



ANNALES DE L'UNIVERSITE DE BANGUI

Série B – Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion

VOLUME 02 – N° 1 – JANVIER 2023 – ISSN 2959-5525

Nouvelle série

HAL

e-Revue scientifique référencée chez archives-ouvertes

Annales de l'Université de Bangui – Série B – Vol. 02 – N°1 – Janvier 2023 – ISSN 2959-5525.

Instructions aux auteurs

La Série B, Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion, qui a une vocation bilingue, reçoit des articles rédigés en français et en anglais.

Tout article envoyé à la Série B pour publication, et qui ne doit pas déjà avoir fait l'objet d'une publication antérieure dans une autre revue, est soumis à une double évaluation par les membres du Comité scientifique (composé d'universitaires) ou par toute autre personnalité scientifique du champ d'étude concerné.

La première page de l'article doit faire apparaître uniquement : le titre de l'article, les prénoms et noms ainsi que l'établissement et le laboratoire de rattachement, et l'adresse mail de l'auteur ou de chacun des auteurs (dans ce dernier cas, il y a lieu d'indiquer le correspondant par *) ; la suite de l'article comporte le titre, le résumé ainsi que le corps de l'article et la bibliographie.

Pour le domaine des sciences économiques et de gestion, les articles doivent être accompagnés d'un résumé, dans les deux langues, ne dépassant pas 250 mots, avec des mots-clés (keywords) dont le nombre ne doit pas dépasser 5, et suivre la structure Introduction-Méthodologie-Résultats et Discussion-Conclusion.

Les textes dactylographiés, ne dépassant pas 15 pages en format standard (interligne simple, marges de 2,5 cm à droite, à gauche, en haut et en bas, caractères 12, police Times New Roman, références et annexes comprises, doivent être envoyés par courrier électronique.

Les textes doivent être paginés. Les citations doivent être courtes et présentées en caractères penchés. Les notes en bas de page doivent être utilisées de manière modérée.

Toutes les références citées dans le texte doivent absolument être recensées dans la bibliographie placée à la fin du texte, par ordre alphabétique. Les normes de présentation des références sont les suivantes :

- référence citée dans le texte : nom de l'auteur en lettres minuscules, année de parution. Exemple : (Koulayom, 1999) ;
- référence dans la bibliographie, à la fin du texte :
 Cas d'un ouvrage : Mbétid-Bessane E., 2015. Crises des savanes centrafricaines et adaptations des agriculteurs. Saarbrücken, Editions EUE, 93p ;
 Cas d'un article dans une revue : Kongatoua-Kossozou A., 1997. Le droit des sociétés. Revue de droit, vol. 22, n°2, pp.52-59.

Les articles reçus et ne respectant pas ces normes éditoriales seront retournés à leurs auteurs pour correction.

Les articles proposés pour publication doivent être transmis en version Word (actualisé) et envoyés aux adresses suivantes :

Secrétariat de la rédaction de la Série B des Annales de l'Université de Bangui, sis Laboratoire d'Economie Rurale et de Sécurité Alimentaire (LERSA).

Courriel : lensa.ub@gmail.com

Avec copie à mbetid_bessane@hotmail.fr / koulayom@yahoo.fr / kongatoua13@yahoo.fr

Tél : (236) 75.50.10.79 / 75.08.24.48 / 75.05.48.37

Frais de publication pour un article accepté : 50.000 FCFA à verser à la Secrétaire du LERSA, en espèce ou par orange money / western union, à la remise de la version acceptée.

Toutes les informations nécessaires à la publication et les articles publiés sont disponibles sur le site web de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'Université de Bangui : www.faseg.org

Comité de rédaction

- Henri KOULAYOM
Institut Universitaire de Gestion des Entreprises (IUGE)
- Augustin KONGATOUA – KOSSONZO
Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP)
- Emmanuel MBETID – BESSANE
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Comité scientifique et de lecture

Sciences Juridiques et Politiques

- Jean François AKANDJI – KOMBE, Université de Paris 1.
- Moktar ADAMOU, Université de Parakou.
- Auguste Yves MANDJEN, Institut des Relations Internationales du Cameroun.
- Danielle DARLAN, Université de Bangui.
- Alexis NDUI-YABELA, Université de Bangui.
- Augustin KONGATOUA – KOSSONZO, Université de Bangui.

Sciences Economiques

- Mathias NDINGA, Université Marien Ngouabi de Brazzaville.
- Rufin-Willy MANTSIE, Université Marien Ngouabi de Brazzaville.
- Gabriel ZOMO - YEBE, Université Omar Bongo de Libreville.
- Bertrand Georges TAMOKWE PIAPTIE, Université de Douala.
- DONTSI, Université de Yaoundé.
- Bruno BOIDIN, Université de Lille.
- Benoît LALLAU, Ecole de Sciences Po de Lille.
- Emmanuel MBETID – BESSANE, Université de Bangui.

Sciences de Gestion

- Bertrand SOGBOSSI-BOCCO, Université de Parakou.
- Nadedjo BIGOU – LARE, Université de Lomé.
- Hervé NDOUM, Université Omar Bongo de Libreville.
- Serge LENGA, Université Marien Ngouabi de Brazzaville.
- Altante Désirée BIBOUM, Université de Douala.
- Henri KOULAYOM, Université de Bangui.

Sommaire

Instabilité politique en Centrafrique : une analyse des déterminants <i>B. S. J. DIEGO, A. MAZIDO et E. MBETID-BESSANE</i>	1
Endettements extérieurs et croissance économique en Centrafrique <i>J.-E. NGARASSO</i>	11
Impact de la TVA sur la croissance économique en Centrafrique <i>J.-L. BANZARA</i>	21
Analyse de la compétitivité fondée sur les théories des ressources et des capacités dynamiques : une revue de la littérature <i>H. KOULAYOM, G. B. TAMOKWE PIAPTIE et E. POHOWE</i>	31
Droit de l'enfant à l'éducation et son applicabilité en République Centrafricaine <i>W. NDJAPOU</i>	44

Instabilité politique en Centrafrique : une analyse des déterminants.

Boris Saturnin Junior DIEGO, Abel MAZIDO et Emmanuel MBETID-BESSANE

Université de Bangui,
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
Laboratoire de Macroéconomie Appliquée (LAMA), Centrafrique.

E-mail correspondant : diego.boris@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de cette recherche est d'analyser les déterminants de l'instabilité politique en République Centrafricaine. Pour atteindre cet objectif, une version modifiée du modèle économétrique développé par Collier et Hoeffler en 1999 a été utilisée. La variable dépendante est l'indicateur d'instabilité politique obtenu par la méthode d'analyse en composante principale. Les variables indépendantes d'intérêt sont la démocratie et la croissance du produit intérieur brut réel par tête. Les résultats montrent que le taux de croissance du produit intérieur brut réel affecte négativement et significativement l'instabilité politique. En revanche, la démocratie n'affecte pas significativement l'instabilité politique. Par ailleurs, certaines variables comme le capital physique, le capital humain, l'investissement direct étranger et les ressources naturelles sont aussi des déterminants de l'instabilité politique en Centrafrique. Ces résultats permettent de faire des recommandations de politique économique suivantes en vue de contribuer à la stabilisation politique en Centrafrique. Il s'agit entre autres de : (i) améliorer les performances macroéconomiques en termes de la production d'une croissance économique élevée ainsi que du développement des infrastructures économiques de base ; (ii) accroître le niveau d'investissement dans le secteur éducatif en vue d'améliorer la qualité du capital humain ; (iii) assurer efficacement la sécurité des zones riches en ressources naturelles en vue d'empêcher toute exploitation illégale ; (v) assurer le suivi des activités des investisseurs étrangers et créer des conditions pour orienter les IDE dans les secteurs secondaires et tertiaires.

Mots-clés : déterminants, instabilité politique, modèle économétrique, République Centrafricaine.

Abstract

The objective of this research is to analyze the determinants of political instability in the Central African Republic. To achieve this goal, a modified version of the econometric model developed by Collier and Hoeffler in 1999 has been used. The dependent variable is the indicator of political instability obtained by the principal component analysis method. The main independent variables are democracy and the growth rate of real GDP per capita. The results show that the growth rate of real GDP per capita affects negatively and significantly the political instability. In contrast, democracy does not affect significantly political instability. In addition, certain variables such as physical capital, human capital, FDI, and natural resources are also considered as determinants of political instability in the Central African Republic. The results of this work can help us to make the following economic policy recommendations that can lead to political stabilization in the Central African Republic. These include: (i) improve macroeconomic performance in terms of production for a high economic growth rate and also for the development of primary economic infrastructures; (ii) increase the level of investment in the education sector to improve the quality of human capital; (iii) ensure effectively the security of areas rich in natural resources to prevent illegal exploitation; (v) monitor the activities of foreign investors and create conditions for directing FDI in the secondary and tertiary sectors.

Keywords: determinant, political instability, econometric model, Central African Republic.

1. Introduction

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la Centrafrique est particulièrement caractérisée par la persistance de l'instabilité politique. En effet, de 1960 à 2018, le pays a connu 259 évènements d'instabilité politique dont 101 crises militaires, 90 crises sociales, 39 crises gouvernementales et 29 crises institutionnelles (Binoua, 2009 ; PNUD, 2017 et Polity IV, 2019). Compte tenu du fait que bon

nombre d'études font état d'une corrélation négative importante entre l'instabilité politique et les performances économiques d'un pays (Barro, 1991 ; Fosu, 1991 ; Azam et al, 1996 ; Befio, 2020), il est probable que cette instabilité politique soit la cause majeure du sous-développement de la Centrafrique.

L'analyse des déterminants de l'instabilité politique constitue un intérêt majeur de ces dernières années à travers le monde, ceci en raison d'une réelle prise en compte de l'influence de l'instabilité politique sur les performances économiques. En effet, l'article séminal de Grossman (1991), qui a ouvert la voie à de nombreux travaux théoriques et empiriques, étudie le problème d'un gouvernement qui choisit le montant des dépenses militaires qu'il va effectuer de façon à réduire la probabilité d'être renversé par une insurrection. Cette idée a été perfectionnée par Azam et al. (1996) en montrant qu'un gouvernement peut accroître la probabilité de rester au pouvoir de manière plus efficiente en redistribuant une partie des richesses à l'opposant plutôt qu'en intensifiant la répression. De ce fait, l'activité de rébellion de l'opposant est une fonction croissante du niveau de prédation et de répression du gouvernement, et une fonction décroissante de la redistribution qu'il effectue, en fournissant des biens publics ou en versant des transferts.

Quelques auteurs se sont rapidement aperçus que ces efforts d'analyse, exclusivement fondés sur la politique de redistribution, étaient insuffisants pour expliquer les causes de l'instabilité politique de façon satisfaisante. A cet effet, Collier et Hoeffler (1999), en mettant en avant les facteurs autres que la redistribution, apportent un éclairage nouveau sur les déterminants de l'instabilité politique. Ces auteurs ont d'abord montré théoriquement puis testé empiriquement que la probabilité d'occurrence du conflit est une fonction croissante de la dotation en ressources naturelles, de la demande de justice, du niveau de fragmentation sociale ainsi que du niveau de la répression ; et une fonction décroissante du coût d'opportunité, mesuré par le revenu par habitant et le nombre d'années d'éducation de la population.

Une abondante littérature empirique se développe à la suite de ces travaux. Selon les travaux de d'Alesina et Perotti (1996) et d'Alesina et al. (1996), ce sont les conditions économiques défavorables qui, en augmentant le mécontentement populaire, génèreraient de l'instabilité politique. Pour tester cette hypothèse, le rôle de la croissance économique a été mis au premier rang en ce sens qu'elle est perçue comme une mesure clé de la performance économique. Les résultats de toutes les études examinées (Alesina et al, 1996 ; Gupta, 1991 ; Fosu, 2001 ; Collier et Hoeffler, 2004 ; Kobbi et Eggoh, 2018 et Gakpa, 2019) font état d'une corrélation négative importante entre l'instabilité politique et la croissance économique.

Collier et Hoeffler (1999) fournissent une autre piste intéressante en suggérant que les déterminants les plus importants de l'instabilité politique résident en grande partie dans la dotation en ressources naturelles. Ces auteurs utilisent les exportations des matières premières rapportées au Produit Intérieur Brut (PIB) pour tester la relation entre les ressources naturelles et l'instabilité politique. Les résultats de leurs travaux révèlent que les exportations des matières premières augmentent considérablement le risque de conflits internes. Ils expliquent ce résultat par le fait que les ressources naturelles présentent une rente qui participe au financement des conflits internes entre les groupes rebelles et le pouvoir en place.

La littérature économique identifie également l'absence de démocratie comme source potentielle de l'instabilité politique. A titre illustratif, les travaux de Blanco et Grier (2009) concluent que la démocratie a fortement augmenté la stabilité politique et les régimes politiques démocratiques souffrent moins d'instabilité politique par rapport aux régimes autocratiques. Enfin, et sans être exhaustif, l'instabilité politique peut également être expliquée par le déficit de la gouvernance (Shleifer et Vishny, 1993), la persistance des inégalités (Alesina et Perotti, 1996), la fragmentation ethnolinguistique et religieuse (Karnane et Quinn, 2017), la corruption (Farzanegan et Witthuhm, 2017 ; Abu, Abd Karim et Aziz, 2015) et la dégradation des conditions sociodémographiques (Alesina et Perotti, 1996 ; Blanco et Grier, 2000 et Collier et Hoeffler, 1999).

Au total, les résultats des études présentés ci-dessus révèlent que l'analyse sur les déterminants de l'instabilité politique reste controversée dans la littérature économique. Cette absence d'unanimité sur les déterminants de l'instabilité appelle d'autres investigations empiriques. En outre, la plupart de ces résultats qui proviennent des études de panel sur les pays en développement en général ou l'Afrique sub-saharienne en particulier ne renseignent pas suffisamment sur l'état du problème en Centrafrique,

où l'instabilité politique est encore d'actualité. De ces constats, se pose alors la question portant sur les causes réelles de la persistance de l'instabilité politique en Centrafrique. Ainsi, l'objectif de cette recherche est d'analyser les déterminants de l'instabilité politique en Centrafrique.

2. Méthodologie

2.1. Méthode d'estimation

Pour analyser empiriquement les déterminants de l'instabilité politique en Centrafrique, une version modifiée du modèle économétrique développé par [6] a été utilisée. De manière explicite, ce modèle d'analyse se présente de la manière suivante :

$$INSTAB_t = \beta_0 + \beta_1 DEMOC_t + \beta_2 TPIBR_t + \beta_3 TCAP_t + \beta_4 TCAH_t + \beta_5 RESNAT_t + \varepsilon_t \quad (1)$$

A la différence du modèle de [6], la variable dépendante est l'indicateur d'instabilité politique (*INSTAB*) obtenu par la méthode d'analyse en composante principale. En outre, le raisonnement n'est pas fait en termes de probabilité de guerre puisque les facteurs susceptibles de générer de l'instabilité politique en Centrafrique sont recherchés et non la probabilité pour qu'un conflit puisse se déclencher. Les variables indépendantes d'intérêt sont la démocratie (*DEMOC*) et la croissance du PIB réel par tête (*TPIBR*). En effet, les travaux reposent sur l'hypothèse selon laquelle l'instabilité politique en Centrafrique serait principalement expliquée par le déficit de la démocratie ainsi que les conditions économiques défavorables. Le taux de croissance du capital physique (*TCAP*), l'accumulation du capital humain (*TCAH*) et les ressources naturelles (*RESNAT*) représentent les autres variables indépendantes suggérées par la littérature.

Le souci de la pertinence du modèle et le problème de biais d'endogénéité suggèrent de privilégier un modèle à équations simultanées plutôt que de se concentrer sur une seule équation d'instabilité politique. En effet, l'évolution des variables exogènes, en particulier celles macroéconomiques, peut être la conséquence de l'instabilité politique. Comme le soulignent et testent Fosu (1992), Azam et al. (1996) et De Haan et Siemann (1996), l'instabilité politique affecte aussi bien la croissance économique, l'accumulation du capital humain que celle du capital physique. Par conséquent, le capital physique, le capital humain et la croissance économique, au même titre que l'instabilité politique, sont supposés être des variables endogènes dont il faut rechercher les déterminants.

Bon nombre de travaux ont étudié le lien entre certaines firmes multinationales et la guerre en Afrique (Ngbanda, 2004 ; Richards, 2004 ; Prunier, 1995). En s'inspirant de ces travaux, l'équation d'instabilité politique contient, en plus des variables du modèle précédent, les investissements directs étrangers (*IDE*), la variable représentant l'influence de l'extérieur sur l'instabilité politique en Centrafrique.

Concernant les équations de croissance économique, d'accumulation du capital physique et du capital humain, l'objectif n'est pas de procéder à une autre revue de la littérature sur les théories de la croissance, de l'investissement ou du capital humain, qui ont fait déjà l'objet de plusieurs ouvrages et articles consacrés, mais plutôt de les considérer tout simplement comme variables endogènes du modèle dont il faut rechercher les déterminants. A ce titre, le taux de croissance du PIB est supposé être fonction du taux de croissance du capital physique, du taux de croissance du capital humain, du ratio d'IDE en pourcentage du PIB, de l'espérance de vie à la naissance, du ratio d'exportation des produits de base en pourcentage du PIB (ressources naturelles) et de la stabilité politique. Le taux de croissance du capital physique est fonction du taux de croissance économique, de la stabilité politique et de l'IDE, de l'ouverture commerciale et du taux de croissance de la population urbaine. Pour le capital humain, sa variation est supposée dépendre du taux de croissance du PIB, du taux de croissance de la population urbaine, de la stabilité politique et du ratio des IDE et de l'ouverture commerciale.

Ainsi, le modèle économétrique à estimer, ajout fait des équations de croissance, d'investissement et du capital humain, se présente de la manière suivante :

$$INSTAB_t = \beta_0 + \beta_1 TCAP_t + \beta_2 TCAH_t + \beta_3 TPIB_t + \beta_4 DEMOC_t + \beta_5 IDE_t + \beta_6 RESNAT_t + \varepsilon_t \quad (2)$$

$$TPIB_t = \beta_0 + \beta_1 TCAP_t + \beta_2 TCAH_t + \beta_3 IDE_t + \beta_4 ESPVIE_t + \beta_5 RESNAT_t + \beta_6 INSTAB_t + \varepsilon_t \quad (3)$$

$$TCAP_t = \beta_0 + \beta_1 TPIB_t + \beta_2 IDE_t + \beta_3 TOUV_t + \beta_4 INSTAB_t + \beta_5 TURBPOP_t + \varepsilon_t \quad (4)$$

$$TCAH_t = \beta_0 + \beta_1 TCAP_t + \beta_2 IDE_t + \beta_3 TPIB_t + \beta_4 INSTAB_t + \beta_5 TURBPOP_t + \beta_6 TOUV_t + \varepsilon_t \quad (5)$$

Avec *ESP Vie*, Espérance de vie à la naissance ; *TOUV*, taux d'ouverture commerciale et *TURBPOP*, taux de croissance de la population urbaine.

Ce modèle ne peut être directement estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Le double statut de certaines variables entraîne un biais dans l'estimation par les MCO, équation par équation. De plus, une estimation directe du modèle pourrait être impossible car elle poserait des problèmes d'identification des paramètres. L'application des critères d'identifiabilité révèle que toutes les équations sont juste identifiées à l'exception de l'équation 3 qui est suridentifiée. Par conséquent, la méthode des doubles moindres carrés (DMC) est donc appropriée pour l'estimation des coefficients du modèle.

2.2. Sources de données

La période d'analyse va de 1975 à 2018. Le choix de cette période est justifié par le souci d'avoir une série assez longue nécessaire aux différents tests économétriques, et surtout par le fait que la Centrafrique a connu au cours de cette période un environnement politique et social particulièrement instable.

Les variables faisant l'objet d'étude sont issues de plusieurs sources : les bases de données de 2019 de la Banque Mondiale (WDI), de Polity IV de 2019 et de l'ICASEES.

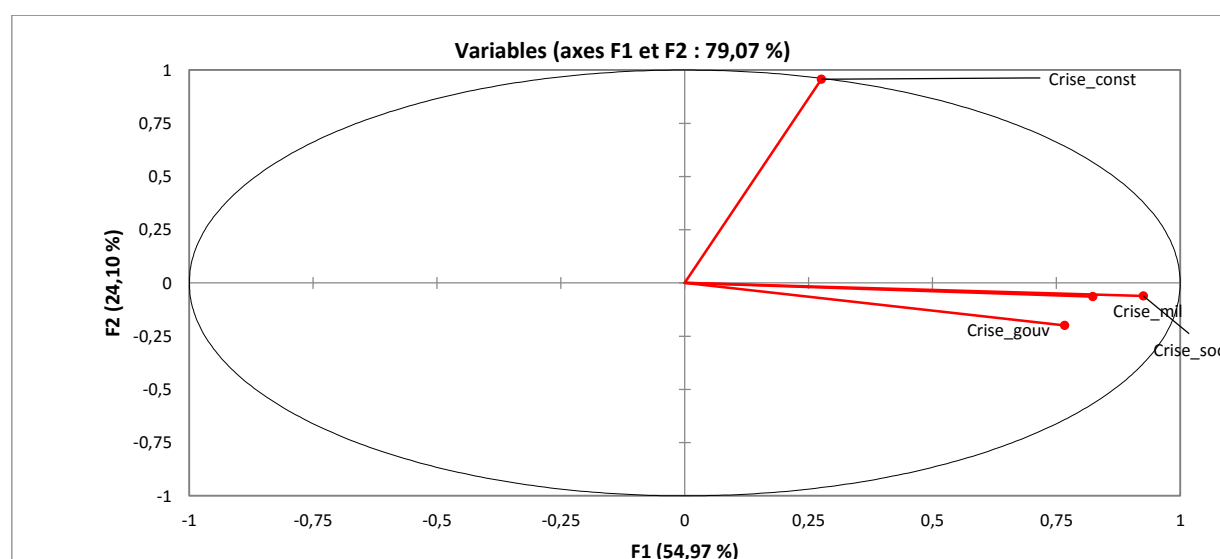
3. Résultats

3.1. Mesure de l'instabilité politique

Etant donné que la définition de l'instabilité politique reste controversée dans la littérature économique, dans le cadre de ce travail, la définition de Gupta (1991) est retenue mais prend en compte l'instabilité constitutionnelle. Vu le nombre de variables d'instabilité politique retenues et surtout la suspicion d'une multicollinéarité entre les indicateurs relativement proches, il paraît moins pertinent d'insérer chaque terme individuellement dans les régressions. A cet effet, nous avons fait recours à l'analyse en composante principale, mise en œuvre grâce au logiciel XLSTAT, en vue de construire un indice d'instabilité politique.

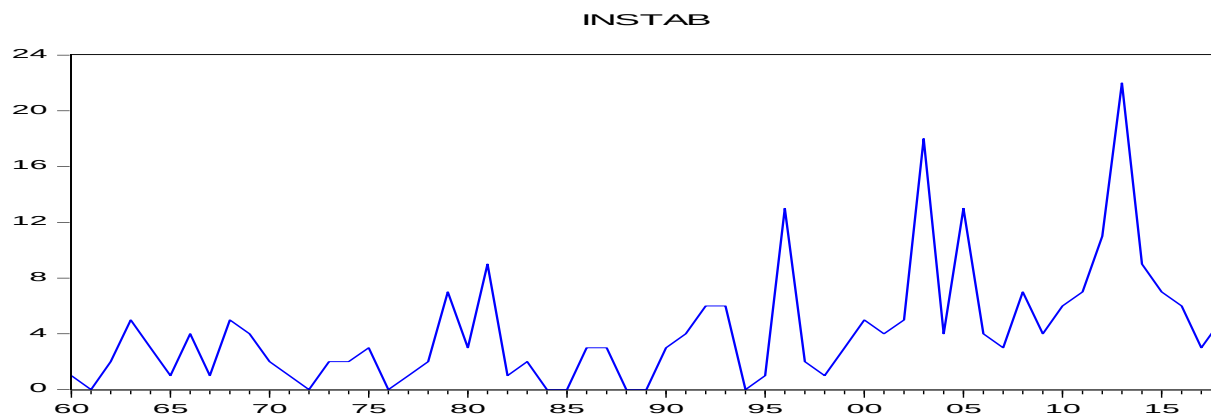
L'histogramme des valeurs propres montre que les deux premiers axes factoriels totalisent près de 80% de la dispersion totale des nuages. Ces deux composantes principales sont donc retenues pour construire l'indice synthétique d'instabilité politique selon leurs contributions relatives à l'explication de l'inertie totale. L'observation de la *Figure 1* montre que les points-variables crises militaires, crises sociales et crises gouvernementales contribuent plus au positionnement du premier axe factoriel que crises constitutionnelles. En revanche, ces trois premières variables illustrent faiblement le deuxième axe factoriel.

Figure 1 : Représentation graphique du nuage des points-variables



L'étude des pondérations attribuées aux deux premiers axes et l'évolution temporelle de l'indice synthétique d'instabilité politique, représenté sur le graphique ci-dessous, apportent un éclairage supplémentaire à l'interprétation de cet indice. Comme le montre la *Figure 2*, l'instabilité reste élevée durant toute la période d'étude (1960-2018).

Figure 2 : Evolution temporelle de l'indice d'instabilité politique



Entre 1960 et 1990, la Centrafrique a connu plusieurs crises politiques. Elles ont atteint leur premier pic en 1963, année particulièrement perturbée par des tensions au sein du parti unique, le MESAN, et qui se sont généralisées dans presque toutes les grandes villes et régions du pays. Le deuxième pic est atteint en 1979. En effet, deux événements majeurs ayant caractérisé cette période. Le premier concerne le mouvement des élèves et étudiants pour la démocratie et les forces de l'armée répressive, occasionnant de nombreuses pertes en vies humaines.

De façon explicite, du 18 janvier au 20 septembre 1979, les élèves et étudiants exigent de l'Empereur d'abord l'annulation de la décision d'obliger tous les élèves et étudiants à payer des tenues uniformes ; ensuite le paiement des salaires des fonctionnaires en retard ; puis son départ du pouvoir et la restauration de la République ; enfin l'instauration du multipartisme intégral et le respect des droits de l'homme. Ces revendications ont entraîné des arrestations parmi les élèves et les étudiants. Des pertes en vies humaines ainsi que de nombreuses destructions ont aussi été enregistrées. Le second événement correspond au coup d'Etat organisé et exécuté par la France ayant entraîné le départ de l'Empereur. Le troisième pic correspond aux troubles post-électorales de 1981 ayant conduit à la remise du pouvoir aux militaires.

La décennie 1990, considérée comme une période de démocratie, connaît une instabilité politique et sociale moins prononcée avec des exceptions, tout d'abord, entre 1991 et 1993, puis entre 1996 et 1997. Les pics, observés entre 1991 et 1993, correspondent à la plus grande crise sociale qu'a connue le pays durant la période d'études. En effet, les syndicats sous impulsion des partis politiques de l'opposition ont provoqué de longues périodes de grèves générales d'octobre 1990 à octobre 1993 suivies des années blanches de longue durée ; ils organisent des manifestations de la rue, généralement suivies d'actes de vandalisme et de pillage des magasins afin de manifester leur mécontentement vis-à-vis du pouvoir. En revanche, le pic des années 1996 et 1997 correspond aux mutineries déclenchées par une partie de l'armée nationale contre le régime en place. Ces mutineries ont occasionné des pertes en vies humaines ainsi que de nombreuses destructions. Enfin, les trois derniers pics correspondent au coup d'Etat de 2003, aux rebellions et au coup d'Etat 2013.

En somme, cet indice synthétique d'instabilité politique qui se nommera désormais INSTAB intègre presque toutes les variables définies dans la littérature comme des facteurs d'instabilité à l'exception des assassinats politiques que les contraintes informationnelles et techniques ne permettent pas d'intégrer dans l'analyse. Il sera donc intégré dans notre modèle comme variable synthétique d'instabilité politique.

3.2. Estimation économétrique

Avant d'estimer le modèle, il est nécessaire qu'on procède tout d'abord aux tests de racine unitaire, de multicollinéarité, de normalité et de Durbin-Watson. Les résultats du test de racine unitaire montrent que

toutes les variables sont stationnaires en différence première à l'exception des variables ressources naturelles et espérance de vie à la naissance qui sont stationnaires en niveau.

D'après le test de multicollinéarité, il n'existe pas un risque de corrélation entre les variables explicatives puisque tous les coefficients de corrélation sont inférieurs au coefficient de détermination. Les résultats des tests de Jarque-Berra et de Durbin-Watson montrent que les résidus sont normalement distribués et non corrélés. Sur la base des résultats des tests diagnostics, notre modèle est alors testé et les résultats sont consignés dans le *Tableau*.

Tableau : Résultat de l'estimation

Variables	Equation (1) INSTAB	Equation (2) TPIB	Equation (3) TCAP	Equation (4) TCAH
TCAP	-0,356** (-2,282)	-0,166 (-0,798)	-	0,788** (2,399)
TCAH	0,195*** (1,988)	0,219** (2,603)	-	-
IDE	0,105** (2,189)	- 0,151** (- 2,120)	-0,013 (-1,251)	0,014 (0,116)
DEMOC	0,095 (0,168)	-	-	-
ESPVIE	-	2,339 (1,050)	-	-
RESNAT	0,133** (1,914)	0,236** (3,128)	-	-
TPIB	-0,488* (-3,654)	-	0,974** (3,761)	0,668* (2,275)
INSTAB	-	--0,664* (-3,586)	-0,153* (-2,833)	-10,630* (-4,115)
TURBPOP	-	-	0,009 (1,104)	0,370 (0,997)
TOUV	-	-	0,046 (3,716)	0,236** (3,128)
Constante	9,618 (0,532)	5,268 (0,313)	1,786 (0,794)	58,216 (7,688)
R ²	0,76	0,70	0,86	0,72
Prob. (F-statistic)	0,001	0,003	0,000	0,000

Les valeurs entre parenthèses représentent les t-statistiques. *, ** et *** indiquent respectivement la significativité à 1%, 5% et 10%.

Le *Tableau* montre que toutes les variables explicatives liées à l'équation d'instabilité politique sont globalement significatives à l'exception de la variable démocratie dont la probabilité est supérieure à 10%.

4. Discussion

Si le modèle a un pouvoir explicatif et un ajustement linéaire globalement satisfaisants au regard des valeurs F de Fisher et des coefficients de détermination (R²), certains résultats du test t de Student sont en contradiction avec nos hypothèses sur les signes attendus. Une analyse plus approfondie de ces résultats permettrait de bien comprendre le sens de ces relations causales.

S'agissant de l'équation de l'instabilité politique, nos résultats suggèrent que les indicateurs de performance économique à savoir le taux de croissance du PIB réel par tête et le ratio de l'investissement en pourcentage du PIB ont un coefficient négatif et significatif, mettant ainsi en évidence un effet défavorable sur l'instabilité politique. A cet effet, une amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques, à savoir : le taux de croissance du PIB réel par tête et le ratio de l'investissement en pourcentage du PIB, réduit l'instabilité politique en Centrafrique. Ces résultats sont conformes à ceux obtenus par Alesina et al. (1996), Siemann (1998), Gupta (1991), Mijkovic et Rimal (2008). Ces derniers ont conclu qu'une augmentation du taux de croissance économique se traduit par une réduction de la probabilité d'occurrence du conflit.

L'effet positif et significatif au seuil de 5% des ressources naturelles est en accord avec nos attentes. Ce résultat révèle que la dotation en ressources naturelles présente une véritable menace pour la stabilisation du pays. Ceci peut être expliqué par le fait que les ressources naturelles présentent une rente qui participe au financement de conflit. Ce résultat est en accord avec les résultats de Collier et Hoeffler (2004). Ces auteurs ont trouvé que les ressources naturelles augmentent considérablement le risque de conflits internes.

Le résultat positif et significatif que nous obtenons concernant la contribution du capital humain à l'instabilité politique en Centrafrique est contraire à nos attentes. Ceci semble paradoxal puisque le capital humain est l'un des principaux facteurs identifiés par la théorie de croissance endogène comme moteurs de la croissance. Ainsi, en stimulant la performance économique via la croissance, le capital humain réduit l'instabilité politique. Mais au fond, ce résultat n'est pas très surprenant au regard de la détérioration du niveau de capital humain ces dernières années : le taux brut de scolarisation primaire, indicateur mesurant le capital humain dans le cadre de ce travail compte tenu de sa disponibilité sur une longue période, a connu une progression de 64% à 80% entre 1972 et 1985, avant de retomber à 58% en 1992 puis à 63% en 2006. En effet, d'après Autume et Michel (1993), si le stock du capital n'atteint pas un certain seuil, les effets positifs qu'on pouvait en attendre n'aurait pas lieu et l'on tomberait toujours dans le piège du sous-développement.

L'IDE a un effet positif et significatif sur l'instabilité politique. Autrement dit, une augmentation d'IDE se traduit par une augmentation de l'instabilité politique en Centrafrique. Ce résultat contredit indirectement les travaux d'Alesina et al. (1996), Siemann (1998), Gupta (1991), Mijkovic et Rimal (2008) qui suggèrent qu'une amélioration de la croissance économique réduit l'instabilité politique. En effet, les travaux de Coe et Helpman (1995) considèrent l'IDE comme l'une des variables les plus influentes dans la détermination du taux de croissance économique. En stimulant la croissance à travers le transfert de technologie et du progrès technique, l'IDE contribue à la réduction de l'instabilité politique. Mais au fond, ce résultat n'est pas surprenant en raison du fait que la plupart des IDE à destination de la Centrafrique sont localisés dans le secteur des ressources naturelles ; plusieurs études ont révélé que bon d'entre eux ont contribué à la guerre en Centrafrique à travers le financement des groupes armés non conventionnels (Global Witness, 2015). A titre illustratif, le Bureau d'achat du diamant Centrafricain (BADICA) est inscrit sur la liste de sanction du Conseil de sécurité des Nations Unies pour avoir soutenu financièrement les groupes armés. Enfin, nos résultats révèlent que la démocratie n'est pas un déterminant significatif de l'instabilité politique en Centrafrique. Ce résultat est non conforme au résultat des travaux de Blanco et Grier (2009) qui suggèrent que la démocratie a fortement augmenté la stabilité politique et les régimes politiques démocratiques souffrent moins d'instabilité politique par rapport aux régimes autocratiques.

Concernant l'équation du taux de croissance du PIB réel, nos résultats montrent que l'instabilité politique fait partie des variables les plus influentes dans la détermination du taux de croissance du PIB réel en Centrafrique. Les résultats suggèrent un effet négatif plus important de l'instabilité politique sur la croissance économique. En effet, la lecture des résultats détaillés montre que le coefficient de la variable instabilité politique est négatif et significatif à 1%. Ce résultat est conforme aux prédictions théoriques qui suggèrent qu'en détruisant les actifs physiques et humains et en détournant les dépenses publiques d'activités productives, l'instabilité politique déprime la croissance économique (Fosu, 1992).

Le taux d'accumulation du capital humain et les ressources naturelles, mesurées par le ratio exportations des produits de base en pourcentage du PIB, affectent positivement et significativement le taux de croissance du PIB réel. Ces résultats ne sont pas surprenants en raison du fait que ces variables ont été identifiées par les théoriciens de la croissance endogène comme moteurs de la croissance (Lucas, 1988 ; Aitken et Harrison, 1997). En revanche, contrairement aux intuitions théoriques développées toujours par les théoriciens de la croissance endogène, le taux de croissance du capital physique a plutôt une influence négative et non significative sur le taux de croissance du PIB réel. L'une des explications qu'on peut avancer à ce résultat peut être liée à la faiblesse du stock de capital physique. Comme nous l'avons fait mention ci-haut, si le stock de capital n'atteint pas un certain seuil les effets externes positifs qu'on pouvait en attendre n'auraient pas lieu et l'on tomberait toujours dans le piège du sous-développement (Autume et Michel, 1993).

L'IDE affecte négativement et significativement la croissance du PIB réel. Ce résultat contraire à nos attentes peut s'expliquer par le fait que, comme nous avons fait mention ci-haut, bon nombre des IDE à destination de la Centrafrique sont localisés dans le secteur des ressources naturelles. En contribuant au conflit politique à travers le financement des groupes armés non conventionnels (Global Witness, 2015), l'IDE réduit la croissance économique. Enfin, nos résultats montrent l'espérance de vie à la naissance n'agit pas dans le sens escompté. Elle n'est pas un déterminant significatif de la croissance économique en Centrafrique. Ce résultat est en contradiction avec les travaux de Zhang et Lee (2003) qui soutiennent que l'espérance de vie est un déterminant positif et significatif de croissance économique.

Pour l'équation traduisant l'évolution du capital physique, nos résultats suggèrent que le taux de croissance du PIB réel et le taux d'ouverture sont les variables les plus influentes dans la détermination du taux d'accroissement de l'investissement intérieur. En effet, les résultats du montrent que le taux de croissance du PIB réel et le taux d'ouverture sont corrélés positivement et significativement avec le taux de croissance du capital physique. Ces résultats sont conformes aux enseignements de la littérature théorique. Les théories économiques nous enseignent que l'investissement est financé par l'épargne (Solow, 1956). La croissance économique augmente l'investissement intérieur à travers la hausse du revenu national et d'épargne intérieure. L'influence de l'ouverture commerciale sur la croissance du capital physique peut transiter par la croissance économique. Or cette dernière est également considérée par les théoriciens de la croissance endogène comme moteur de la croissance économique (Coe et Helpman, 1995).

Nos résultats montrent également un effet négatif plus important de l'instabilité politique sur la croissance du capital physique. En effet, le coefficient de la variable instabilité politique est négatif et significatif au seuil de 1%. Ce résultat est conforme aux prédictions théoriques qui suggèrent que l'instabilité politique déprime la croissance économique en détruisant les actifs physiques et humains et en détournant les dépenses publiques d'activités productives (Fosu, 1992). A contrario, l'IDE et le taux de croissance de la population urbaine n'affectent pas significativement le taux de croissance du capital physique.

Pour l'équation du capital humain, les résultats suggèrent un impact négatif de l'instabilité politique sur le capital humain. Ce résultat est conforme à la littérature théorique. En effet, contrairement à ce qui est supposé dans le modèle de Solow (1956), l'investissement et l'accumulation de capital humain ne sont pas des données exogènes, mais dépendent en dernier ressort du cadre institutionnel qui les conditionne. Fosu (1992) souligne qu'en présence d'instabilité politique, le risque de perte de capital augmente. Les pertes en vies humaines et la fuite de cerveau constituent les principaux canaux par lesquels l'instabilité détruit le capital humain.

Ces résultats suggèrent également que le taux de croissance économique est un déterminant significatif du capital humain. De façon explicite, on note une corrélation positive et significative entre le taux de croissance du PIB réel et le capital humain. L'ouverture commerciale et le taux d'accumulation du capital physique ont un effet positif et significatif sur le taux d'accumulation du capital humain montrant ainsi l'influence indirecte qu'elle exerce sur le capital humain via la croissance économique. Ces résultats sont conformes aux enseignements de la littérature économique. Comme nous l'avons fait mention ci-haut, les théories économiques nous enseignent que l'investissement est financé par l'épargne (Solow, 1956). En stimulant le revenu national et l'épargne intérieure, la croissance contribue à l'amélioration du niveau d'investissement en capital humain.

5. Conclusion

Les résultats de notre recherche révèlent l'existence d'une corrélation négative importante entre l'instabilité politique et la performance économique mesurée par le taux de croissance du PIB réel par tête et le ratio d'investissement intérieur en pourcentage du PIB. A cet effet, une amélioration de la performance économique réduirait l'instabilité politique en Centrafrique. Par ailleurs, certaines variables comme le capital physique, le capital humain, l'IDE et les ressources naturelles sont aussi des déterminants de l'instabilité politique en Centrafrique. Ainsi, ces résultats permettent de faire quelques recommandations de politique économique suivantes en vue de contribuer à la stabilisation politique en Centrafrique. Il s'agit entre autres de : (i) améliorer les performances macroéconomiques en termes de la production d'une croissance économique élevée ainsi que du développement des infrastructures

économiques de base ; (ii) accroître le niveau d'investissement dans le secteur éducatif en vue d'améliorer la qualité du capital humain ; (iii) assurer efficacement la sécurité des zones riches en ressources naturelles en vue d'empêcher toute exploitation illégale ; (v) assurer le suivi des activités des investisseurs étrangers et créer des conditions pour orienter les IDE dans les secteurs secondaires et tertiaires.

Références

- Abu N., Abd-Karim M. and Aziz M., 2015. Corruption, Political Instability and Economic Development in the Economic Community of West African States (ECOWAS): is there a Causal Relationship? *Contemporary Economics*, vol. 9, n° 1, pp.45 – 60.
- Aitken B. and Harrison E., 1997. Spillovers, foreign investment and export behavior. *Journal of International Economics*, vol. 43, pp.103 – 132.
- Alesina A. and Perotti R., 1996. Income distribution, political instability and investment. *European Economic Review*, vol. 40, pp.1203 – 1228.
- Alesina A., Ozler S., Roubini N. and Swagel P., 1996. Political instability and economic growth. *Journal of Economic Growth*, vol. 44, pp.189 – 211.
- Autume A. et Michel P., 1993. Hystérésis et piège du sous-développement dans un modèle de croissance endogène. *Revue économique*, vol. 44, pp.431 – 450.
- Azam J-P., Berthelemy J-C et Calipel S., 1996. Risque politique et croissance en Afrique. *Revue économique*, vol.47, pp.819 – 829.
- Barro R., 1991. Economic Growth in a Cross-Section of Countries. *Quarterly Journal of Economics*, vol.106, pp.181 - 1206.
- Befio P., 2020. Growth and political instability: a theoretical approach with macro-dynamic simulation. *International Journal of Research - Granthaalayah*, vol. 8, pp.181 – 187.
- Binoua J., 2009. Centrafrique, l'instabilité permanente. Editions L'Harmattan, 57p.
- Blanco L. and Grier R., 2009. Long live democracy: The determinants of political instability in Latin America. *The Journal of Development Studies*, vol. 45, 76 – 95.
- Coe D. and Helpman E., 1995. International R&D spillovers and institutions. *European Economic Review*, vol. 39, 859 – 887.
- Collier P. and Hoeffler A., 1999. Greed and grievance in civil war. *Oxford Economic Papers*, vol.56, pp.563 – 595.
- Collier P. and Hoeffler A., 1999. Justice-seeking and loot-seeking in civil war. *Development Research Group: World*.
- De Haan J. and Sturm J-E., 2003. Does more democracy lead to greater economic freedom? New evidence for developing countries. *European Journal of Political Economy*, vol. 19, pp.547 – 563.
- Farzanegan M. and Witthuhm S., 2017. Corruption and political stability: Does the youth bulge matter? *European Journal of Political Economy*, vol. 49, pp.47 – 70.
- Fosu A., 1992. Political instability and economic growth: Evidence from Sub-Saharan Africa. *Economic Development and Cultural Change*, vol 40, pp.829 – 841.
- Fosu A., 2001. Political instability and economic growth in developing economies: some specification empirics. *Economics Letters*, vol.70, pp.289 – 294.
- Gakpa L., 2019. Instabilité politique, IDE et effets sur la croissance économique dans les pays d'Afrique subsaharienne : un modèle à équations simultanées dynamiques. *Région et développement*, n°50.
- Global Witness, 2015. Comment l'Europe a aidé à financer la guerre en République Centrafricaine ? *Rapport Afrique* n° 9.

- Grossman M., 1991. Quality Ladders in the Theory of Growth. *The Review of Economic Studies*, vol. 58, n°1, pp. 43-61.
- Gupta D. K., 1991. "On the Methodology of Constructing a Composite Indicator for Political Instability: A Cross-National Study", *Handbook of Behavioral Economics*, 2A, pp.151 – 178.
- Karnane P. and Quinn M., 2017. Political instability, ethnic fractionalization and economic growth. *International Economics and Economic policy*, 16, pp.1 - 27.
- Kobbi H. et Eggoh J., 2018. L'instabilité politique et ses déterminants : un réexamen empirique. *Laboratoire d'Economie d'Orléans, Université d'Orléans*.
- Lucas R., 1988. On the Mechanics of Economic Development ». *Journal of Monetary Economics*, vol. 22, pp.3 – 42.
- Mijkovic D. and Rimal A., 2008. The impact of socio-economic factors on political instability : A cross-country analysis. *The Journal of Socio-Economics*, 37, pp.2454 – 2463.
- Ngbanda-Nzambo H., 2004. Crimes organisés en Afrique centrale : révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux. *Editions Duboiris, Paris*, 36p.
- PNUD., 2017. Rapport du projet Mapping documentant les violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine depuis janvier 2003. République Centrafricaine 2003-2017, Bangui.
- Prunier G., 1995. The Rwanda crisis: history of a genocid, *The International Journal of African Historical Studies*. *Outre-Mers, Revue d'histoire*, vol. 313, pp.109-110.
- Richards R., 2004. A fitness model of evaluation. *The Journal of Aesthetics and Art Criticism*, vol. 62, pp.263 – 267.
- Sietmann C., 1998. Politics, institutions and economic performance of nations. Books Edward Elgar Publishing, Washington, 43p.
- Shleifer A. and Vishny R., 1993. Corruption. *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 108, pp.599 – 617.
- Solow R., 1956. A Contribution to the Theory of Economic Growth. *Journal of Political Economy*, vol. 70, pp.721 – 739.
- Zhang J. and Lee R., 2003. Rising longevity, education, saving and growth. *Journal of Political Economy*, vol. 70, pp.103 – 117.

Endettements extérieurs et croissance économique en Centrafrique

Jean-Evariste NGARASSO

Université de Bangui,
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
Laboratoire de Macroéconomie Appliquée (LAMA), Centrafrique.

E-mail correspondant : ngarassojean@yahoo.fr

Résumé

L'analyse de la relation entre l'endettement extérieur et la croissance économique a fait l'objet de beaucoup de travaux sur le plan théorique mais aussi empirique en prenant le cas de certains pays aujourd'hui développés et de quelques cas des pays en développement. Notre préoccupation est d'analyser le cas de l'économie centrafricaine. A la lumière de la théorie économique qui suggère que les capitaux extérieurs, à défaut de ceux de l'intérieur, peuvent être une source de financement complémentaire de l'économie, et donc l'un des facteurs de croissance ; nous avons choisi d'étudier et de vérifier le cas de l'économie centrafricaine. L'objectif de notre étude est de mettre en évidence l'importance de la contribution des capitaux extérieurs pour le financement la croissance économique. En se servant des outils économétriques sur la période 1988-2021, on arrive à la conclusion selon laquelle la dette extérieure impacte effectivement de manière négative la croissance en Centrafrique mais pas de manière significative. Par conséquent, nous recommandons au gouvernement une réduction significative du stock de l'endettement extérieur et une bonne gestion qui peut aider l'économie centrafricaine à consolider sa croissance.

Mots clés : Endettements extérieurs, Croissance économique, Centrafrique.

Abstract

The analysis of the relation between the outside indebtedness and the economic growth was the subject of a lot of works on the theoretical plan but as empiric as taking the case of some countries today developed and of some cases of the countries in development. Our preoccupation is to analyze the case of the Central African economic. To the light of the economic theory that suggests that the outside funds, for lack of those of the inside, can be a factor of complementary financing of the economy, and therefore one of the growth factors; we chose to study and to verify the case of the Central African economic. The objective of our survey is to put in evidence the importance of the contribution of the outside funds for financing the economic growth. While, using the econometric tools on the period 1988-2021, one arrives to the conclusion according to which the debt outside impacted in fact of negative manner on the growth in Central African Republic but not in a meaningful manner. Therefore, we recommend to the government a meaningful reduction of the stock of the outside indebtedness and a good management can help the Central African economic to strengthen her growth.

Key words: outside indebtedness, economic growth, Central African Republic.

1. Introduction

Définie de façon précise comme étant l'augmentation durable des richesses, la croissance économique est d'abord une réalité quantitative mesurée par un indicateur macroéconomique à savoir le produit intérieur brut. L'histoire économique nous apprend que la croissance économique a plusieurs sources parmi lesquelles, on peut noter fondamentalement le travail, le capital et le progrès technique (Solow, 1988). La quantité de la population active est un facteur non négligeable de la croissance économique, car il est possible d'en produire plus avec plus de main-d'œuvres. Mais pour que celle-ci soit efficace, il faut que la productivité du travail s'accroisse. Cependant pour être performant, chaque travailleur doit disposer d'un stock de capital technique (ensemble des moyens de production matériel, comme les machines, les logiciels...) suffisant afin de pouvoir plus produire : c'est l'investissement ou la formation brute du capital fixe au sens de la comptabilité nationale. En d'autres termes, l'achat de biens durables de production fait accroître le stock de capital et favorise ainsi la croissance en augmentant les capacités

de production. Par ailleurs, l'Etat joue aussi un rôle essentiel dans la dynamique de la croissance. Il favorise l'environnement des investissements à travers les textes et les codes des investissements. Il peut développer le progrès technique à travers les dépenses publiques consacrées à la recherche et le développement. Il peut aussi réaliser les investissements publics, notamment les investissements en infrastructures tels que les routes, ponts, chemins de fer, hôpitaux, écoles... qui peuvent à leur tour soutenir les investissements privés. Cependant, l'acquisition de ces équipements nécessite des ressources locales importantes. Lorsque celles-ci sont insuffisantes l'Etat est obligé de faire recours aux ressources extérieures : « c'est l'endettement extérieur ». De ce fait, l'endettement extérieur peut être considéré comme l'un des facteurs de croissance économique.

La littérature économique nous apprend que l'endettement est favorable à la croissance économique lorsque l'effet de levier est positif. En d'autre terme si le taux d'intérêt réel sur la dette est faible par rapport au taux de profit, l'entreprise, même un Etat, a l'avantage de s'endetter, dans le cas inverse, on parle d'effet de boomerang.¹ A la suite de la littérature économique, la relation entre l'endettement extérieur et la croissance économique a fait l'objet de plusieurs travaux à la fois théoriques et empiriques. La théorie suggère que l'emprunt contenu dans des limites raisonnables, peut aider les pays en développement à affermir leur croissance. En effet, les économies qui sont au stade initial de leur développement disposent d'un stock de capital limité et offrent souvent des possibilités d'investissement plus rentables que les économies matures. C'est dans cette logique que beaucoup des pays africains y compris la Centrafrique après les années d'indépendance ont bénéficié des prêts considérables, assortis souvent des conditions très concessionnelles qui permettent leur décollage rapide en favorisant l'investissement et en accélérant la croissance. Cependant, à partir des années 80 jusqu'à aujourd'hui, un constat s'est imposé : le remboursement de la dette serait non seulement un frein aux performances, mais une tâche quasiment impossible. C'est le cas dans lequel se trouvent bon nombre des pays les moins avancés y compris la Centrafrique.

Bon nombre des travaux à la fois théoriques et empiriques ont été réalisés pour étudier la relation entre l'endettement et la croissance économique. Cependant, les points de vue de ces auteurs ne sont pas convergents. Ils sont parfois nuancés. Pour certains, l'endettement extérieur est indispensable pour la croissance économique, tandis que pour d'autres, la dette extérieure peut favoriser la croissance économique, mais sous certaines conditions. Sur le plan théorique, il y a principalement deux grands courants de pensée qui s'affrontent sur la théorie de l'endettement extérieur et la croissance, à savoir, les keynésiens d'une part et les néoclassiques d'autre part.

Pour les keynésiens, l'endettement n'occasionne pas de charges ni pour les générations futures, ni pour les générations actuelles du fait des investissements qu'il génère. Sous cet angle, l'endettement favorise la relance de la demande et provoque par l'effet accélérateur une hausse plus proportionnelle de l'investissement, et de tour en tour incite une hausse de la production. En effet, les keynésiens pensent que le principe de l'équilibre budgétaire ne doit pas toujours être respecté. Un déficit budgétaire justifié et maîtrisé peut être un facteur de relance économique, de lutte contre le chômage : stimulation de la demande et/ou de la consommation globale (infrastructures), qui par le biais de l'effet multiplicateur, les déficits sont capables de promouvoir une croissance durable. C'est dans ce contexte que l'endettement public sollicité pour financer le déficit favorise la relance de la demande, qui par son effet accélérateur, entraîne une augmentation plus que proportionnelle de l'investissement qui provoque à son tour une hausse de la production permettant de créer les emplois et de lutter contre la pauvreté. A la suite des keynésiens, selon Harrod (1948) et Domar (1947), il peut toujours y avoir croissance suite à un endettement public. Un Etat, pour atteindre le taux de croissance garanti, peut être amené à créer un déficit budgétaire et le financer par emprunt extérieur. En effet, l'hypothèse de base du modèle de croissance de Harrod et Domar est qu'il n'y a pas de croissance si un pays n'investit pas et le taux de croissance de la production est une fonction croissante du capital.

En revanche, les néoclassiques considèrent l'endettement comme un impôt futur. C'est une forme de connotation négative. Selon ces derniers, l'endettement d'un Etat défavorise l'accumulation du capital et la consommation des générations présentes et futures. Cette conception est proche de la théorie des

¹ On parle de taux de profitabilité pour désigner la rentabilité financière d'une organisation donnée. Le taux de profitabilité = taux de profit – taux d'intérêt réel.

effets négatifs de surendettement d'un Etat. La théorie de surendettement suggère que les emprunts extérieurs, au-delà d'un certain seuil, ont des effets pervers sur la croissance économique.

Allant dans le sens des effets positifs de la dette sur la croissance, certains auteurs ont apprécié la contribution positive de la dette à la croissance en montrant que l'endettement est lié à un déséquilibre. Il s'agit du déséquilibre entre l'épargne et l'investissement, accompagné du déficit budgétaire et du déficit de la balance courante (double déficit). Le modèle à double déficit abordé par Chenery et Strout (1966) préconise que l'épargne externe conditionne le développement économique si les déséquilibres épargne-investissement et importation-exportation peuvent être comblés. Selon ces auteurs, il s'agit sur le plan interne d'accumuler l'épargne nécessaire pour financer les investissements internes et sur le plan externe de trouver les ressources nécessaires pour financer le déficit de la balance de paiement. Et donc la dette extérieure peut stimuler la croissance économique à condition qu'elle est utilisée à financer des investissements.

A cet effet, la dette apparaît comme un instrument privilégié d'accumulation de richesse, celle qui vient résorber l'écart entre l'épargne interne et les besoins de financement. Elle apparaît aussi comme à l'origine d'un cycle dont l'issue est la croissance auto-entretenu et le développement de l'économie débitrice qui passe de stade d'emprunteur au stade de prêteur. C'est ce raisonnement qui a servi de base au modèle de croissance avec endettement pour financer une politique d'investissement dans les pays sous-développés après les indépendances (de 1960 à 1970), car si le taux requis est supérieur au taux initial d'épargne, le taux d'investissement atteint au départ, grâce aux emprunts extérieurs, peut induire une croissance auto-entretenu puis un excédent de ressources permettant de couvrir le déficit induit par le paiement des intérêts sur la dette jusqu'à son extinction totale.

A ce sujet, deux propositions se rencontrent dans la littérature économique. D'après la première, les capitaux extérieurs permettent de réaliser des investissements que l'épargne intérieure ne peut financer : c'est l'hypothèse de complémentarité. Selon la deuxième approche, les capitaux extérieurs, notamment les aides, se substituent à l'épargne intérieure, qui a tendance à fléchir : c'est l'hypothèse de substitution. C'est dans l'hypothèse de complémentarité que Rosenstein-Rodam (1989) dans ses travaux a soutenu les points de vue de Chenery et Strout. Son raisonnement est fondé sur le rapport entre l'entrée des capitaux et l'augmentation de la production à travers un coefficient de capital fixe.

Griffin(1970), avance les raisons suivantes qui renforcent la thèse de substitution : un gouvernement qui reçoit l'aide extérieure, s'il réoriente ses dépenses budgétaires en faveur d'une plus grande consommation des administrations, il verra ses revenus fiscaux diminuer des suites d'une baisse d'impôt ou d'un relâchement en matière de collecte. Ainsi, on ne saurait prétendre que l'aide étrangère ne comporte aucun inconvénient.

Une abondante littérature a essayé de démontrer des effets défavorables du capital étranger sur l'épargne intérieure et la croissance du produit. Le précurseur à avoir émis l'hypothèse que l'aide extérieure serait à l'origine d'une diminution de l'épargne intérieure est Haavelmo (1973). Il montre que la consommation est fonction de revenus intérieurs et des revenus extérieurs (afflux des capitaux extérieurs). Dans ces conditions, la consommation devient supérieure à celle qui découlait uniquement des revenus intérieurs et par conséquent l'épargne intérieure fléchit. Les capitaux extérieurs réduisent l'épargne interne dans la mesure où ils favorisent la consommation des biens importés. De plus l'entrée des capitaux extérieurs à un coût avantageux pousse les investisseurs nationaux à moins épargner. Des auteurs comme Griffin et Enos (1970), Weisskof (1972) ont soutenu cette assertion en mettant en exergue les effets pervers de l'endettement extérieur sur l'épargne intérieure du pays débiteur.

Afin de faire la synthèse du débat sur la relation entre la dette et la croissance, Pattillo et al (2002) affirment qu'à condition d'être contenus dans des limites raisonnables, les emprunts extérieurs utilisés pour financer l'investissement productif tendent à accélérer la croissance. Cependant dépassé un certain seuil, toutefois l'accumulation des dettes nouvelles risque de compromettre les performances économiques. Une étude complémentaire de Pattillo (2004) réalisée sur 61 pays en voie de développement montre que le doublement du niveau moyen de leur dette réduit près de 1% la croissance du capital physique et la productivité totale des facteurs. A la suite de Patillo et al, Bénédicet et al (2005) ont conclu qu'un endettement élevé peut freiner la croissance économique dans les pays à faible revenu et que la dette constitue un obstacle à la croissance qu'à partir du moment où elle atteint un seuil élevé

de 50% du PIB environ pour la valeur nominale de la dette extérieure et entre 20% et 25% du PIB pour sa valeur actuelle nette.

Dans le contexte de l'économie centrafricaine, il y a lieu de constater qu'en 1993, le niveau de la dette a atteint 142,2%² du PIB alors que ce niveau est de 113% et 118% du PIB respectivement en 1991 et 1992. Ce qui veut dire que dans les années 90, c'est en 1993 que le niveau de la dette de Centrafrique a atteint un pic qui dépasse largement la norme fixée dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) qui est de 70% du PIB. Globalement, entre les années 1991 et 2000, soit sur une période de dix ans, le niveau moyen de la dette de Centrafrique est de 100,45% du PIB. Entre 2001 et 2010, le niveau moyen de la dette est passé à 64,93% du PIB ; puis à 32,74% du PIB entre 2011 et 2016, soit une baisse de plus de 67,51 points entre 1991 et 2016. Entre 2017 et 2020, le niveau moyen de la dette est de 40,4%. Par ailleurs, le taux de croissance reste encore faible, voire négatif pour certaines années. En 1993 le taux de croissance est de 0,3% contre respectivement -6,4% et -0,6 en 1992 et 1991, soit une moyenne de 1,7% entre 1991 et 2000. Sur la décennie suivante, entre 2001 et 2010, ce taux reste stable au tour de 1,9%. Cependant entre 2011 et 2017, la Centrafrique a enregistré un taux moyen de -1,5%, avec un pic de -37,8% en 2013. Entre 2018 et 2020, le taux est de l'ordre 2,5% en moyenne.

Globalement, il y a lieu de constater que depuis le début des années 90 jusqu'en 2020, le gouvernement centrafricain, n'a ménagé ses efforts de ramener le niveau de l'endettement extérieur à un niveau raisonnable par rapport au seuil de 70% du PIB fixé selon le critère de convergence économique des pays de la CEMAC. Pendant que des efforts se font pour contenir la dette proche de la norme communautaire, les taux de croissance évoluent péniblement, face à ce constat, et à la lumière de la théorie économique, on se pose la question de savoir : Pourquoi dans le contexte centrafricain, la dette extérieure contenue dans un niveau raisonnable ne favorise-t-elle pas la croissance économique?

L'objectif principal assigné à notre travail est de montrer l'importance de capitaux extérieurs comme un des facteurs complémentaires pouvant relancer l'économie centrafricaine. De manière spécifique, il est question : d'identifier les facteurs, pour lesquels les capitaux extérieurs ne favorisent pas la croissance de l'économie centrafricaine et de proposer des mesures pouvant maîtriser ces dits facteurs.

Afin d'atteindre nos objectifs et de répondre par la suite à notre question principale de recherche, nous supposons que, l'endettement extérieur contenu dans une limite raisonnable est un facteur additionnel pour booster la croissance de l'économie centrafricaine. De manière spécifique, nous supposons que les facteurs qui influencent négativement la performance économique de l'endettement extérieur en Centrafrique peuvent bien être maîtrisés, si ces facteurs sont bien identifiés, les capitaux extérieurs pourront agir positivement sur le niveau des activités économiques.

2. Méthodologie

2.1. Faits stylisés

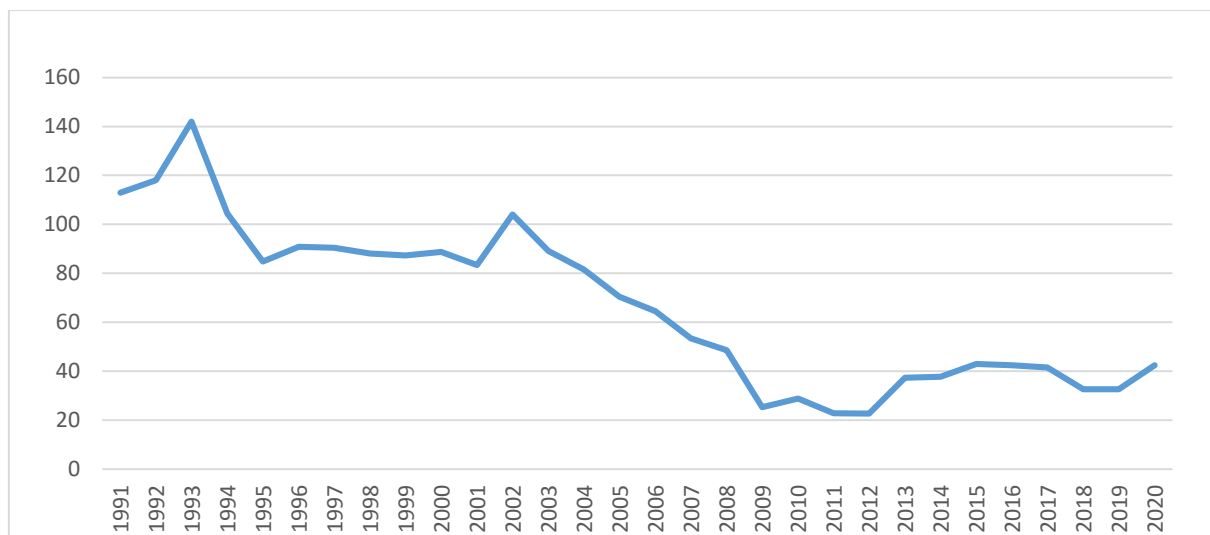
2.1.1. Tendance de la dette extérieure de la Centrafrique

De façon simplifiée, la dette signifie ce qu'on doit à quelqu'un ou la somme d'argent qu'on doit. La dette publique est la dette de l'Etat. En matière de finances publiques, la dette publique désigne l'ensemble des sommes dues par l'Etat. La dette extérieure quant-à-elle est l'ensemble des dettes d'un pays à l'égard de l'étranger. En fonction des sources de crédit, la dette publique est subdivisée en une dette commerciale et une aide publique au développement. La dette commerciale est composée des crédits aux fournisseurs, des emprunts obligataires et les crédits accordés par les établissements financiers privés. L'aide publique au développement est constituée par les crédits accordés par les organismes internationaux et les gouvernements ou les institutions publiques. Notons aussi qu'il y ait une distinction entre l'engagement et l'encours. Les engagements sont des crédits non mobilisés. Ils correspondent aux sommes des contrats et des conventions signées durant une période donnée. En revanche, les encours sont les résultats de la somme des tirages de la période c'est-à-dire des emprunts financiers réalisés diminués de la somme des remboursements de capital effectué.

² Les statistiques sont obtenues de la banque des données de la BEAC et WDI (World Development Indicator).

Le graphique suivant présente la tendance des encours de l'endettement extérieur de la Centrafrique exprimés en pourcentage du PIB. Entre 2001 et 2010, soit sur une période de dix ans, le niveau de la dette extérieure de la Centrafrique représente en moyenne 64,93% du PIB, avec un pic en 2002 où le niveau de la dette représente 104,1% du PIB. Alors qu'entre 1991 et 2000, le niveau moyen de la dette représente 100,45% du PIB avec un pic de 142,2% du PIB en 1993. Entre ces deux décennies, on a constaté une baisse du niveau de la dette de 35,52 points en pourcentage du PIB. Entre 2011 et 2020, le niveau de la dette continue de baisser et représente en moyenne 32,74% du PIB.

Graphique 1 : Evolution de la dette extérieure de la Centrafrique en % PIB



Source : A partir des données de l'Administration et de la BEAC.

La tendance baissière du niveau de la dette de la Centrafrique peut être, en partie, expliquée par les efforts consentis par le pays afin d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE dans les années 2000 qui ont débouché par la suite sur un plan d'allègement de la dette. Ces allègements ont permis d'améliorer les charges de la dette, et les dettes restantes ont fait l'objet d'une politique de rééchelonnement. Cette initiative est aussi accompagnée par une gestion économique rigoureuse marquée par un accroissement notable des recettes intérieures suite à la mise en place d'une réforme de l'administration fiscale et douanière, la maîtrise du circuit des dépenses budgétaires et l'amélioration de la transparence, mais aussi d'une politique de révision de la composition des dépenses privilégiant la réduction des arriérés intérieurs.

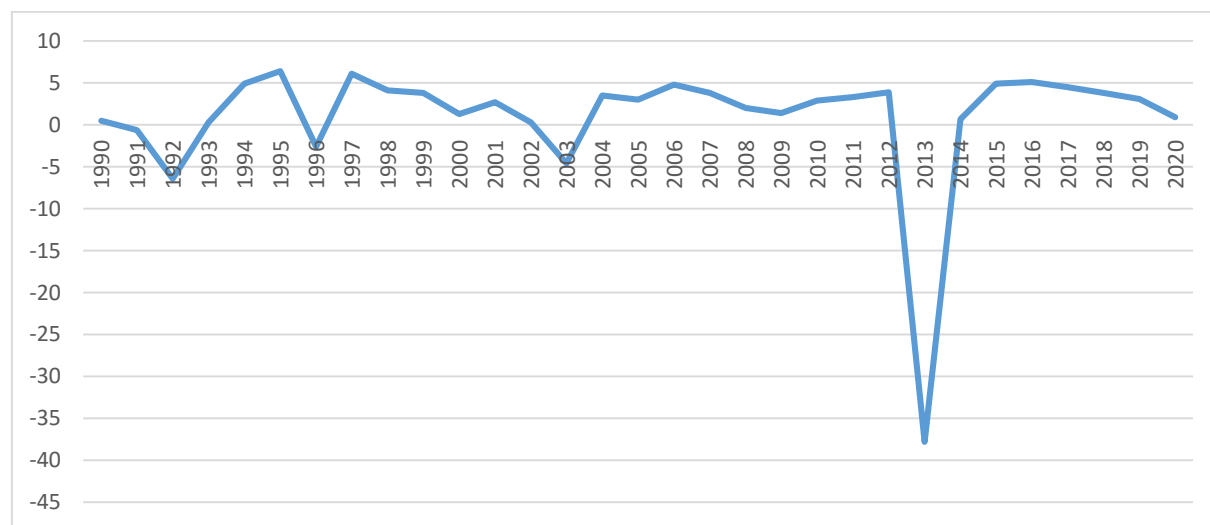
2.1.2. Performance économique

La République Centrafricaine a connu un taux de croissance économique réelle d'environ 1,7% en moyenne sur la période 1990-2000. Ce taux est en dessous de celui de la population qui est de 2%. En 2001 et 2002, l'économie a connu un taux de croissance respectivement de 2,7% et 0,3%, faibles mais positifs, avant de se contracter à -4,6% en 2003 à la suite du coup d'Etat de mars 2003 pour ensuite reprendre timidement le chemin de la croissance. Cette accélération de la croissance a atteint 4,8% en 2006.

Globalement entre 2001 et 2010, en moyenne, le taux de croissance est de 1,9%. La reprise de la croissance sur cette période est principalement due, du côté de l'offre par le relèvement du sous-secteur diamantifère, la forte croissance de la production forestière et la reprise des activités agro-industrielles et des services marchands, notamment le transport et la télécommunication. L'Etat a soutenu aussi financièrement la relance de la culture du coton et du café. Du côté de la demande, le paiement plus régulier des salaires aux fonctionnaires de l'administration publique a permis de soutenir la consommation des ménages et les investissements publics et privés. Cependant, l'ampleur de la reprise reste limitée par la persistance de l'insécurité dans certaines zones du pays, la faiblesse des investissements, de l'assistance extérieure et les coûts élevés de production aggravés par les séquelles des crises qu'a connues le pays depuis l'année 1996 et les prix exorbitants des produits pétroliers.

Entre 2011 et 2020, le taux de croissance de l'économie tourne en moyenne autour de -1,5%. Ce taux moyen négatif est lié aux impacts de la crise qui a durablement secoué les activités économiques dans tous les secteurs en 2013. Pour l'année en question, l'économie centrafricaine a enregistré un taux de croissance de l'ordre de -37,8%. Après être effondrée à cause de la crise politico-sécuritaire prolongée suite au conflit débuté en 2013 qui a donné lieu à la destruction des infrastructures économiques et à des pillages, l'économie centrafricaine a quelque peu repris en 2014, avec un taux de 0,7% et cette reprise est consolidée en 2015 et en 2016 où le taux de croissance est passé respectivement à 4,9% et 5,2% du fait que l'économie est soutenue de bout en bout par la communauté internationale. En 2017, le taux chute à 4,8%. Cette croissance reste modeste à cause du contexte sécuritaire instable, de l'occupation de plus de 80% du territoire par les groupes armés qui perçoivent les taxes et autres impôts dus à l'Etat, privant le pays de ressources financières d'une part, et à cause de la hausse des cours du pétrole d'autre part. Le graphique suivant présente la tendance de l'économie centrafricaine.

Graphique 2 : Evolution des taux de croissance de l'économie centrafricaine de 1991 à 2020



Source : A partir des données de l'Administration et de la BEAC.

Nous remarquons que de 1991 à 2017, le taux de croissance de l'économie centrafricaine évolue en dents de scie avec des chiffres positifs qui alternent avec des chiffres négatifs avec un grand creux en 2013 où le taux atteint -37,8%.

2.2. Méthode d'approche

Les données de notre étude proviennent principalement de la BEAC. La période d'étude s'étend de 1988 à 2021. Le modèle utilisé pour évaluer l'impact de l'endettement extérieur sur la croissance économique en Centrafrique est le modèle du type Cobb-Douglas définie comme suit :

$$PIB_t = AK_t^{\alpha_1} L_t^{\alpha_2} DE_t^{\alpha_3} EP_t^{\alpha_4} e^{\varepsilon_t} \quad (1) \quad \text{avec} \quad \alpha_1 + \alpha_2 + \alpha_3 + \alpha_4 = 1 \quad (1)$$

Où PIB, est la production nationale ; K, le stock du capital physique global de l'économie ; L, le facteur travail, c'est-à-dire la population active ; DE, la dette extérieure ; EP, l'épargne nationale et A, le facteur d'échelle. Afin d'interpréter les coefficients en terme d'élasticité, nous allons prendre le logarithme des variables de l'équation (1) et on a :

$$\log PIB_t = \log A + \alpha_1 \log K_t + \alpha_2 \log L_t + \alpha_3 \log DE_t + \alpha_4 \log EP_t + \varepsilon_t$$

En posant : $\log PIB_t = y_t$; $\log A = \alpha_0$; $\log K_t = k_t$; $\log L_t = l_t$; $\log DE_t = d_t$; $\log EP_t = s_t$, l'équation devient :

$$y_t = \alpha_0 + \alpha_1 k_t + \alpha_2 l_t + \alpha_3 d_t + \alpha_4 s_t + \varepsilon_t. \quad \text{avec} \quad 1988 \leq t \leq 2021.$$

Après le test de racine unitaire sur les variables, à part l'épargne publique qui est stationnaire à l'ordre deux, toutes les autres variables sont stationnaires en première différence. Il y a donc un risque de co-intégration. Après l'estimation de la relation de long terme, on a effectué le test d'Engle-Granger sur le

résidu qui est récupéré et ce test confirme bien la stationnarité en niveau au seuil de 10%. L'ensemble de tous ces résultats nous conduit à l'estimation du modèle à correction d'erreur en une seule étape spécifié de la manière suivante :

$$D(y_t) = \alpha_0 + \alpha_1 D(k_t) + \alpha_2 D(l_t) + \alpha_3 D(d_t) + \alpha_4 D(s_t, 2) + \alpha_5 y_t(-1) + \alpha_6 k_t(-1) + \alpha_7 l_t(-1) + \alpha_8 d_t(-1) + \alpha_9 s_t(-1) + \varepsilon_t.$$

Les coefficients $\alpha_1, \alpha_2, \alpha_3$, et α_4 représentent la dynamique de court terme et les coefficients $\alpha_5, \alpha_6, \alpha_7, \alpha_8$ et α_9 , caractérisent l'équilibre de long terme. De plus α_5 , est le coefficient de correction d'erreur, il doit être négatif et inférieur à l'unité. Il indique la vitesse d'ajustement de la variable y qui représente le PIB pour retourner à l'équilibre suite à un choc. Le coefficient α_0 , représente la constante du modèle.

3. Résultats et discussion

Après l'estimation en utilisant la méthode de moindres carrés ordinaires, les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Résultats de l'estimation

Variables	Coefficients	t-statistiques
<i>constante</i>	-1,8595	-0,4417
$D(k_t)$	0,4819	1,5835
$D(l_t)$	0,0797	0,9746
$D(d_t)$	-0,1417	-0,3958
$D(s_t, 2)$	-0,0056	-0,2197
$y_t(-1)$	-0,5960	-1,6159
$k_t(-1)$	0,3927	0,9529
$l_t(-1)$	0,1306	1,0565
$d_t(-1)$	-0,0506	-0,3412
$s_t(-1)$	-0,0104	-0,1461
$R^2 = 0,60$; DW = 2,67 ; F- Statistique = 0,63 ; Prob (F-Statistic) = 0,74		

$R^2 = 0,60$ signifie que 60% des fluctuations du PIB sont expliquées par le modèle. On constate aussi que le coefficient associé à la force de rappel $\alpha_5 = -0,5960$, est négatif mais non significativement différent de zéro en valeur absolue. Il existe bien un mécanisme de correction d'erreur. A long terme, les déséquilibres entre le PIB et le stock du capital, le volume de la population active, le niveau de l'endettement extérieur ainsi que l'épargne intérieure se compensent de sorte que la variable expliquée et ces variables explicatives ont une évolution similaire, mais l'impact n'est pas significatif.

$\alpha_5 = 0,5960$, signifie aussi qu'on arrive à ajuster 59,6% du déséquilibre par l'effet de « feed back », en d'autre terme, un choc constaté au cours d'une année est entièrement résorbé au bout de $1/0,5960 = 1,67$ année, c'est-à-dire environ une année et 7 mois.

$\alpha_1 = 0,4819$, signifie que lorsque le stock du capital augmente de 10%, la croissance économique en Centrafrique augmente de 4,8% dans le court terme.

$\alpha_2 = 0,079$, signifie que lorsque le niveau de la population active augmente de 10% dans le court terme, la croissance économique augmente de 0,8%.

Ces deux résultats confirment l'explication de la croissance par la fonction de production proposée par Cobb et Douglas (1928) spécifiée par deux facteurs, à savoir le travail et le capital. Ils démontrent qu'un accroissement de 1% du volume de capital ou du travail entraîne un accroissement de $\alpha\%$ ou $\beta\%$ du produit national. L'une des premières vérifications empiriques de cette fonction qui mettent en évidence la contribution positive de ces deux facteurs sur le revenu national est effectuée sur les industries de transformation américaines de 1899-1922 par Douglas (1948).

$\alpha_3 = -0,1419$, signifie que, dans le court terme, lorsque le niveau de la dette extérieure de Centrafrique augmente de 10%, le niveau de la croissance économique diminue de 1,4%. Ce résultat confirme la thèse

des néo-classique qui met en évidence les effets néfastes de l'endettement sur la croissance économique. En effet pour ce courant de pensée, la dette est considérée comme une forme d'impôt futur qui pèse sur la génération future pour son remboursement. Etant comme une charge, la dette défavorise l'accumulation des capitaux pour le financement des investissements afin de soutenir la croissance.

$\alpha_4 = -0,0056$, signifie que quand les ressources intérieures en termes d'épargne s'élèvent de 10%, les effets sur la croissance économique se traduisent par une baisse de 0,05%. Ce résultat réfute la conclusion obtenue par Chenery et Strout (1966), dans une étude, quand ils confirment que l'accumulation d'épargne intérieure est indispensable pour le financement des investissements internes, lesquels investissements sont capables de stimuler la croissance économique.

$-\frac{\alpha_6}{\alpha_5} = -\left(\frac{0,3927}{-0,5960}\right) = 0,6588$, signifie que si le stock du capital augmente de 10%, la croissance économique en Centrafrique augmente de 6,5% dans le long terme.

$-\frac{\alpha_7}{\alpha_5} = -\left(\frac{0,1306}{-0,5960}\right) = 0,219$, signifie que si la population active augmente de 10%, la croissance économique dans le long terme en Centrafrique augmente de 2,2%.

On peut dire que ces deux résultats confirment les explications de la croissance dans le long terme par Solow (1956). Pour Solow, le niveau de la production dépend de la contribution positive des quantités mais aussi de la productivité des facteurs de production que sont le capital et le travail. Il s'appuie sur la fonction de production en y ajoutant le rôle d'un « résidu » qui est le progrès technique qualifié d'exogène généré par la recherche.

$-\frac{\alpha_8}{\alpha_5} = -\left(-\frac{0,05068}{-0,5960}\right) = -0,0850$, signifie que l'augmentation de l'endettement extérieur de la Centrafrique de 10% entraîne un ralentissement de la croissance économique de 0,8% dans le long terme. Ce résultat confirme la théorie des effets négatifs de surendettement d'un Etat. Selon cette théorie, les emprunts extérieurs au-delà d'un certain seuil ne favorisent pas la croissance, ils n'ont que des effets pervers. Empiriquement, Patillo (2004) dans une étude sur un échantillon de 61 pays en développement arrive à la conclusion que le doublement de leur dette ralentit la croissance d'environ 0,5% à 1%. A la suite de Patillo, Benedict et al (2005) montrent qu'un endettement élevé peut freiner la croissance dans les pays à revenu faible. La dette peut constituer un obstacle à la croissance à partir du moment où elle atteint un seuil supérieur à 50% du PIB.

$-\frac{\alpha_9}{\alpha_5} = -\left(-\frac{0,1040}{-0,5960}\right) = -0,0174$, signifie qu'une augmentation du niveau d'épargne intérieure de 10% entraîne une baisse du niveau de l'activité économique de 0,2% en Centrafrique. Ce résultat est contraire au modèle de croissance de Solow dans sa démonstration du principe de « règle d'or ». En effet, la production des biens nécessite des investissements (donc de l'épargne). Le taux d'épargne interne à un certain niveau conduit à la formation du capital dont la productivité marginale est égale au taux de croissance. Et donc l'épargne est l'un des déterminants de la croissance.

4. Conclusion

Le but de cette étude est d'appréhender les incidences de l'endettement extérieur sur la croissance économique en Centrafrique. La principale conclusion à laquelle nous sommes aboutis révèle qu'il existe une relation négative entre la dette extérieure et la croissance en Centrafrique. En effet, les coefficients α_3 et α_8/α_5 précédés du signe négatif signifient que la dette extérieure exerce un impact négatif sur la croissance économique aussi bien respectivement dans le court terme que dans le long terme mais pas de manière significative. C'est pour dire qu'en plus de la dette extérieure, il existe d'autres facteurs qui contribuent à freiner la croissance économique en Centrafrique. Plus ces coefficients sont grands, moins le produit intérieur brut est élevé et donc la dette extérieure a une incidence négative sur la croissance.

Ainsi, le recours aux capitaux extérieurs au-delà d'un certain seuil peut donc contribuer à freiner la croissance économique, ceci à cause du poids de service de la dette de plus en plus contraignant. Ce qui implique qu'une réduction substantielle du stock de la dette et de son service pourra éventuellement promouvoir la croissance économique à condition que les fonds supplémentaires générés par la réduction du stock de la dette sont investis dans les secteurs d'activités rentables d'une part, et dans les

secteurs sociaux comme l'éducation et la santé qui sont non négligeables du fait qu'ils contribuent à la formation du capital humain qui sont des déterminants ayant un impact positif d'autre part, dans le cas de notre modèle, sur la production de la richesse nationale.

Références

Banque Mondiale, 2021. Dette et développement. Dossier économique de la banque mondiale, Washington.

Bekolo Ebe B., 1985. Le statut de l'endettement extérieur de l'économie sous développée, une analyse critique. Editions Présence africaine, Paris.

Benedict C. et Rina B., 2005. L'allègement de la dette peut-il doper la croissance des pauvres? Dossier économique du FMI, Washington.

Bettioui R. et El Ouia A., 2018. L'impact de financement par la dette extérieure publique sur la croissance économique marocaine : investigation quantitative. *Revue de finance*, vol. 5 n° 3, pp.197-224

Biao B., Fambon S. et Kengne Ndejeutane G., 1999. Endettement extérieur et développement humain au Cameroun. Edition Saint Paul, Yaoundé.

Bonneville F., 2017. Le système de la dette publique: pour une approche organique d'un système social. Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne.

Calderon C. and Zeufack ;A. G., 2020. Borrow with sorrow? The changing risk profile of Sub-Saharan Africa's debt. Dossier économique de la Banque mondiale, Washington.

Chercherita A. and Rother, P., 2010. The impact of high and growing government debt on growth: an empirical investigation for the euro area. European Central Bank, Union, *Working paper vol. 56, ISSN 1659-5559*.

Chenery H. B. and Strout A., 1966. Foreign assistance and economic development. *American Economic Review*, vol. 56, n°4, pp.679-733

Domar E. D., 1947. Expansion et Emploi. *American economic review*, vol 37, pp.3-26.

El Qasemy M. et Omari Alaoui L. Z., 2021. Les moteurs de l'endettement extérieur public du Maroc: investigation empirique (1998-2019). *International journal of accounting, finance, management and economics*, vol. 2, pp.1-22

Gaspar V., Relayea J. et Turc E., 2019. L'endettement élevé des pays freine leur adaptation à l'évolution rapide de l'économie mondiale. *Cahier économique du FMI*, Washington.

Guillermo A. C., 1989. Growth, debt and economic transformation. New York St Marin's Press.

Griffin K. et Enos J., 1970. Foreign assistance: objectives and consequences, economic development and cultural. *American economic review*, vol. 18, n° 3, pp.313-327

Haavelmo T., 1973, Comment on Leontief Wassily's the rate of long run economic growth and capital transfer from developed to under developed areas. Study week on the econometric approach to development planning. *Journal of development studies*, vol. 28, n°2, pp.251-260

Domar H., 1948. Towards a dynamic economics. Mac Millan, pp.77-91.

Maarouf A. et Ahmed O., 2021. La dette publique extérieure de Djibouti : soutenabilité et impact sur la croissance économique. Document de recherche de l'observatoire de la francophonie, Paris.

Pattillo C., Poirson H. et Rici L., 2002. Dette extérieure et croissance. FMI, Working paper, 02/69, Washington.

Rosenstein E., 1989. Les effets de la dette extérieure sur l'investissement. *The Economic Journal*, vol. 53, pp.202-211

Solow R., 1956. Théorie de la croissance économique. Editions Armand Colin, Paris.

Solow R., 1988. La théorie de la croissance et son évolution. Revue française d'économie, Vol. 3, n°2, pp.3-27.

Tarek Ben A. et Ahmed Z., 2013. Rôle de l'endettement extérieur dans le financement du développement économique : cas des pays de la région MENA. Journal international de management et information technologique, vol. 7, n° 3, pp.1198-1213

Touna Mama, 1985. L'endettement supportable pour un pays en développement. Thèse de doctorat es-sciences économiques, Université de Bordeaux 1.

Touna Mama, 1988. Dette et seuil d'endettement. Economie et société n° 6-7 pp.37-51.

Touna Mama, 1996. Crise d'endettement et politique de déréglementation au Cameroun. Editions L'harmattan, Paris.

Weisskof T. E., 1972. The impact of foreign capital inflow on domestic savings under developed countries", Journal of international economics, n° 2 pp.25-38.

Wilplosz C., 1993. Macroéconomie, une perspective européenne. Editions de Boeck, Bruxelles.

Impact de la TVA sur la croissance économique en Centrafrique

Jean-Lambert BANZARA

Université de Bangui,
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,
Laboratoire de Macroéconomie Appliquée (LAMA), Centrafrique.

E-mail correspondant : jbanzara@yahoo.fr

Résumé

La réforme de la fiscalité centrafricaine entamée depuis le début des années 1990 a pour l'un des volets, l'introduction de la TVA en remplacement de la TCA. L'objectif vise à optimiser le rendement de la fiscalité indirecte et à réduire les effets distorsifs de la TCA en particulier sa double taxation. Après avoir fait un état des lieux de l'évolution de la TVA depuis les années 2000, cet article essaie de montrer l'influence de cette taxe indirecte sur le taux de croissance économique en Centrafrique. En utilisant le modèle de Scully (1996), les estimations économétriques ont montré que le taux de pression fiscale optimale de la TVA se situe autour de 7,23% alors que le taux effectif de la pression fiscale de la TVA sur la période considérée est de 8,94% soit une pression fiscale supplémentaire de 1,71%. On en déduit que le taux de pression fiscale effectif de la TVA se situe au-dessus du taux optimal, ce qui implique deux conséquences : d'une part le taux de pression fiscale actuelle de la TVA permet de maximiser les ressources fiscales indirectes au profit de l'Etat ; d'autre part, les mesures d'élargissement de l'assiette de la TVA impactent négativement le bien-être des ménages par le biais de la baisse du pouvoir d'achat du fait de l'inflation.

Mots-clés : Impact, TVA, Croissance économique, Centrafrique.

Abstract

The Central African tax reform engaged since the beginning of year 1990's has for one fields the introduction of the VAT in replacement of the TOT. The aim is to optimize the indirect tax yield and to reduce the distortion effect of the TOT mainly its double taxation. After the ground studies of the VAT evolution since year 2000's, this paper tries to show the influence of that indirect tax on the C.A.R economical growth rate. By using the model of Scully (1996), the econometric estimations have shown that the rate of optimal tax pressure of the VAT is around 7.23% whereas the effective rate of the taxation pressure of the VAT during the studied period is 8.94 namely and additional tax pressure of 1.71%. It is deduced that the rate of VAT effective taxation pressure is above the optimal rate, that results in two consequences: on one side, the rate of the VAT current tax pressure enables to maximize the indirect tax resources to the benefit of the state; on the other side, the enlarging measures of the VAT asset impact negatively the households well-being via the purchase low power because of the inflation.

Keywords: *Impact, VAT, Economic growth, Central African Republic.*

1. Introduction

La Centrafrique est un pays pauvre dont les ressources budgétaires sont en grande partie dépendantes des recettes fiscales. Depuis quelques décennies, la politique budgétaire du pays est beaucoup plus orientée vers l'amélioration des recettes budgétaires plus particulièrement les recettes fiscales et douanières. Les stratégies élaborées et mises en œuvre à cet effet ont visé un ensemble de réformes juridiques et institutionnelles des administrations financières centrafricaines notamment la Direction Générale des Impôts et des Domaines et la Direction des Douanes et Droits Indirects ainsi que le code des impôts et des douanes. Les objectifs de ces réformes sont variés et visent entre autres l'amélioration du rendement du système fiscal centrafricain d'une part, et l'efficacité et l'efficacit  dudit syst me d'autre part. Ces reformes trouvent leurs justifications dans la faiblesse de l'assiette fiscale due   l' troitesse du tissu  conomique du pays, la pr pond rance du secteur informel affectant beaucoup d'activit s  conomiques taxables et la modicit  de la pression fiscale traduisant le faible niveau des pr l vements fiscaux sur la totalit  des richesses cr  es dans le pays.

Le système fiscal centrafricain est constitué des impôts directs et indirects prélevés respectivement sur les revenus et sur les dépenses de consommation. Il convient de rappeler que d'après les statistiques de la Direction Générale des Impôts et des Domaines de 2002, les impôts indirects rapportent autant que les impôts directs et l'un des instruments les plus innovants de la mobilisation des impôts indirects demeure la taxe sur la valeur ajoutée. Cette dernière est jugée neutre, indolore et moins distorsive du fait de son fardeau essentiellement supporté par le consommateur final en apparence (FMI, 2012).

La taxe sur la valeur ajoutée a été instituée en Centrafrique en 2000 en remplacement de la TCA dont sont décriées les insuffisances considérées comme dommageables pour l'économie. Au-delà des débats théoriques sur le rôle de la fiscalité sur la croissance, il s'agit d'évaluer dans cet article la contribution de la TVA à la croissance économique dans le contexte centrafricain. Des études à travers les pays ont été réalisées portant sur la détermination du taux d'imposition optimal et de son effet sur la croissance. Cependant le présent article tente d'élucider le lien entre la TVA et le taux de croissance économique dans le contexte centrafricain en s'inspirant des travaux empiriques effectués par des auteurs intéressés par la question.

Si l'on s'en tient à la littérature théorique l'influence de la fiscalité sur la croissance économique varie en fonction du cadre théorique retenu, du facteur de production soumis à l'impôt, des techniques de production et du processus d'accumulation du capital humain (Ngongang, 2007).

En retenant la première approche du cadre d'analyse, des auteurs recensés comme Sato (1967), Krzyzaniak (1967) et Feldstein (1974) ont utilisé le modèle de croissance néoclassique de Solow (1956) à taux d'épargne exogène pour analyser les effets de la fiscalité sur la croissance. Chamley (1986) et Judd (1985) ont privilégié quant à eux des modèles à taux d'épargne endogène de Ramsey (1928). Les conclusions tirées de ces modèles montrent que la fiscalité affecte positivement la croissance dans la phase transitoire et le niveau du revenu par tête à l'état régulier. Ainsi, la fiscalité sur le revenu du capital considéré comme une réduction du taux d'intérêt net peut modifier la répartition des ressources entre la consommation présente et la consommation future.

D'autres travaux théoriques notamment ceux de Romer (1986), Lucas (1988) puis Aghion et Howit (1992) se sont basés sur les nouvelles théories de la croissance endogène pour montrer le lien entre la fiscalité, l'offre de travail et le progrès technique censés être des facteurs endogènes de croissance qui dépendent du comportement des agents économiques. Selon les résultats de leurs travaux, la fiscalité influence le taux transitionnel de croissance ainsi que le taux de croissance à long terme. Ainsi, la fiscalité sur le revenu de travail affecte l'allocation de temps entre loisir et travail. Lucas et Rapping (1969) ont donné une explication de ce lien en montrant que lorsque le salaire net d'impôt est momentanément faible, la quantité de travail offerte tend à diminuer (effet de substitution inter temporelle) en raison de l'augmentation des heures de loisir par les agents économiques qui anticipent une hausse des salaires. Cependant un salaire plus faible est source d'appauvrissement de son détenteur qui sera obligé d'augmenter les heures de travail et de réduire celles de loisir (effet de revenu).

Engen et Skinner (1967) ont montré d'une part que la politique fiscale influence la croissance économique à travers le stock du capital physique en diminuant l'investissement privé et par la suite la production puis la croissance économique. D'autre part, les individus vont consacrer plus de temps aux loisirs et la productivité du travail va baisser. Par conséquent, la politique fiscale peut freiner les activités de recherche et d'innovation comme elle peut pousser les entrepreneurs à investir leurs capitaux en produisant des biens et services qui sont moins taxés ou exonérés et ayant une productivité faible (Bikenga 2009). En parallèle à cette conception, Romer (2007) a stipulé que dans la nouvelle théorie de la croissance, la fiscalité agit à la fois favorablement et défavorablement sur le progrès technologique qui est un facteur important de la croissance économique. Son effet sur l'activité revient aux structures fiscales du pays (particulièrement les droits de douanes car une baisse de ces derniers va inciter les agents à importer les technologies et vice versa).

Rapping s'est basé sur une idée qui converge aux propos précédents, en précisant que lorsque le salaire après impôt est plus faible, les individus baisseront l'offre de travail (Effet de substitution), car les agents vont anticiper une hausse des impôts ce qui va provoquer une augmentation de leur temps de loisirs. Par contre, un salaire plus faible appauvrit son détenteur, donc l'agent aura besoin d'augmenter ses heures de travail d'où une réduction de la demande de loisirs (Effet de revenu). Par ailleurs, si les impôts sont trop élevés, les gens peuvent choisir de ne pas travailler plus dur au lieu de prendre des risques avec leur revenu

disponible. Les contribuables pourraient même choisir de quitter le pays s'il existe ailleurs une fiscalité faible, provoquant ainsi une fuite de cerveaux dans l'économie. En ce sens, Gwartney et Lawsan (2010) stipulent que les taux d'imposition très élevés peuvent affecter la croissance économique en décourageant l'effort au travail, en faussant les signaux des prix, en encourageant les individus à substituer les biens moins souhaités mais facilement déductibles contre les biens plus désirés et fiscalement non déductibles et en réduisant les initiatives privées à la volonté d'investir dans le capital physique et humain.

La fiscalité, comme évoquée ci-haut, peut avoir un impact négatif ou positif sur la croissance économique, c'est à dire un effet à double tranchant. Cependant, il existe plusieurs économistes qui infirment le rôle désincitatif de l'imposition sur l'activité économique.

Des travaux récents ont conclu à la non-neutralité de la fiscalité en trouvant un consensus sur les effets macroéconomiques néfastes de la fiscalité sur la croissance (notamment le freinage de celle-ci) lorsque les taux d'imposition deviennent élevés. Ce constat résume les résultats des travaux des économistes de l'offre tels que Laffer (1981) qui en partant de la théorie de l'offre symbolisée par l'adage « trop d'impôt tue l'impôt » a montré à l'aide d'une courbe en forme de U inversé un niveau de taxation optimal et procurant le maximum de recettes à l'Etat en deçà duquel une augmentation des taux entraîne une augmentation des recettes et au de-là duquel ces dernières régressent. Barro (1990) parallèlement à Laffer a souligné l'existence de cette courbe de Laffer entre le taux d'imposition et le taux de croissance économique et explique que jusqu'à un certain seuil d'imposition, la politique fiscale encourage la croissance mais, au-delà de ce seuil, elle génère des externalités négatives qui retardent la croissance.

Partant de ce cadre, Lucas (économiste de la croissance endogène) déclare que la fiscalité peut avoir des effets positifs sur la croissance économique si les recettes fiscales sont dépensées et utilisées pour financer les investissements publics. En effet, lorsqu'un gouvernement perçoit un dollar à travers les taxes, il peut l'utiliser en le dépensant dans un programme gouvernemental. A ce titre, Scully (1998) stipule que ce dollar peut soit faire marcher l'économie et donc augmenter le taux de croissance de l'économie, comme il peut la freiner c'est à dire affecter négativement la croissance économique ou bien il peut même avoir aucun effet sur l'activité économique. Ceci dit, toute variation de l'activité économique dépend de la manière dont le gouvernement va dépenser ce dollar. Dans le même ordre d'idées, Heerden (2008) trouve que l'activité économique est affectée directement par le niveau de la fiscalité car, un faible taux d'imposition poussera les gens à payer leurs impôts, améliorera l'investissement, l'épargne et incitera les gens à travailler et aidera les petites entreprises à se développer.

La question de la fiscalité comme nous venons de voir dans la littérature théorique a été traitée en mettant en relation la fiscalité de manière globale avec la croissance économique. Cependant il est utile d'approfondir la compréhension de ces théories en s'intéressant aux composantes de la fiscalité et plus particulièrement la TVA et les différents canaux à travers lesquels elle affecte la croissance économique.

Pour ce qui concerne la TVA, elle est proportionnelle au prix hors taxe et s'ajoute à celui-ci pour former le prix toutes taxes comprises à payer par le consommateur. En fait, une hausse de la TVA fait baisser le pouvoir d'achat des salariés (le salaire réel après impôt), ce qui diminue l'offre et la demande de travail et aussi la consommation. En revanche, une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée poussera les salariés à augmenter les heures de travail, ce qui va accroître la production et la croissance économique par conséquent. En outre, la variation de la TVA impacte directement l'épargne. Autrement dit, les agents vont préférer épargner que consommer.

Il existe plusieurs travaux ayant traité empiriquement du lien entre les taxes et la croissance économique mais les résultats obtenus dépendent des spécificités des pays, de la méthodologie adoptée et des variables fiscales utilisées.

Scully (2006) a mis en évidence l'existence d'une relation en U inversée entre les impôts et la croissance économique dans le cas de la Nouvelle Zélande. Pour cela, il a employé son modèle qui s'appuie sur l'hypothèse du budget équilibré. A travers ce modèle, il a trouvé que la pression fiscale optimale maximisant le taux de croissance est de 20%. Les travaux empiriques de Scully (1998, 2006, 2008) se sont étendus à plusieurs pays pour déterminer la pression fiscale optimale qui maximise la croissance économique.

Minea et Villieu (2009) ont utilisé le cadre du modèle empirique de croissance endogène de Barro prenant en compte les dépenses publiques productives avec pour objectif la détermination du taux de pression fiscale optimale maximisant le taux de croissance économique pour un échantillon de 22 pays de l'OCDE.

Leur modèle établissant une relation sous forme de U inversé entre le taux de pression fiscale et le taux de croissance et recourant à la méthode PSTR (*Panel Smooth Threshold Regression*) a permis de déterminer le seuil d'imposition optimale. Minea et Villieu (2008), en réexaminant le même modèle de Barro et en abandonnant l'hypothèse simplificatrice et un peu réaliste du budget équilibré, ont trouvé qu'une courbe de Laffer ne peut exister entre la pression fiscale et le taux de croissance que si l'on prend en considération l'effet du déficit budgétaire dans l'analyse.

Engen et Skinner (1992), en utilisant des données provenant d'un échantillon de 107 pays sur la période 1970-1985, ont montré qu'une augmentation de 2,5 points du taux d'imposition réduirait probablement les taux de croissance à long terme de 0,18 point. De même, et dans leur étude des pays de l'OCDE entre 1980 et 1995, Leibfritz et al. (1997) ont montré qu'une augmentation de 10 points de taux d'imposition entraînerait une diminution de 0,5 point de pourcentage de taux de croissance.

Folster et Henrekson (2001) ont montré que les dépenses publiques et les impôts qui sont des variables de mesure de la taille du secteur public affectaient négativement le taux de croissance dans les pays riches. Cependant il y a lieu de relativiser le cas des dépenses publiques dont selon la nature, certaines ont des impacts positifs et d'autres négatifs sur la croissance économique.

Romer (2007) en utilisant un modèle économétrique autorégressif a constaté aux États-Unis des effets fiscaux négatifs avec une augmentation exogène de 1% du taux d'imposition qui réduit le PIB réel d'environ 3% au cours des trois prochaines années.

Une autre étude réalisée par Keho (2010) cherche à déterminer la pression fiscale optimale pour l'économie ivoirienne. La pression fiscale a été calculée en ayant recours au modèle de Scully dans un premier temps (tout en se basant sur l'hypothèse du budget équilibré), et dans un second temps en adoptant un modèle quadratique. La conclusion de ces auteurs aboutit à la déduction selon laquelle les pressions fiscales optimales sont respectivement de 22,3% et 21,1% relatifs au modèle de Scully et au modèle quadratique. Etant donné que ces taux sont largement supérieurs aux taux actuels de la Côte d'Ivoire, ce résultat nous laisse déduire que cette économie applique une pression fiscale inférieure au taux optimal tel qu'il a été calculé dans ce travail. Autrement dit, la pression fiscale est sous-optimale et ce constat serait la conséquence d'une forte imposition de certains contribuables source de la fraude et de l'évasion fiscale. Une autre version explicative alternative de ce résultat nous apprend qu'en imposant faiblement, le gouvernement recherche le bien-être commun des contribuables (source). Par conséquent, la modicité des recettes fiscales qui découle de cet objectif n'aurait pas permis au gouvernement ivoirien de promouvoir la croissance économique dans le long terme.

Brun et al. (1998), pour mesurer les effets de la fiscalité sur la croissance, avaient utilisé le cadre de Barro et ont pris en compte l'effet de la taxation des échanges internationaux négligé par de nombreux travaux empiriques. Les résultats de leurs travaux économétriques sur un panel de 78 pays de divers niveaux de développement ont montré que la taxation du commerce international est néfaste pour la croissance.

Adanle et Comlan Chabossou (2022), en utilisant le modèle de Scully modifié, ont estimé par une double approche méthodologique le niveau optimal d'impôt sur le revenu. Les résultats de l'estimation montrent que le taux optimal de pression fiscale sur le revenu au Bénin est d'environ 8% du PIB, supérieur au taux moyen de pression fiscale sur le revenu de la période 1980-2017 qui est de 2,21% du PIB. Ceci montre qu'en matière de taxation du revenu, le Bénin dispose donc de potentiel fiscal inexploité. En outre, un cas particulier d'estimation de la relation entre la pression fiscale et le taux de croissance est celui issu des travaux de Salah et Abdellah (2018) pour le cas du Maroc. En utilisant le cadre du modèle de Scully de budget équilibré avec la relation linéaire entre le taux de pression fiscale de la TVA et le taux de croissance de l'économie, ces auteurs ont trouvé qu'une augmentation de la TVA d'un point de taux se traduit par une augmentation de taux de croissance de 0,04%. Le taux de pression optimale déduit du modèle estimé de Scully est de 4,04%. Enfin, l'étude de Gbemeh (2021) a consisté à analyser les facteurs explicatifs du potentiel fiscal et de l'effort fiscal dans les pays de l'UEMOA. Les résultats de ses travaux ont révélé d'une part que les variables macroéconomiques, telles que le PIB réel par tête, les parts des secteurs secondaire et tertiaire, l'ouverture commerciale et l'indice du développement financier influencent positivement le potentiel fiscal dans l'UEMOA. La maîtrise de l'inflation joue également un rôle bénéfique. En revanche, le secteur primaire ne contribuerait pas à l'augmentation des recettes fiscales ; d'autre part les résultats de ses travaux ont montré l'existence d'un potentiel fiscal non encore exploité au sein de l'UEMOA et qui

permettrait la mobilisation des recettes fiscales, en raison du fait que ce potentiel fiscal n'est pas atteint au sein des économies de l'Union.

Une limite commune pour ces études empiriques est que ces dernières sont basées sur une spécification linéaire où l'effet des taxes est supposé être constant dans le temps. Comme nous l'avons illustré ci-haut, la relation entre les taxes et le taux de croissance pourrait être non linéaire.

2. Méthodologie

2.1. Faits stylisés

L'introduction de la TCA dans le système fiscal en Centrafrique fait partie d'un ensemble de réformes dénommées Programme Régional de Reformes réalisées sous l'égide du Secrétariat Général de l'UDEAC et signé à Bangui le 21 juin 1993. Ce programme avait pour objectif principal la simplification du système fiscal centrafricain dont la TCA en est un volet. La TCA instituée était une fusion de la Taxe unique, la Taxe sur le Chiffre d'Affaires Intérieur (TCAI), l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires Intérieur (ICAI), la Taxe sur les Transactions (TT), et la Taxe sur les Ventes. Le volet TCA de la réforme était entré en vigueur le 1^{er} octobre 1994. Elle visait à réduire la multiplicité des taxes indirectes et à optimiser leur rendement. Le tableau ci-dessous fournit quelques résultats du rendement de la TCA après son introduction.

Tableau 1 : Evolution des recettes de la TCA

Taxes	1994	1995	1996	1997	1998	1999
TCA (en milliards de FCFA)	5,9	8,6	4,0	4,7	7,6	7,4
TCA (en % des recettes budgétaires totales)	16,7	16,7	12,04	10,4	13,5	12,4
TCA (en % du PIB nominal)	1,2	1,6	0,78	0,81	1,2	1,12

Source : Administrations centrafricaines et FMI.

En dépit des entraves à l'introduction de la TCA, notamment l'incapacité du personnel des impôts à l'administrer et la non maîtrise des exonérations et après une assistance technique intensive du FMI, le rendement obtenu de l'introduction de ce type d'impôt s'est amélioré. Il représente moins de 10 milliards de FCFA entre 1994 et 1999 mais a connu une tendance à la hausse à l'exception des années 1995 et 1996 où il a chuté de 8,6 milliards à 4 milliards. On peut observer que sur la période susmentionnée, le rendement de la TCA en proportion du PIB évolue en dents de scie et demeure inférieur à 2%.

La nécessité d'améliorer les reformes en intégrant les axes de la politique d'intégration sous régionale dont le volet convergence multilatérale des politiques monétaire et budgétaire, a amené la Centrafrique à harmoniser sa politique fiscale avec les autres pays de la CEMAC, en particulier avec l'introduction de la TVA conformément à la directive n° 1/99-CEMAC-028-CM-03 de 1999 portant harmonisation des législations des Etats membres de la CEMAC en matière de la TVA et des Droits d'Accises (DA).

L'introduction de la TVA en remplacement de la TCA était intervenue au 1^{er} janvier 2001 et son taux normal fixé à 18% sera majoré en 2006 de 1% soit un taux de 19% applicable à toutes les opérations taxables et aux opérations effectuées par les personnes visées à l'alinéa 9 de l'article 247 du CGI. Il a été prévu en outre, un taux de TVA de 0% applicable aux exportations, à leurs accessoires et aux transports internationaux y afférents. Par ailleurs, un taux réduit de 5% est applicable sur la farine de froment, le lait, le poisson congelé, l'huile raffinée etc.

Tableau 2: Evolution de la TVA de 2000 à 2021

TVA	2000	2004	2008	2012	2016	2018	2019	2020	2021
TVA (en milliards de FCFA)	3, 6	4, 5	9, 8	14, 9	10, 1	17, 9	16,6	8,6	10,8
Total Recettes budgétaires	60, 6	55, 8	93, 3	115, 3	94, 1	110,9	135	-	-
TVA (en % de recettes budgétaires totales)	5,9%	8,1%	10, 5%	12,9%	10,6%	16,1%	12,3%	-	-
PIB nominal	882,9	720,3	914,0	1207,8	838,0	1233,6	1301,1	-	-
TVA (en % du PIB nominal)	0,4%	0,6%	1,1%	2,9 %	3,5%	1,5%	1,3%	-	-

Source : Administrations centrafricaines et CEMAC.

D'après le tableau 2, la TVA après son introduction en 2000 a connu une faible progression marquée par son faible rendement entre 2000 et 2004. Elle n'a représenté que 4,5 milliards de FCFA en 2004 contre 3,6 milliards de FCFA en 2000. Cependant, son rendement s'est amélioré à partir de 2006 jusqu'en 2018 malgré une évolution alternée. Par ailleurs, on observe la proportion élevée de la TVA dans les recettes budgétaires de l'Etat : celle-ci variant entre 5,9% et plus de 16,1% mais ne dépassant pas les 3% du PIB du pays sur la période considérée.

2.2. Cadre du modèle

Les travaux empiriques évoqués dans la revue de littérature ci-dessus ont permis d'élaborer notre modèle en nous basant sur les séries temporelles. La méthodologie adoptée dans ce travail consiste à déterminer le taux d'imposition optimal de la TVA en utilisant le modèle statique de Scully (1996, 2003) qui est un modèle économétrique permettant d'estimer le taux de pression fiscale qui maximise la croissance économique. Ce modèle considère que l'économie est dotée de deux secteurs. Le gouvernement fournit des biens publics (G) qui sont financés exclusivement par des recettes fiscales telles que la contrainte d'équilibre du budget, $G = \tau Y$ avec G : le niveau des dépenses publiques, Y : le PIB et τ : le taux d'imposition. Le secteur privé produit des biens privés $(1-\tau)Y$ après déduction d'impôts. Par conséquent, le produit généré par les deux secteurs de l'économie est représenté par la fonction de production Cobb-Douglas suivante (Scully 2003) :

$$Y_t = a(G_{t-1})^b[(1-\tau)Y_{t-1}]^c \quad (1)$$

À l'état d'équilibre, la recette fiscale est supposée égale à la dépense publique :

$$G = \tau Y \quad (2) \quad (\text{principe d'équilibre budgétaire})$$

On remplace (2) dans (1) :

$$Y_t = a(\tau Y)^b(1-\tau)^c Y^c$$

$$Y_t = a \tau^b Y^b [(1-\tau)^c Y]^c$$

$$Y_t = a \tau^b [(1-\tau)^c Y^{b+c}] \quad (3)$$

Or, le taux de croissance d'une économie est : $g_t = \frac{y_t - y_{t-1}}{y_{t-1}}$

$$g_t = \frac{y_t}{y_{t-1}} - \frac{y_{t-1}}{y_{t-1}} \quad g_t = \frac{y_t}{y_{t-1}} - 1$$

$$1 + g_t = \frac{y_t}{y_{t-1}} \quad (4)$$

Substitut (3) dans (4) :

$$1 + g_t = \frac{a \tau^b (1-\tau)^c Y^{b+c}}{y_{t-1}}$$

$$1 + g_t = a \tau^b (1-\tau)^c Y^{b+c} Y_{t-1}^{-1}$$

Compte tenu de la forme logarithmique :

$$\ln(1 + g_t) = \ln a + b \ln \tau + c \ln(1-\tau) + \ln Y - \ln Y_{t-1} \quad (5)$$

On dérive par rapport à τ :

$$\frac{\partial \ln(1+g_t)}{\partial \tau} = 0 \Rightarrow b \times \frac{1}{\tau} + (c \times \frac{-1}{1-\tau})$$

$$\Rightarrow \frac{b}{\tau} - \frac{c}{1-\tau} = 0$$

Donc, le taux d'imposition optimal qui permet de maximiser la croissance économique est :

$$\tau^* = \frac{b}{c+b}$$

L'estimation empirique du taux de pression fiscale optimale sera basée sur le modèle économétrique suivant : $\ln(y_t) = a + b\ln(\tau_{t-1}y_{t-1}) + c\ln(1 - \tau_{t-1})y_{t-1} + \varepsilon_t$ (6)

Où, $a > 0$, $b < 1$ et $C < 1$

y_t : le PIB, τ : le taux d'imposition et $1 - \tau$: les recettes privées. .

Autrement dit, dans notre modèle (6), le PIB est influencé par les variables exogènes qui sont les recettes fiscales et les recettes privées après déduction des impôts. Ainsi, nous avons essayé d'estimer la relation entre le niveau d'imposition de la TVA et le taux de croissance économique avec une spécification empirique qui autorise un modèle de régression multiple.

2.3. Sources des données et définition des variables

Tableau 3 : Description des variables

Variables	Intitulés	Formules	Source des données
PIB _t	Produit Intérieur Brut nominal de l'année courante	Somme des valeurs ajoutées nationales	BEAC, CEMAC
τ_{TVA}	Pression fiscale de la TVA	Recettes de la TVA/PIB	BEAC, CEMAC, DGID
PIB(-1)	Produit Intérieur Brut Nominal de l'année passée	Somme des valeurs ajoutées nationales de l'année passée	Calcul de l'auteur
$1 - \tau_{TVA}(-1)$	Proportion des ressources privées et des autres recettes fiscales hors TVA dans le PIB de l'année passée	$1 - TVA(1)/PIB$	Calcul de l'auteur

2.4. Limite de la méthodologie

La TVA a remplacé la TCA depuis 2001 et donc les exigences en matière de l'utilisation des séries temporelles ne sont pas satisfaites, notamment les observations disponibles sur les recettes de la TVA ne couvrent qu'une période de 18 ans allant de 2000 à 2018. Cela pose un problème d'efficacité et de convergence des paramètres estimés. Toutefois, ces derniers permettent de nous édifier sur leur efficacité en termes de contribution au PIB. Les données de 1988 à 2000 concernent la TCA auxquelles sont raccordées les recettes de la TVA à partir de 2000.

3. Résultats et discussion

La régression du modèle à l'aide du logiciel EVIEWS 7.0 permet d'obtenir les résultats consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Résultats de l'estimation économétrique

Dependent Variable: LOG(PIB)				
Method: Least Squares				
Sample (adjusted): 1989 2018				
Included observations: 30 after adjustments				
LOG(PIB) = C(1) + C(2)*LOG(PRESFISCTVA(-1)*PIB(-1)) + C(3)*				
LOG(PROPORPIBHTVA(-1)*PIB(-1))+C(4)* DUMMY1				
	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C(1)	1.427027	0.610542	2.337314	0.0274
C(2)	0.059455	0.049606	1.198536	0.2415
C(3)	0.769324	0.104057	7.393312	0.0000
C(4)	-0.191844	0.075902	-2.527541	0.0179
R-squared	0.761215	Mean dependent var		6.672017
Adjusted R-squared	0.733663	S.D. dependent var		0.293094
S.E. of regression	0.151259	Akaike info criterion		-0.816076
Sum squared resid	0.594864	Schwarz criterion		-0.629249
Log likelihood	16.24114	Hannan-Quinn criter.		-0.756308
F-statistic	27.62822	Durbin-Watson stat		2.375100
Prob(F-statistic)	0.000000			

D'après la régression, globalement les variables explicatives contribuent à 76% à l'explication du PIB ($R^2=0,76$). La statistique de Durbin-Watson augure d'une autocorrélation positive des erreurs ($DW = 2,38$). Cependant, ce résultat est incertain et il nous faut le confirmer par le test de normalité des erreurs. On peut observer qu'une variabilité de la pression fiscale de la TVA un an auparavant ($\tau_{TVA} = \text{LOG}(\text{PRESFISCTVA} (-1) * \text{PIB} (-1))$) n'a pas d'effet sur le PIB courant. Ce résultat confirme celui des travaux de Scully (1998) selon lequel lorsqu'un gouvernement perçoit un dollar à travers les taxes, il peut l'utiliser en le dépensant dans un programme gouvernemental. A ce titre, ce dollar peut soit faire marcher l'économie et donc augmenter le taux de la croissance de l'économie, comme il peut la freiner (cela veut dire affecter négativement la croissance économique) ou encore il peut même avoir aucun effet sur l'activité économique. A contrario, les ressources privées $(1-\tau_{TVA}) = \text{LOG}(\text{PROPORPIBHTVA} (-1) * \text{PIB} (-1))$ obtenues un an plutôt agissent positivement sur le PIB de l'année courante.

Ainsi, une augmentation des ressources publiques et privées hors TVA de 1% un an auparavant se traduit par une augmentation du PIB courant de 0,77% ($t_{\text{stat}} = 7,40$). La variable muette DUMMY1_t captant les effets des crises militaro-politiques sur la fluctuation du PIB, est aussi significative ($t_{\text{stat}} = -2,50$) et négative, ce qui signifie qu'une variation à la hausse de 1% de la fréquence³ d'apparition de la crise sociopolitique en Centrafrique diminue de manière plus que proportionnelle le PIB de 1,9%.

Des résultats de ce modèle de régression, nous déduisons la valeur du taux de pression fiscale optimale de la TVA de la RCA :

$$\tau_{TVA}^* = \frac{c(2)}{c(2) + c(3)} = \frac{0,06}{0,06 + 0,77} = \frac{0,06}{0,83} = 0,0723 \text{ soit } 7,23\%$$

Le taux de pression fiscale optimale de la TVA est estimé à 7,23% alors que le taux effectif de la pression fiscale de la TVA sur la période considérée est de 8,94%⁴, soit une pression fiscale supplémentaire de 1,71%. On en déduit que le taux de pression fiscale effectif de la TVA se situe au-dessus du taux optimal, ce qui implique deux conséquences :

- d'une part, en se situant au-dessus de son niveau optimal, le taux de pression fiscale actuelle de la TVA permet de maximiser les ressources fiscales indirectes au profit de l'Etat dans un contexte du potentiel fiscal de la TVA surexploité. On peut penser que la réforme intervenue depuis quelques années par la modification de la structure de la TVA, notamment la suppression du taux réduit de 5% et le basculement des produits qui y sont soumis sur la liste des produits soumis à la TVA au taux normal de 19%, la limitation des exonérations sur quelques produits de première nécessité ainsi que la suppression des exonérations de la TVA sur les importations de certains produits et services émanant des organisations à but non lucratif ou à caractère social ont permis d'élargir l'assiette de la TVA et donc augmenter les recettes de la TVA ;
- d'autre part, le pouvoir d'achat des ménages centrafricains ne s'améliorant pas en dépit de la cherté du coût de la vie due à l'inflation persistante dans les secteurs de consommation, les mesures d'élargissement de l'assiette de la TVA impactent négativement le bien-être des ménages par le biais de la baisse du pouvoir d'achat du fait de l'inflation. Ces mesures semblent toucher les secteurs formels de consommation moins nombreux que ceux qui sont informels.

Enfin, l'estimation qui nous a permis de constater la non significativité du paramètre de la variable $\tau_{TVA} = \text{LOG}(\text{PRESFISCTVA} (-1) * \text{PIB} (-1))$ nous autorise à affirmer que l'usage qui a été fait des recettes fiscales provenant de la TVA n'a pas d'effet sur la croissance économique. On présume que ce résultat s'expliquerait par l'affectation des recettes de ce type d'impôts à des dépenses publiques improductives.

Tableau 5: Tests économétriques de violation des hypothèses

Test	Hypothèses	Statistique	P-value	Décision
Jarque-Bera	Normalité	JB = 0,39	0,82 > 0,05	Erreurs normalement distribuées
Breusch-Godfrey	Autocorrélation	nR ² = 2,31	0,13 > 0,05	Absence d'autocorrélation des erreurs
Breusch-Pagan- Godfrey	Homoscédasticité	nR ² = 3,16	0,37 > 0,05	Absence d'hétéroscédasticité des erreurs

³ Autrement dit, une augmentation de 1% de la probabilité d'occurrence ou du risque de la survenue de la crise sociopolitique comme évènement fâcheux réduit le taux de croissance du PIB de 0,19%.

⁴ Ce taux n'est que la moyenne des taux de pression fiscale de la TVA obtenus sur la période de notre étude.

D'après le tableau 4, les probabilités associées aux différents tests sont supérieures à 5%, et confirment donc que les résidus de notre régression sont de bruits blancs gaussiens car ils sont normalement et identiquement distribués (Test de Jarque-Berra). Ils ne sont pas auto corrélés (test de Breusch-Godfrey) et ils sont homoscédastiques (Test de Breusch-Pagan-Godfrey).

La majorité de littératures visitées ci-haut ont, pour certaines, montré de manière générale l'effet positif de la fiscalité sur la croissance du PIB tandis que d'autres ont montré son effet négatif. En particulierisant l'étude de l'impact de la TVA, certains de ces travaux antérieurs notamment ceux de Salah et Abdellah (2018) pour le cas du Maroc ont trouvé un effet positif de la TVA sur la croissance. Notre travail cependant en abordant l'étude de la relation entre la TVA et la croissance économique a prouvé un lien non significatif entre ces deux variables en dépit de ce que la TVA demeure la composante la plus rentable des toutes les taxes indirectes en RCA. Cette liaison non significative présumerait l'affectation des recettes de ladite taxe à des dépenses improductives ou qui n'impacteraient pas positivement la croissance économique. Le résultat ainsi trouvé confirme le troisième cas de figure du résultat de Scully (1998) selon lequel 1 dollar perçu au titre de taxe ne peut avoir aucun effet sur les activités économiques.

4. Conclusion

La réforme de la fiscalité centrafricaine a introduit des modifications dans la structure fiscale du pays avec comme l'un des volets le remplacement de la TCA par la TVA. De nombreuses études sur le plan théorique et empirique ont été menées pour déterminer l'influence de la TVA sur l'économie et sur la société en tant qu'outil d'imposition. Du point de vue théorique, la question est celle de savoir si la TVA est efficace, neutre et efficiente. Du point de vue pratique, la question est orientée vers le rendement de la TVA. Des conclusions, quoique mitigées, convergent vers l'efficacité de la TVA en tant qu'impôt indirect.

La même question abordée dans le cadre de la fiscalité centrafricaine a montré que l'introduction de la TVA en remplacement de la TCA constitue un effort vers la neutralité, la justice et l'efficacité de fiscalité indirecte centrafricaine. La TVA a permis de supprimer la double imposition, de se rendre moins distorsive à l'égard des décisions agents économiques malgré quelques imperfections qu'elle entretient encore, mais surtout d'assurer un rendement élevé des impôts indirects en Centrafrique. Cependant son impact sur la croissance économique de la RCA demeure non significatif.

Références

- Adanle W. G. et Comlan Chabossou A. F., 2022. Une analyse du niveau optimal de pression fiscale au Bénin: cas de l'impôt sur le revenu. *Revue Repères et Perspectives Economiques*, vol.6, n°2, pp.121-138
- Aghion, P. and Howitt, P., 1992. A Model of Growth through Creative Destruction. *Econometrica*, 60, pp.323-351.
- Barro, R. J., 1990. Government spending in a simple model of endogeneous growth. *Journal of Political Economy* 98(S5), pp103-125.
- Bikenga K., 2009. L'impact des politiques fiscales sur les recettes fiscales et la croissance économique en Côté d'Ivoire. Université Cocody/Abidjan. Côte d'Ivoire. BARRO, R.J., (1990), « Government spending in a simple model of endogenous growth ».
- Chamley C., 1986. Optimal taxation of the capital income in general equilibrium with infinite lifes. *Econometrica*, vol. 54, n°3, pp.607-622
- Engen, E.M. and Skinner, J., 1992. Fiscal Policy and Economic Growth. NBER Working Paper no. 4223, National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- Feldstein M., 1974. Incidence of a Capital Income Tax in a Growing Economy with Variable Savings Rates. *Review of Economic Studies*, Oxford.
- Folster S. et Henrekson M., 2001. Growth effects of government expenditure and taxation in rich countries. *European Economic Review*, vol. 45, issue 8, pp.1501-1520
- FMI, 2011. Aide-mémoire de la Mission des Services du FMI », Bangui du 30 juin au 13 juillet.

- FMI, 1994. RCA : Introduction de la TCA et renforcement de l'administration fiscale. Bangui, 29 juin.
- FMI, 2012. Rapport des services du FMI sur les consultations de 2011 au titre de l'article IV sur la RCA. Bangui, 13 Janvier.
- Ngongang E., 2007. Efficacité des réformes sur le rendement fiscal en Afrique centrale : le cas spécifique du Cameroun. Université de Yaoundé 2 – Soa.
- Gbemeh M. T., 2021. Les facteurs explicatifs de l'effort fiscal et du potentiel fiscal dans les pays de l'UEMOA». Document d'Etude et de Recherche, n° COFEB/DER/2021/03, BCEAO, Cotonou.
- Gwartney J.D. and Lawsan R.A., 2010. The impact of tax policy on economic growth income, distribution and allocation taxes. *Social philosophy and policy* 23(2), pp.28-52
- Judd, K. L., 1985. Redistributive Taxation in a Simple Perfect Foresight Model. *Journal of Public Economics*, 28, pp.59-83.
- Keho Y., 2010. Détermination d'un taux de pression fiscale optimal en Côte d'Ivoire. BUPED, n°4, Abidjan.
- Laffer A., 1981. Government Exactions and Revenue Deficiencies. *Cato journal*, vol 1, n°1, pp.1-21
- Oi des finances n°2000.001 du 29 février 2000 arrêtant le budget de la RCA.
- Lucas R. and Rapping, L., 1969. Real Wages, Employment, and Inflation. *Journal of Political Economy*, n°77, pp.721-754.
- Ramsey F. P., 1928. A mathematical theory of saving. *The Economic Journal*, vol. 38, n°152 pp.543-559.
- Salah E. et Abdellah E., 2018. La modélisation de la pression fiscale optimale au Maroc ». *International journal of advanced research (IJAR)*, 6(9), pp.136-152
- Sato K. 1967. Taxation and neoclassical growth. *Public finance*, 22, pp.346-370.
- Scully, G. W., 1998. Measuring the Burden of High Taxes. National Center for Policy Analysis, Policy Report No. 215, July.
- Scully, G. W., 2006. Taxation and Economic Growth. National Center for Policy Analysis, Policy Report, 292. Appendix 1. Sample countries (32 Asian Countries).
- Scully G. W., 2003. Optimal taxation, economic growth and income inequality. *Public Choice*, vol. 115, n°3/4, pp.299-312.
- Solow R., 1956. A Contribution to the Theory of Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, 70, pp.65-94.
- Temps nouveau n°345. Spécial premiers états généraux des finances publiques », du 13 au 15 Septembre 2011, Bangui.

Analyse de la compétitivité fondée sur les théories des ressources et des capacités dynamiques : une revue de la littérature.

Henri KOULAYOM, Georges Bertrand TAMOKWE PIAPTIE** et Emmanuel POHOWE****

*Université de Bangui, Institut Universitaire de Gestion des Entreprises, Laboratoire de Management des Entreprises, Centrafrique.

**Université de Douala, Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales, Cameroun.

*** Université de Bangui, Laboratoire de Management des Entreprises, Centrafrique.

E-mail correspondant : koulayom@yahoo.fr

Résumé

L'objet de cet article est de faire une revue de la littérature sur l'analyse de la compétitivité fondée sur les ressources et ressortir l'impact des capacités dynamiques sur la compétitivité. Dans un monde aux conditions changeantes, la compétitivité doit être traitée comme un concept dynamique, car il y a des ajustements constants faits automatiquement pour aller vers la compétitivité. L'approche contemporaine dominante est fondée sur la théorie des ressources. Grant (1991) montre que l'entreprise possède et accumule des ressources qui, si elles sont combinées de façon efficace, permettent de créer un avantage concurrentiel. Prahalad et Hamel (1990) utilisent l'expression « compétences centrales » pour décrire la capacité de faire jouer un effet de levier en combinant les ressources. Barney (1991) et Peteraf (1993) démontrent que cette théorie postule l'hétérogénéité des ressources disponibles dans les entreprises. Ceci laisse entendre que différents chemins permettent d'aboutir à un avantage donné. En effet, la littérature révèle l'existence de divers déterminants de la compétitivité (Buzzell, Ali et Gale, 1975 ; Hambrick, 1982) et suggère que les grandes entreprises appuient leur compétitivité essentiellement sur l'intensité des barrières à l'entrée, alors que les petites entreprises devraient tirer leurs succès de leurs capacités d'innovation et de flexibilité, sans pour autant indiquer de relation précise entre la taille et la compétitivité.

Mots clés : Théorie des ressources, Capacités dynamiques, Compétitivité, Avantage concurrentiel.

Abstract

The purpose of this article is to review the literature on resource-based competitiveness analysis, then to highlight the impact of dynamic capabilities on competitiveness. In a world of changing conditions, competitiveness must be treated as a dynamic concept, as there are constant adjustments made automatically to move towards competitiveness. The dominant contemporary approach is based on resource theory. Grant (1991) shows that the company possesses and accumulates resources which, if they are combined in an effective way, make it possible to create a competitive advantage. Prahalad and Hamel (1990) use the term "core skills" to describe the ability to leverage by combining resources. Barney (1991) and Peteraf (1993) demonstrate that this theory postulates the heterogeneity of resources available in companies. This suggests that different paths lead to a given benefit. Indeed, the literature reveals the existence of various determinants of competitiveness (Buzzell and Ali and Gale, 1975; Hambrick, 1982) and suggests that large companies base their competitiveness essentially on the intensity of barriers to entry, whereas that small businesses should derive their success from their capacity for innovation and flexibility, without however indicating a precise relationship between size and competitiveness.

Keywords: *Resource theory, Dynamic capabilities, Competitiveness, Competitive advantage.*

1. Introduction

L'étude des avantages compétitifs des firmes est devenue un enjeu majeur tant pour les professionnels que pour les chercheurs (Rouse et Daellenbach, 2001). Pour Sharples et Milham (1990), la compétitivité est la capacité de fournir des biens et services au temps, place et forme requise par les acheteurs étrangers à prix égal ou meilleur que celui des autres fournisseurs potentiels tout en gagnant au moins le coût d'opportunité des ressources employées. Pour Martinet (1984), la compétitivité est l'aptitude à soutenir durablement la concurrence. Autrement dit, l'entreprise compétitive possède un ensemble de capacités qui l'autorise, selon le cas, à entrer, à se maintenir ou à se développer dans un champ concurrentiel constitué par l'ensemble des forces traversant son environnement et susceptibles de s'opposer à ses objectifs, ses projets et ses

opérations. De plus, selon Martinet et Silem (2000, p.91), la compétitivité est « *L'aptitude pour une entreprise, un secteur ou l'ensemble des entreprises d'une économie à faire face à la concurrence effective ou potentielle. La compétitivité correspond à une position dominante sur un marché interne et/ou étranger* ». Au sens le plus large, la compétitivité d'une entreprise correspond à sa capacité d'affronter la concurrence et à réaliser des bénéfices sur les marchés où elle intervient. Elle est souvent mesurée par la part de marché et son évolution dans le temps (Parienty, 2013).

L'approche contemporaine dominante est fondée sur la théorie des ressources. Grant (1991) montre que l'entreprise possède et accumule des ressources qui, si elles sont combinées de façon efficace, permettent de créer un avantage concurrentiel. Hamel et Prahalad (1990) utilisent l'expression « compétences centrales » pour décrire la capacité de faire jouer un effet de levier en combinant les ressources. Barney (1991) et Peteraf (1993) démontrent que cette théorie postule l'hétérogénéité des ressources disponibles dans les entreprises. Ceci laisse entendre que différents chemins permettent d'aboutir à un avantage donné.

En effet, la littérature révèle l'existence de divers déterminants de la compétitivité (Buzzell, Ali et Gale, 1975 ; Hambrick, 1982) et suggère que les grandes entreprises appuient leur compétitivité essentiellement sur l'intensité des barrières à l'entrée, alors que les petites entreprises devraient tirer leurs succès de leurs capacités d'innovation et de flexibilité, sans pour autant indiquer de relation précise entre la taille et la compétitivité. Par ailleurs, le contexte actuel de la mondialisation révèle une restructuration du marché mondial consécutive à l'émergence de nouveaux compétiteurs. Ce sont, en particulier, des Nations émergentes qui jouent le rôle de ces nouveaux compétiteurs mondiaux et qui sont à l'origine de la reconstruction du marché mondial. En effet, l'émergence de ces nouveaux exportateurs et leur capacité à se repositionner rapidement sur des gammes de produits de plus en plus sophistiquées en font de redoutables compétiteurs dans les échanges mondiaux. Cette réalité des échanges internationaux, qui résulte en fait du dynamisme des firmes de ces Nations, traduit la capacité de ces firmes à mettre leurs ressources et capacités dynamiques au service de leur compétitivité.

C'est ainsi que, dans le cadre cet article dont l'objectif est de faire une revue de la littérature sur le concept de compétitivité, il nous reviendra tour à tour, d'une part d'aborder notion de compétitivité dans toute sa diversité et d'autre part de l'apprécier à travers les prismes des ressources et des capacités dynamiques.

2. Différentes approches de la compétitivité

Dans la langue française, le terme «compétitivité» traduit le caractère de ce qui est compétitif, c'est-à-dire capable de faire face à la concurrence. L'examen de la littérature traitant le concept de compétitivité révèle l'absence d'une définition unique du terme pour guider les efforts des chercheurs. Aussi apparaît-il que la compétitivité change avec le niveau de l'analyse menée (nation, secteur, entreprise), avec le bien analysé (bien homogène ou différencié) et aussi avec l'objectif de l'analyse.

1. Evolution du concept

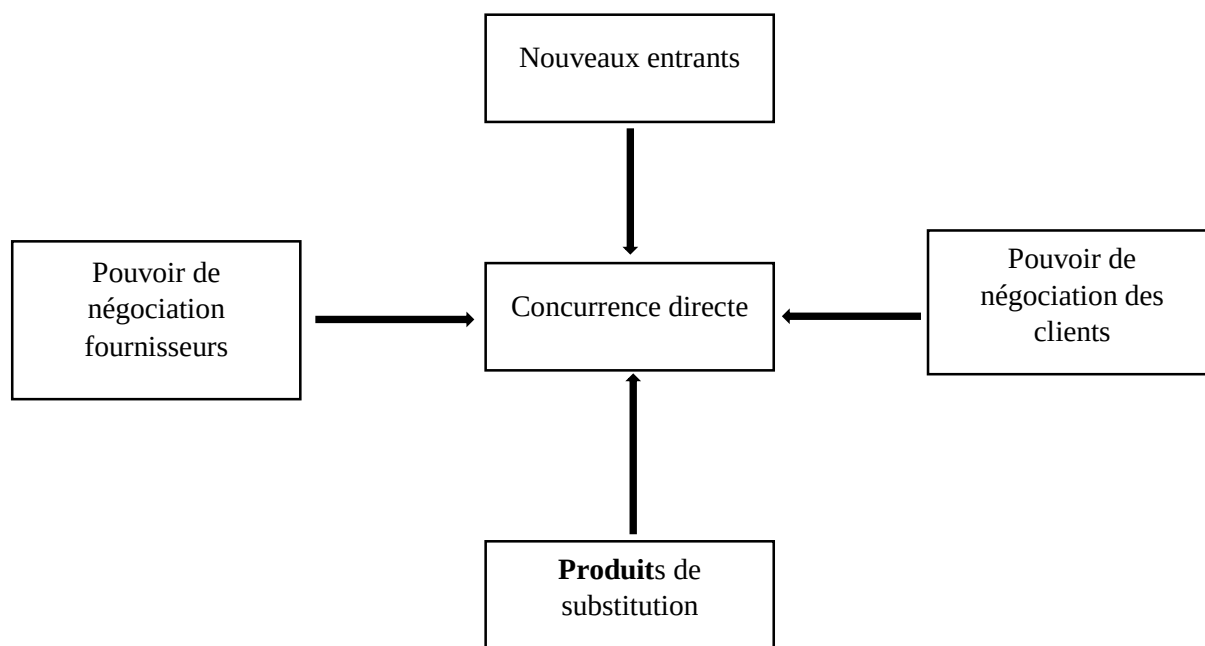
La compétitivité des entreprises est conçue de différentes façons dans la littérature. Dans l'approche unidimensionnelle de ce concept, nous trouvons le Boston Consulting Group (BCG). Les tenants de cette approche stipulent que dans un milieu concurrentiel, l'entreprise compétitive est celle qui a les coûts les plus bas, c'est-à-dire celle qui a su parvenir à l'utilisation la plus efficace des facteurs pour des coûts de facteurs équivalents et ce, par le biais de l'expérience. Cette définition nous permet de conclure que la compétitivité d'une entreprise se traduit par l'avantage coût de ses produits. Cette approche a été souvent critiquée.

Teece et al. (1997) classent les travaux en deux groupes : les modèles qui mettent l'accent sur l'exploitation du pouvoir de marché et les modèles qui mettent l'accent sur l'efficacité. Dans le premier groupe, on trouve l'approche des forces compétitives (Porter, 1979) et le conflit stratégique (Shapiro, 1989). Dans le second, on a l'approche du management par les ressources (Barney, 1991; Prahalad et Hamel, 1990; Wernerfelt, 1984) et l'approche des capacités dynamiques (Eisenhardt et Martin, 2000; Teece *et al.* 1997; Winter, 2003).

2.1.1. École des forces compétitives

Dans l'approche des forces compétitives, la compétitivité d'une entreprise dépend surtout de la structure du marché (Depeyre et Mirc, 2007). Pour être compétitive, l'entreprise doit faire face aux cinq forces concurrentielles à savoir (Porter, 1979) : nouveaux entrants ; pouvoir de négociation des fournisseurs ; concurrence directe ; pouvoir de négociation des clients ; et produits de substitution.

Figure 1: Forces concurrentielles



Source : Porter (1979)

Trois courants théoriques permettent d'expliquer la performance d'une firme. Le premier, hérité de l'école de Harvard et renouvelé par Porter (1980), met l'accent sur la structure du marché. Le second courant, celui du conflit stratégique (Shapiro, 1989) explique la performance des firmes par leur capacité stratégique à se dégager des rentes en exploitant les imperfections du marché et en bâtissant des barrières à l'entrée par différenciation des produits notamment. Le troisième courant, celui de la théorie des ressources (Penrose, 1959 ; Teece, 1984 ; Wernerfelt, 1984 ; Barney, 1991), s'intéresse plus directement à la performance de la firme elle-même. Ainsi, contrairement aux deux autres qui mettent l'accent sur l'efficacité propre, l'école de Porter adopte une conception de la compétitivité essentiellement externe à l'entreprise. Elle considère que la source de la compétitivité se situe en dehors de l'entreprise, notamment dans le marché.

2.1.2. École des ressources

Quelles soient matérielles ou immatérielles, les ressources sont désormais perçues, pour certaines de ces ressources tout au moins, comme étant de portée stratégique, parce que potentiellement source d'avantages concurrentiels durables.

Des travaux récents ont mis ainsi en évidence la contribution des connaissances tacites à la compétitivité des firmes au point d'y déceler les prémices d'une nouvelle théorie de l'avantage concurrentiel. L'entreprise y est présentée comme une communauté sociale spécialisée dans le transfert rapide et efficace du savoir (Kogut et Zander, 1992).

Barney (1991) précise les conditions (valorisable, rare, inimitable, non-substituable VRIN) dans lesquelles les ressources (physiques, humaines, financières, etc.) de l'entreprise deviennent une source d'avantage compétitif. Mais cette approche a été fortement critiquée. On lui reproche son caractère statique (Priem et Butler, 2001). Par conséquent, la théorie des ressources (encore connue sous l'acronyme RBV : *Resource Base View*) (Barney, 1991) ne serait pas capable d'expliquer comment les ressources de l'entreprise génèrent un avantage concurrentiel dans un environnement dynamique (Teece *et al*, 1997). C'est en réponse à ces limites que Teece *et al* (1997) proposent le concept de capacités dynamiques.

2.2. Mesures de la compétitivité

Nombreux sont les instruments qui ont été utilisés dans les travaux empiriques portant sur l'évaluation de la compétitivité. Cependant, bien que cette évaluation ait été dans la plupart des cas statiques (évalué à un point donné dans le temps), ces mesures ont changé d'un niveau d'analyse à un autre. Au niveau national, les travaux portant sur l'évaluation de la compétitivité se sont surtout focalisés sur le déficit de la balance

commerciale ainsi que la croissance de la productivité nationale des facteurs (McCorrison et Sheldon, 1994). Au niveau sectoriel, trois types de mesures ont été utilisés à savoir : les mesures relatives aux coûts de production, les mesures relatives à la productivité des facteurs, et enfin les mesures relatives aux échanges commerciaux. Finalement, au niveau micro-économique, deux types d'instruments ont été au centre de l'analyse de la compétitivité des entreprises. On cite, les mesures relatives à la part du marché et les mesures relatives au profit.

Dans ce qui suit, l'accent sera mis sur les instruments de mesures relatives au niveau sectoriel et au niveau micro de l'entreprise.

2.2.1. Mesures basées sur la production

• Indicateurs de mesure de la compétitivité relatifs aux coûts de production

La théorie de l'avantage comparatif stipule la comparaison des coûts relatifs et non des coûts absolus de production. Cependant, la majorité des travaux d'évaluation de la compétitivité et par conséquent de l'avantage comparatif ont été principalement axés sur la comparaison internationale des coûts absolus de production (Stanton, 1986 ; Tange, 1992).

Tableau 1: Définitions de la compétitivité

Auteurs	Définitions
Rambhujun (2000)	Capacité de lutter avec ses concurrents et de les battre, ou produire à coût bas, vendre à prix bas tout en maintenant la qualité.
Cortés, Molina et Ramón (2003)	Une entreprise compétitive devance ses concurrents ou leur résiste avec succès en respectant strictement les conditions du libre marché.
Lesca (2000)	Capacité pour une entreprise de se maintenir durablement et de façon volontariste, sur un marché concurrentiel et évolutif, en réalisant un taux de profit au moins égal au taux requis par le financement de ses objectifs.
Landau (1992)	Capacité de maintenir, dans une économie globale, un taux de croissance acceptable du niveau de vie de la population avec une distribution équitable, tout en offrant un emploi à tous ceux désirant travailler sans pour autant réduire le potentiel de croissance du niveau de vie des générations futures.
Sharples et Milham (1990)	Capacité de fournir des biens et services au temps, place et forme requise par les acheteurs étrangers à prix égal ou meilleur que celui des autres fournisseurs potentiels tout en gagnant au moins le coût d'opportunité des ressources employées.
Martinet (1984)	L'aptitude à soutenir durablement la concurrence : l'entreprise compétitive possède un ensemble de capacités qui l'autorisent, selon le cas, à entrer, se maintenir ou se développer dans un champ concurrentiel constitué par l'ensemble des forces traversant son environnement et susceptibles de s'opposer à ses objectifs, ses projets et ses opérations.
Pascallon (1984)	“Une firme sera dite compétitive pour un produit donné si elle est capable de l'offrir sur les marchés à des prix inférieurs ou égaux à ceux des concurrents effectifs ou potentiels, mais suffisants pour rémunérer les facteurs nécessaires et dégager une marge bénéficiaire supérieure ou égale à celle des concurrents”.
Porter (1982)	La compétitivité d'une entreprise est fonction de sa capacité à faire face à la concurrence ou à l'intégrer.

Par ailleurs, étant donné les différentes procédures d'échantillonnage, d'agrégation ainsi que les différentes sources de données, les coûts de production peuvent ne pas être directement comparables et constituent, par conséquent, des indicateurs imparfaits de la compétitivité (Ahearn et al., 1990). Ainsi le coefficient de coût des ressources, le coût de production d'une unité de produits, apparaît comme une meilleure alternative pour l'application du modèle de l'avantage comparatif (Van Duren et Martin, 1992).

Indicateurs de mesure de la compétitivité relatifs à la productivité des facteurs

Jorgenson et Nishimizu (1978) ont été les premiers à introduire la notion des écarts de productivité entre deux entités. Défini comme étant la différence relative de produit moins la somme de la différence relative du niveau des intrants pondérés par leurs parts, ce concept a été empiriquement utilisé par Conrad (1988) et Christensen et al (1981).

2.2.2. Mesures basées le marché

Indicateurs de mesure de la compétitivité relatifs aux échanges commerciaux

A l'instar des indicateurs de performance relatifs à la productivité des facteurs, ceux relatifs aux échanges commerciaux sont basés également sur la théorie de l'avantage comparatif. En effet, l'existence d'un avantage comparatif entraîne un avantage coût et donc une certaine spécialisation dans ce produit expliquant sa part importante dans les exportations. Plusieurs indicateurs axés principalement sur la part des exportations ont été construits. Parmi ces indicateurs, on cite : l'indice des exportations nettes qui peut prendre des valeurs positives ou négatives et par conséquent ne peut être directement comparé à l'indice de l'avantage comparatif révélé.

- **Indicateurs de mesures de la compétitivité relatifs aux parts de marché**

La part du marché ou plus exactement la croissance de la part du marché a été utilisée comme indicateur de performance dans nombreux travaux empiriques (Larson et Rask, 1992). Cependant, à l'encontre des mesures relatives aux coûts de production et ceux relatives à la productivité des facteurs, cet indicateur capte aussi bien les facteurs de compétitivité hors prix que les facteurs de compétitivité prix affectant la performance d'un produit donnée et est considéré comme étant une mesure du résultat final de la compétitivité. Par ailleurs, en dépit de son utilisation répandue, une insuffisance à l'encontre de cet indicateur peut être avancée. En effet, cet indicateur ne peut pas distinguer entre un accroissement de la part du marché dû à une performance supérieure de celui dû à une subvention des exportations, ni entre une diminution de la part de marché due à une faible performance de celle due à un quota. Une telle insuffisance peut s'avérer trop limitée pour certains produits étant donné la diversité des mesures de politique en place et les distorsions qu'elles peuvent causer.

3. Compétitivité à travers les prismes des théories des ressources et des capacités dynamiques

3.1. Approche fondée sur la théorie des ressources - compétences

Barney (2001) décrit les ressources comme étant tous les actifs d'une firme, autant les capacités que les compétences, les processus organisationnels que les attributs de la firme, l'information et les connaissances. Il présente les ressources comme étant des actifs contrôlés par une organisation et utilisés comme intrants au processus organisationnel.

3.1.1. Les hypothèses fondamentales

Le modèle des Ressources et des Compétences (MRC) entretient des liens étroits avec les théories évolutionnistes en économie et en sociologie. Ces liens sont évidents lorsqu'on examine les quatre hypothèses fondamentales du MRC selon lesquelles : les processus organisationnels forment un ensemble de routines, la rationalité des acteurs est limitée, la firme évolue dans un environnement sélectif ex-post et les marchés de facteurs sont incomplets et imparfaits.

Barney (1986) pose que l'éventualité d'un avantage concurrentiel dépend de l'existence de marchés de facteurs stratégiques imparfaits : « si les marchés de facteurs stratégiques sont purement concurrentiels, alors la pleine valeur des stratégies produit-marché des firmes est anticipée lors de l'acquisition des ressources nécessaires à leur mise en œuvre, et celles-ci ne peuvent obtenir qu'un taux de profit normal ». Les firmes ne peuvent obtenir des résultats supérieurs de la mise en œuvre de leurs stratégies que lorsque le coût des ressources nécessaires est significativement moindre que leur valeur économique, c'est-à-dire lorsqu'elles créent ou exploitent des imperfections concurrentielles des marchés de facteurs stratégiques.

Les firmes ne s'adaptent pas 'consciemment' ex-ante aux conditions de leur environnement, mais c'est l'environnement qui 'adopte' (Alchian, 1950) ex-post les organisations qui survivent. Les critères qui déterminent la survie des firmes ne sont pas connus ex-ante, et peuvent rester incertains ex-post. Ainsi, pour les firmes survivantes, l'adaptation ex-post par l'imitation des firmes ayant obtenu les meilleurs résultats par le passé est un guide imparfait. L'environnement est déterminé par des facteurs exogènes à l'industrie ou au secteur considéré (conditions de la demande) et par des facteurs endogènes (caractéristiques et comportement des firmes), plus ou moins contraignants. Il joue ainsi le rôle d'un filtre des mutations des firmes. L'intensité de la sélection dépend "du niveau de compétition, des politiques publiques et de la fréquence des discontinuités technologiques" (Teece et al, 1994). Le facteur de résistance à la sélection par l'environnement le plus puissant pour la firme est sa capacité à générer une forte capacité

d'autofinancement. La dotation en facteurs initiale de la firme (en particulier en capital) joue donc un rôle crucial en ce domaine.

Les processus organisationnels sont envisagés comme un ensemble de routines (Grant, 1991 ; Nelson & Winter, 1982) qui sont en substance des procédures de résolution de problèmes. L'ensemble des routines constitue une forme de 'mémoire organisationnelle' (Girod, 1995). Dans une organisation, ces routines sont mises en œuvre quasi automatiquement et prennent souvent un caractère tacite qui les rend difficilement reproductible (Polanyi, 1967). La régularité du bon fonctionnement de l'organisation dépend donc de ces 'séquences apprises d'actions configurées impliquant des acteurs multiples liés par des relations de communication et/ou d'autorité' (Cohen et Bacdayan, 1994).

Les routines présentent trois caractéristiques principales : elles impliquent des acteurs multiples et sont à ce titre des phénomènes sociaux complexes ; elles prennent forme dans la répétition et sont le résultat d'un processus émergent d'apprentissage expérimental plus que de prise de décision explicite ; les routines incorporent du savoir tacite, inarticulé, ce qui peut rendre problématique leur programmation intentionnelle (Cohen et Bacdayan, 1994).

La rationalité organisationnelle est limitée (Simon, 1945) et procédurale (Simon, 1955 ; Quinet, 1994). Le lien entre les processus organisationnels comme ensemble de routines et les limites de la rationalité apparaît ici clairement : une routine est une première solution satisfaisante à un problème donné de l'organisation. Les membres de l'organisation sont les dépositaires ultimes des routines et leurs créateurs (Teece, Rumelt, Dosi et Winter, 1994). Les routines sont enregistrées sous forme de mémoire procédurale (Cohen & Bacdayan, 1994). Ce n'est donc pas seulement la capacité de raisonnement, mais toutes les fonctions cognitives qui sont concernées par ces limites de la rationalité.

3.1.2. Attributs, propriétés et typologie des ressources et compétences

La littérature identifie de multiples caractéristiques et attributs des ressources comme étant sources d'avantage concurrentiel pour les organisations. Ces attributs sont notamment⁵ :

- la **valeur**, la caractéristique de base du développement d'un avantage concurrentiel (Barney, 1991) ;
- une ressource **rare** si elle n'est pas disponible pour plusieurs organisations simultanément. Une ressource qui serait commune n'est pas source d'avantage concurrentiel tandis qu'une ressource rare peut être source d'avantage concurrentiel temporaire (Mata, Fuerst et al. 1995). Néanmoins, si une ressource est rare mais qu'une firme ne la détient pas elle devient une faiblesse (Duncan, Ginter et al. 1998). La rareté est donc une condition nécessaire mais n'est pas la caractéristique unique des ressources clefs dans le développement d'un avantage concurrentiel (Jugdev, Mathur et al. 2007) ;
- une ressource **inimitable** (ce qui implique non-substituabilité) s'il est difficile pour les concurrents de l'organisation de l'imiter et s'il n'existe pas de ressource stratégique équivalente qui pourrait la remplacer. L'inimitabilité et la non-substituabilité sont les attributs qui donnent à une ressource le potentiel d'être source d'avantage concurrentiel durable.

La littérature reconnaît aussi plusieurs propriétés aux ressources-compétences. Les plus récurrentes de ces propriétés sont : la disponibilité et la transférabilité ; la substituabilité et l'imitabilité ; la rareté et la mobilité ; la tangibilité et l'appropriabilité.

Bharadwaj (2000) catégorise les ressources en trois groupes, à savoir les ressources tangibles, les ressources intangibles et les ressources en personnels qui sont dans certains travaux considérés comme cas particuliers de l'une ou l'autre des deux premières catégories, lesquelles sont en conséquence les principales.

3.2. Approche fondée sur la théorie des capacités dynamiques

La notion de capacités dynamiques se développe à partir des années 1990 dans le prolongement des travaux de l'approche ressources (RBV) et est introduite dans l'objectif de pallier les limites de la RBV (Wang et Ahmed, 2007). La RBV initiée par Penrose (1959), connaît un réel essor et une certaine popularité avec celui de Barney (1991). En se basant sur les travaux de Wernerfelt (1984) qui introduit l'idée qu'il convient de se focaliser sur les ressources d'une firme afin d'expliquer sa performance, de nombreux chercheurs ont

⁵ Outre ces trois attributs considérés comme principaux par Barney (1991), à une ressource est reconnue d'autres attributs tels que : l'appropriable et la mobilité.

étudié les caractéristiques des ressources pouvant contribuer à l'obtention d'un avantage concurrentiel durable (Rumelt, 1984 ; Barney, 1986, 1991 ; Dierickx et Cool, 1989).

Il existe une littérature foisonnante relative aux capacités dynamiques, à leur évolution et à leur impact sur la compétitivité (Nelson et Winter, 1982 ; Penrose, 1995, Adner et Helfat, 2003 ; Teece, 2007a).

3.2.1. Les bases de la démarche des capacités dynamiques

L'approche que les anglo-saxons nomment les *dynamic capabilities* est un concept initialement développé par Richardson (1972), celui de « *capabilities* » pour rendre compte du pouvoir dont dispose un individu de s'approprier les ressources et les moyens mis à disposition pour pouvoir agir ainsi que pour analyser les déterminants du champ d'activité des firmes. Cette approche distingue, d'une part, la « *capability* » perçue comme le « pouvoir d'agir » (*empowerment*), de la « *capacity* » qui relève quant à elle du « savoir agir » véhiculé par les propres caractéristiques des organisations (processus, routines, mécanismes d'apprentissages, etc.). Pour autant, l'approche par les *dynamic capabilities* ne parvient pas à distinguer ces deux dimensions de la compétence (Eisenhardt et Martin, 2000 ; Teece, 2007) dans la définition d'un avantage concurrentiel durable.

La mise en œuvre des capacités dynamiques vise à obtenir un avantage concurrentiel, rendu possible par la rapidité d'adaptation de l'organisation aux changements de l'environnement (Tsai, 2001 ; Zollo et Winter, 2002 ; Li et Liu, 2014). Cependant, selon Eisenhardt et Martin (2000), les capacités dynamiques ne sont pas les éléments qui vont conduire à un avantage concurrentiel, mais ce dernier objectif est atteint parce que les capacités dynamiques participent à une accélération de la transformation des ressources véhiculées par l'entreprise.

Barney (1991) se base sur les hypothèses selon lesquelles dans une industrie, les ressources sont distribuées d'une manière hétérogène entre les firmes et qu'elles ne peuvent pas être transférées sans générer de frais, avancent un certain nombre de caractéristiques des ressources. Ainsi, les ressources qui sont à la fois rares et de valeur peuvent induire un avantage concurrentiel, tandis que si ces ressources sont en plus simultanément inimitables, non substituables et non transférables, elles peuvent être à l'origine d'un avantage concurrentiel durable. Selon Barney (1991), une ressource qui a de la valeur permet de saisir les opportunités et / ou de neutraliser les menaces qui émanent de l'environnement. La rareté désigne le fait qu'une ressource ne soit pas détenue par un grand nombre de concurrents. Pour expliquer l'inimitabilité d'une ressource, Barney (1991) introduit la notion d'ambiguïté causale qui désigne le fait que les ressources qui procurent à une firme un avantage concurrentiel durable ne soient pas identifiables. Les ressources non substituables et non transférables sont celles qui n'ont pas d'équivalents sur le marché.

Néanmoins, certains chercheurs ont avancé des limites à cette approche en indiquant que ces arguments perdent de leur validité dans un environnement turbulent dans la mesure où la RBV adopte une vision statique (Priem et Butler, 2001a, b). Par conséquent, les capacités dynamiques qui se basent sur une vision évolutionniste des ressources et compétences sont introduites afin de pallier les limites de l'approche ressources (Wang et Ahmed, 2007). Cependant, à l'origine introduite afin d'apporter un éclairage au concept d'avantage concurrentiel durable, la notion de capacités dynamiques a par la suite pris une tournure différente avec des travaux empiriques qui se sont focalisés sur des objectifs autres que l'explication de l'avantage concurrentiel durable. Par exemple, certains chercheurs ont étudié les facteurs qui favorisent le développement des capacités dynamiques (Josserand, 2007 ; Danneels, 2008), le rôle joué par les capacités dynamiques dans le processus de création et de développement d'une capacité organisationnelle (Renard et St-Amant, 2005), d'autres encore ont étudié les capacités dynamiques qui permettent de stimuler une stratégie compétitive (Yami et al. 2008).

3.2.2. Influence des capacités dynamiques sur la compétitivité

- **Capacités dynamiques comme outil d'aide à la décision**

Les capacités dynamiques ont pour objectif de développer une approche dynamique de la stratégie à travers la dynamisation des capacités ordinaires. Or, cette vocation des capacités dynamiques est contrecarrée (Schreyögg et Kliesch-Eberl 2007) et indique que les capacités dynamiques telles qu'énoncées dans les travaux fondateurs (Teece et al. 1997 ; Eisenhardt et Martin, 2000 ; Zollo et Winter, 2002) ne sont pas aptes à dynamiser les capacités ordinaires. Un des arguments des auteurs est relatif à l'idée que les capacités dynamiques sont composées de routines d'innovation et le mode de fonctionnement de celles-ci est identique à celui des routines opératoires.

Tableau 2: Définitions des capacités dynamiques

Auteurs	Définitions
Teece, Pisano et Shuen (1997)	« Est l'aptitude de l'entreprise à intégrer, construire et recombinaison des compétences internes et externes afin de répondre rapidement aux environnements changeants. » (p.516)
Tripsas (1997)	« L'aptitude d'une firme à développer de nouvelles compétences en réponse aux changements de l'ENVIRONNEMENT externe comme une source significative d'avantage concurrentiel ». (p341)
Zollo et Winter (1999)	« Un modèle intégré d'activité collective à travers lequel l'organisation de manière systématique génère et modifie ses routines opérationnelles. » (p.10)
Eisenhardt et Martin (2000)	« Les processus d'une firme qui utilisent des ressources spécifiquement les processus pour intégrer, reconfigurer, gagner et délaissier des ressources pour répondre à [match] ou même créer les évolutions de marché. Les capacités dynamiques sont de ce fait les routines organisationnelles et stratégiques à travers lesquelles des firmes atteignent des nouvelles configurations de ressources lorsque des marchés émergent, entrent en collision, évoluent ou meurent. » (p. 1107)
Arrègle (2000)	« Ce sont les capacités de l'entreprise pour renouveler, augmenter, et adapter ses compétences stratégiques. Comme les ressources d'une entreprise, les compétences doivent aussi évoluer. Les capacités dynamiques permettent cette évolution et assurent donc le développement à long terme de l'entreprise. » (p. 198)
Zollo et Winter (2002)	« La capacité dynamique représente des modèles stables et étudiés de l'activité collective à travers lesquels l'organisation produit et modifie systématiquement ses routines pour poursuivre l'amélioration de l'efficacité. » (p.398)
Wheeler (2002)	« Les moyens au travers desquels les DIRIGEANTS parviennent à reconfigurer les ressources pour suivre ou même créer les changements du marché. » (p.129)
Adner et Helfat, 2003	« Les capacités avec lesquelles les managers construisent, intègrent et reconfigurent les ressources et les compétences organisationnelles. » (p. 1012)
Helfat et al, 2007)	« L'aptitude (ability) d'une organisation à créer, étendre ou modifier intentionnellement sa base de ressources. » (p. 4)
Teece (2007a)	« C'est la capacité de pressentir et influencer les opportunités et les menaces, saisir les opportunités et préserver la COMPÉTITIVITÉ en élaborant, modifiant, configurant ou reconfigurant, si nécessaire, et protégeant les actifs tangibles et intangibles. » (p. 1319)
Depeyre et Mirc (2007)	« Les processus d'une firme qui utilisent des ressources spécifiquement les processus qui intègrent, reconfigurent, ajoutent ou suppriment des ressources pour répondre au marché ou créer des changements sur le marché. Les capacités dynamiques sont de ce fait des routines organisationnelles et stratégiques à travers lesquelles les firmes atteignent de nouvelles configurations de ressources lorsque les marchés émergent, entrent en collision, évoluent ou meurent » (p.1107)
Danneels, 2008)	« Les capacités dynamiques constituent la compétence à construire des compétences. » (p. 519)
Augier et Teece, 2008)	« Capacité à détecter et à saisir de nouvelles opportunités, à reconfigurer et à protéger les ressources et compétences de l'entreprise, avec l'objectif d'acquérir un avantage concurrentiel. » (p.412)

Source : Adapté d'Asma Ben Temellist (2013)

• Capacités dynamiques comme outil de déploiement des cadres organisationnels

Les capacités dynamiques seraient déployées et mises en œuvre par les managers d'après leur expérience quotidienne des processus de la firme et leur observation de l'environnement (Teece, 2007). Or, là encore, l'articulation entre les approches évolutionnistes et managériales de la firme n'est pas claire lorsqu'il s'agit de déterminer les objectifs du déploiement des capacités dynamiques, de la performance (Teece et al. 1997), de l'absorption de connaissances (Zahra et George, 2002 ; Huet et Lazaric, 2008 ; Noblet et Simon, 2010) et de l'innovation (Chanal et Mothe, 2004). Face à cette problématique, de nombreux auteurs ont entrepris de synthétiser les courants pour mettre en évidence une hiérarchie des capacités de la firme. Cette hiérarchie s'établit selon deux critères à savoir : les capacités dynamiques facteur d'innovation, la capacité d'innovation est définie comme la mobilisation et l'amélioration continue des ressources, compétences ; et les capacités, dont une entreprise dispose pour explorer et exploiter des opportunités de développement de nouveaux produits en fonction des besoins du marché (Boly et al. 2014 ; Forsman, 2011 ; Sztetto, 2001).

Elle permet de « générer de nouvelles idées, identifier de nouvelles opportunités de marché et lancer des innovations en s'appuyant sur des ressources et capacités existantes » (Hii et Neely, 2000, p. 5 dans Breznik et Hisrich, 2014) ;

- **Capacités dynamiques comme outil de gestion des différentes échelles de l'organisation**

Avant que ne soit conceptualisée la notion des capacités dynamiques, la vocation des chercheurs était de parvenir à concevoir une échelle des capacités dynamiques. La littérature en management stratégique différencie bien les capacités ordinaires (*ordinary capabilities*) d'une part, des capacités dynamiques d'autre part (Collis, 1994 ; Zollo et Winter, 2002 ; Winter, 2003 ; Helfat et Peteraf, 2003 ; Cepeda et Vera, 2007 ; Newey et Zahra, 2009 ; Katkalo *et al.*, 2010 ; Protogerou *et al.*, 2011 ; Pavlou et El Sawy, 2011 ; Helfat et Winter, 2011 ; Teece, 2012 ; 2014 ; Wilden *et al.*, 2013 ; Schilke, 2014 ; Gnizy *et al.*, 2014 ; Wilden et Gudergan, 2015). Winter (2003) via l'identification de trois types de routines (routines opérationnelles, routines efficaces, méta- routines), propose de hiérarchiser les différentes ressources d'une firme, en distinguant à la manière de Schumpeter l'état stationnaire de sa remise en question.

4. Conclusion

En définitive, dans le nouvel environnement global dominé par l'accélération des changements technologiques, les exigences accrues des clients, la réduction de la durée de vie des produits et une offre de biens et services plus étendue, les ressources et les capacités dynamiques apparaissent comme des éléments clés de la compétitivité des entreprises.

La mondialisation économique et la globalisation des chaînes de valeur constituent les aspects les plus apparents de ce contexte. Si les grandes entreprises représentent des acteurs incontournables de ce processus de globalisation, les petites et les moyennes entreprises (PME) sont amenées à relever plusieurs challenges mais aussi à saisir les opportunités qui émanent de ce nouvel environnement (OCDE, 2007).

Cette revue de la littérature a permis d'examiner l'environnement actuel des entreprises dans lequel les chercheurs mettent en avant deux caractéristiques essentielles : le dynamisme et la compétitivité. En effet, la gestion de la compétitivité apparaît aujourd'hui comme une nécessité, une pratique indispensable pour les entreprises à cause des mutations sur les marchés. Ainsi, l'environnement est de plus en plus dynamique. L'ouverture des marchés, la mondialisation et le développement des nouvelles technologies ont entraîné une augmentation de la concurrence entre les entreprises, tant sur le plan local que sur le plan international. Ces changements obligent les entreprises à s'adapter, pour éviter de perdre leur part de marché ou de périr, en adoptant des pratiques de gestion qui conviennent à cette nouvelle réalité concurrentielle (Peng 2008). A ce titre, la théorie des ressources et puis celle des capacités dynamiques postulent que ce sont les capacités d'une entreprise qui peuvent lui permettre d'être plus performant que ses concurrents ou de conserver ses parts de marché à un niveau acceptable. Dès lors, ces capacités peuvent être définies comme un ensemble de routines ou bien de processus organisationnels. Aujourd'hui, les capacités dynamiques sont considérées comme l'approche la plus pertinente pour expliquer comment un avantage compétitif est créé par une entreprise. Ces capacités seraient même fondamentales pour les entreprises compte tenu de leur vulnérabilité lorsque la compétition est directe et intense.

Références

- Adner R. and Helfat C.E., 2003. Corporate effects and dynamic managerial capabilities. *Revue de gestion stratégique*, Wiley Online Library, 24(10), page 1011 – 1025
- Alchian. A, 1950. Uncertainty, Evolution, and Economic Theory. *The journal of political Economy*, vol. 58, n°3, pp.211-221
- Arrègle J.-L., 2000. *Le management stratégique des compétences*. Editions Ellipses, Paris.
- Augier S. et Teece D., 2008. Strategy as Evolution with Design: The Foundations of Dynamic Capabilities and the Role of Managers in the Economic System. *Organization Studies* 29(8/9), pp.1187-1208.
- Barney J. B., 1986. Strategic factor markets: Expectations, luck, and business strategy. *Management Science*, vol. 32, n°10, pp.1231-1241.
- Barney S., 1991. Firm resources and sustained competitive advantage. *Journal of management*, 17, pp.99–120.

- Barney, J. B., 2001. Resource-based theories of competitive advantage: A ten-year retrospective on the resource-based view. *Journal of management*, 27, pp.643–650.
- Bharadwaj A. S., 2000. A Resource-Based Perspective on Information Technology Capability and Firm Performance: An Empirical Investigation. *MIS Quarterly*, 24, pp.169-196.
- Breznik L. and Hisrich R., 2011. Dynamic capabilities vs. Innovation capability: are they related? *Journal of small Business and Enterprise development*, vol. 21, n° 3, pp.34-36
- Buzzell R. D., Gale B. T., Sultan R. G. M., 1975. Market share – a key to profitability. *Harvard Business Review*, vol. 53, n°1, pp.97-106.
- Cepeda G. and Vera D., 2007. Dynamic capabilities and operational capabilities: a knowledge management perspective. *Journal of Business Research*, 60, pp.426-437
- Chanal V. et Mothe C., 2004. Concilier innovations d'exploitation et d'exploration. *Revue française de gestion*, no 154, pp.173-191
- Cohen M. D. and Bacdayan P., 1994. Organizational routines are stored as procedural memory: Evidence from a laboratory study. *Organization science*, 5, pp.554–568.
- Collis D. J., 1994. Research Note: How Valuable Are Organizational Capabilities? *Strategic Management Journal*, vol. 15, Issue 1 pp.143-152.
- Conrad J., 1988. Time-Variation in Expected Returns. *The Journal of Business*, 1988, vol. 61, issue 4, pp.409-425
- Cortés E. C., Azorin, J. F. et Ramón, D. Q., 2003. Stratégie compétitive et environnement sectoriel. *Revue française de gestion*, vol 3, n° 145 pp.93–111.
- Danneels E., 2008. Organizational Antecedents of Second-Order Competences. *Strategic Management Journal*, vol. 29, n°5, pp.519-543.
- Depeyre, C. et Mirc N., 2007. Dynamic Capabilites : problèmes de définition et d'opérationnalisation du concept. *Le Libellio d'Aegis*, 3, pp.2–12.
- Dierickx I. and Cool C.K., 1989. Asset stock accumulation and sustainability of competitive advantage”, *Management Science*, 12, pp.1504-1511
- Eisenhardt, K. M. and Martin J. A., 2000. Dynamic capabilities: what are they? *Strategic management journal*, 21, pp.1105–1121.
- Forsman H., 2011. Innovation capacity and innovation development in small enterprises. A comparison between the manufacturing and service sectors. *Research Policy*, vol. 40, issue 5, pp.739-75
- Girod-Séville M., 1995. Mémoire et organisation. Ph.D. dissertation, Université Paris 9.
- Grant R. M., 1991. The resource-based theory of competitive advantage: implications for strategy formulation. *California management review*, 33, pp.114–135.
- Hambrick, D. C., 1982. Environmental scanning and organizational strategy. *Strategic Management Journal*, 1982, vol. 3, issue 2, pp.159-174.
- Helfat C.E and Winter S. G., 2011. Untangling Dynamic and Operational Capabilities: Strategy for the Never-Changing World. *Strategic Management Journal*, vol. 32 Issue 11, pp.1243-8
- Helfat, C.E. and Peteraf, M. A., 2003. The Dynamic Resource-Based View: Capability Lifecycles. *Strategic Management Journal*, vol. 24, pp.997-1010.
- Hii J. and Neely A., 2000. Innovative Capacity of Firms: on why some firms are more innovative than others. 7th International Annual EurOMA Conference 2000 - Ghen
- Huet F. et Lazaric N., 2008. Capacités d'absorption et d'interaction : une étude de la coopération dans les PME françaises. *Revue d'économie industrielle*, vol. 121, issue 1, pp.65-84
- Jorgenson D. W. and Nishimizu M., 1978. US and Japanese economic growth, 1952-1974: An international comparison. *The Economic Journal*, 88, pp.707–726.

- Josserand F., 2007. Le pilotage des réseaux. Fondements des capacités dynamiques de l'entreprise. *Revue française de gestion*, vol.33, n°170, pp.95-1
- Katkalo V., Pitelis C. and Teece, D., 2010. Introduction: On the nature and scope of dynamic capabilities. *Industrial and Corporate Change*, vol. 19, n°4, pp.1175-1186.
- Kogut B. and Zander U., 1992. Knowledge of the firm, combinative capabilities, and the replication of technology. *Organization science*, 3, pp.383–397.
- Landau R., 1992. Technology, capital formation and U.S. competitiveness. Dans: *International Productivity and Competitiveness*, Hickman, B.G. (éd.). Oxford University Press, New York.
- Larson, D. W. and Rask N., 1992. Changing competitiveness in world soybean markets. *Agribusiness*, 8, pp.79–91.
- Lesca H., 2000. Quand dit-on d'une entreprise qu'elle est durablement compétitive ? Sur quels critères les dirigeants d'entreprise se fondent-ils ? *Entreprise, Gestion et compétitivité*. Editions Economica, Paris.
- Li D. and Liu J., 2014. Dynamic Capabilities, Environmental Dynamism, and Competitive Advantage: Evidence from China. *Journal of Business Research*, 67, pp.793-2799.
- Martinet A. C., 1984. *Management stratégique : organisation et politique* (vol. 1). Ediscience Éditions, McGraw Hill Ediscience.
- Martinet A.C. and Silem A., 2000. *Lexique de gestion*. Dalloz, 5^{ème} Edition, 455p.
- McCorriston S., et Sheldon I.M., 1994. *Book Competitiveness in International Food Markets*. Imprint CRC Press, 16p.
- Nelson R. and Winter G., 1982. An Evolutionary Theory of Economic Change. *The Business History Review*, vol. 57, n° 4, pp.576-578
- Newey R. and Zahra A., 2009. Maximizing the Impact of Organization Science: Theory-Building at the Intersection of Disciplines And/Or Fields. *Journal of Management Studies*, vol. 46, Issue 6, pp.1059-1075
- Noblet J. P. et Simon E., 2010. Capacité d'absorption : revue de littérature, opérationnalisation et exploration. *Revue Gestion 2000* (Cote P41), n°6, pp.59-74
- Parienty A., 2013. Les options pour mettre en place une politique climatique. *Alternatives Economiques* n°325, 70p.
- Pascallon P., 1984. *Le système monétaire international : théorie et réalité*. Tiers-Monde, tome 25, n°97.
- Pavlou P. A. and El Sawy O. A., (2011). Understanding the elusive black box of dynamic capabilities. *Decision Sciences*, vol.42, n°1, pp.239-273.
- Penrose E., 1959. *The Theory of Growth of the Firm*. John Wiley, New York,
- Penrose E., 1995. *The theory of the growth of the firm*. 3rd edition, Oxford University Press Oxford, MA.
- Peteraf M.A., 1993. The Cornerstones of Competitive Advantage: A Resource-Based View. *Strategic Management Journal*, 14, pp.179-191.
- Polanyi M., 1967. Science and reality. *The British Journal for the Philosophy of Science*, 18, pp.177–196.
- Porter C. M., 1982. Competition in the Open Economy with R.E. Caves competitors: with a new introduction¹.
- Porter M. E., 1980. Industry structure and competitive strategy: Keys to profitability. *Financial analysts journal*, 36, pp.30–41.
- Porter M.E., 1979. How Competitive Forces Shape Strategy. *Harvard Business Review*, 57, pp.137-145.
- Prahalad, C.K. and Hamel G., 1990. The Core Competence of the Corporation. *Harvard Business Review* 21, vol. 90, n°3, pp.79-91.
- Priem R. L. and Butler J. E., 2001. Is the resource-based “view” a useful perspective for strategic management research?. *Academy of management review*, 26, pp.22–40.

- Rambhujun N., 2000. Le concept de compétitivité : ses indicateurs et facteurs. *Entreprise, Gestion et Compétitivité*, Editions Economica, Paris
- Renard L. et St-Amant G.E., 2006. Capacité opérationnelle et capacités dynamiques : le cas d'une organisation de l'industrie touristique. Editions Vuibert, Paris.
- Richardson G. B., 1972. The Organisation of Industry. *Economic Journal*, vol. 82, issue 327, pp.883-96
- Rouse M. J. et Daellenbach U. S., 2002. More Thinking on Research Methods for the Resource-Based Perspective. *Strategic Management Journal*, vol. 23, n°. 10, pp.963-967.
- Rumelt R.P., 1984. Towards a Strategic Theory of the Firm. *Competitive Strategic Management*, 26, pp.56-570.
- Schilke O., 2014. On the contingent value of dynamic capabilities for competitive advantage: the nonlinear moderating effect of environmental dynamism. *Strategic Management Journal*, vol. 35, n°2, pp.179-203.
- Schreyögg, G. and Kliesch-Eberl M., 2007. How Dynamic Can Organizational Capabilities Be? Towards a Dual-Process Model of Capability Dynamization. *Strategic Management Journal*, vol. 28, n°9, pp.913-933.
- Shapiro C., 1989. The theory of business strategy. *The Rand journal of economics*, 20, pp.125–137.
- Sharples J. A. and Milham N., (1990). Long-run competitiveness of Australian agriculture.
- Simon H. A., 1955. A Behavioral Model of Rational Choice. *Quarterly Journal of Economics*, 69, pp.99-118.
- Stanton G., 1986. Moroccan Fact and Fiction. University College London, 101p.
- Tange T., 1992. International competitiveness of U.S and Japanese manufacturing industries. *International Productivity and Competitiveness*, Hickman, B. (éd.). Oxford University Press, New York.
- Teece D. J., 1984. Economic analysis and strategic management. *California Management Review*, 26, pp.87.
- Teece D. J., 2007. Explicating dynamic capabilities: The nature and microfoundations of (sustainable) enterprise performance. *Strategic Management Journal*, vol. 28, n°13, pp.1319-1350.
- Teece D. J., 2014. A Dynamic Capabilities-Based Entrepreneurial Theory of the Multinational Enterprise. *Journal of International Business Studies*, 45, pp.8-37.
- Teece D. J., Pisano, G. and Shuen A., 1997. Dynamic capabilities and strategic management. *Strategic management journal*. Vol 18, Issue 7, pp 509-533
- Teece D. J., Rumelt R., Dosi G. and Winter S., 1994. Understanding corporate coherence: Theory and evidence. *Journal of economic behavior & organization*, 23, pp.1–30.
- Teece D.J., 2012. Dynamic capabilities: Routines versus entrepreneurial action. *Journal of Management Studies*, vol.49, n°8, pp.1395-1401.
- Tripsas M., 1997. Surviving Radical Technological Change through Dynamic Capabilities: Evidence from the Typesetter Industry. *Industrial and Corporate Change*, 6, pp.341-377.
- Tsai and Shen, 2001. Developing an Internet Attitude Scale for high school students. *Computers and Education*, vol. 37, Number 1.
- Van Duren, E. and Martin L., 1992. Assessing the impact of the Canada-US trade agreement on food processing in Canada: An analytical framework and results for poultry, dairy, and tomatoes. *Agribusiness*, 8, pp.1–22.
- Wang C.L. and Ahmed P.K., 2007. Dynamic Capabilities: A Review and Research Agenda. *International Journal of Management Reviews*, vol. 9, n°1, pp.31-51.
- Wernerfelt B., 1984. A resource-based view of the firm. *Strategic management journal*, 5, pp.171–180.
- Wheeler L., 2002. Social Comparison: Why, with Whom and with What Effect? *Current Directions in Psychological Science*, 11, pp.159-163.

- Wilden R., et Gudergan S.P., 2015. The impact of dynamic capabilities on operational marketing and technological capabilities: investigating the role of environmental turbulence, *Journal of the Academy of Marketing Science* vol.43, pp.181–199
- Winter S. G., 2003. Understanding dynamic capabilities. *Strategic management journal*, 24, pp.991–995.
- Zahra S. and George G., 2002. Absorptive Capacity: A Review, Reconceptualization and Extension. *Academy of Management Review*, 27, pp.185-203.
- Zollo M. and Winter S.G., (2002). Deliberate Learning and the Evolution of Dynamic Capability. *Organization Science*, 13, pp.339-352.

Droit de l'enfant à l'éducation et son applicabilité en Centrafrique

William NDJAPOU

Université de Bangui,
Faculté des Sciences Juridiques et Politiques,

E-mail correspondant : willndjapou@yahoo.fr

1. Introduction

Les droits de l'enfant sont une branche des droits de l'Homme visant la protection spécifique de l'enfant en tant qu'être humain à part entière. Le droit de l'enfant à l'éducation est une prérogative reconnue et garantie par la constitution⁶ et qui permet à chaque enfant de recevoir une instruction et de s'épanouir dans sa vie sociale. L'enfant est défini selon l'article premier de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) de 1989 comme : « **tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plutôt en vertu de la législation qui lui est applicable** ».

Cette définition de l'enfant est reprise par de nombreux instruments juridiques tant régionaux que nationaux. C'est le cas de l'article 2 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'enfant (CADBE) qui le définit comme : « **tout être humain âgé de moins de dix-huit ans** »⁷. Le Code centrafricain de la famille désigne l'enfant sous le vocable « Mineur ». Selon son article 566 le « **mineur est toute personne de l'un ou de l'autre sexe qui n'a pas encore atteint l'âge de dix-huit ans révolus** »⁸.

L'histoire de l'enfance révèle un long combat en fait. Historiquement les enfants étaient perçus et souvent traités comme une propriété personnelle⁹ vivant sous l'autorité puissante du père. La période connue sous le nom d' « enfance » n'était pas reconnue jusqu'à récemment parce que les enfants étaient considérés comme invisibles dans la plupart des sociétés. Cependant, c'est sous l'influence de l'église que des mesures en faveur de l'enfance vont se multiplier : orphelinat, institution pour enfants pauvres. Mais il faut attendre la période du rationalisme et en particulier la philosophie du siècle des lumières pour découvrir les enfants comme un groupe social en tant que tel et voir apparaître un statut de l'enfant. A cette époque, les enfants étaient considérés comme les « futurs bâtisseurs » ou les « richesses de demain de la société des lumières ». En mettant l'accent sur l'idée de « futur » et de « progrès », les enfants sont devenus des personnes « pas encore accomplies » : ils ne savent pas encore, ils ne peuvent pas encore, ils ne sont pas encore. Le statut du « pas encore » qui allait devenir leur principale caractéristique et qui permettait de les distinguer comme un groupe social à part, était né. E. KANT écrira : « **les enfants comme personne, ont aussi originairement comme avantage inné droit aux soins de leurs parents, jusqu'à ce qu'ils soient capables de conserver eux-mêmes** »¹⁰.

Ces idées seront reflétées dans certains textes du droit intermédiaire. Des lois et des institutions spécifiques ont été créées pour obliger les enfants et ceux qui en avaient la responsabilité à remplir leurs obligations morales à l'égard de la nouvelle société. Un peu partout dans la société occidentale, l'on a vu apparaître au siècle dernier d'une part des lois protégeant les enfants (contrôle social) et d'autre part, des lois sur la scolarité obligatoire (socialisation). La notion d'intérêt de l'enfant apparaît dans la jurisprudence du XIX^e siècle et inspire au cours du XX^e autant les réformes législatives que les modes d'intervention auprès des enfants et des familles. Ce n'est que dans la dernière partie du XIX^e siècle que le concept des droits des enfants a été identifié. L'attitude de la société à l'égard des enfants s'est considérablement modifiée au cours de ce siècle. La communauté internationale reconnaît que les enfants sont vulnérables et nécessitent une attention et une protection spéciale de la part des parents et de la société. Elle va alors matérialiser cela par des textes.

Ainsi, en 1902, la conférence de la Haye sur le droit international privé mentionnera dans le Traité portant règlement de la tutelle des mineurs « l'intérêt de l'enfant » comme critère important. En 1919, l'Organisation Internationale du Travail a accepté un traité qui établit un âge minimum en dessous duquel

⁶ Article 9 alinéa 4 de la Constitution centrafricaine du 30 mars 2016.

⁷ Article 2 de la CADBE.

⁸ Article 566 de la loi n° 97.013 portant Code de la Famille centrafricaine.

⁹ Ces attitudes ont prévalu pendant des siècles. Jusqu'à la fin du Moyen Âge, il n'existait aucune conscience sociale de l'existence des enfants en tant que groupe au sein de la société. Les enfants n'étaient donc pas identifiés comme une catégorie sociale distincte.

¹⁰ E. Kant, doctrine du droit P.117

les enfants ne pouvaient travailler dans l'industrie. Mais malgré la validité internationale de ces règles concernant les enfants, c'est la Déclaration de Genève qui est considérée comme le premier instrument international se rapportant aux droits de l'enfant.

En effet, il est admis que la première manifestation internationale d'une préoccupation à l'égard de la situation des enfants remonte en 1923. Cette année-là, le Conseil de l'Union internationale *Save the Children*, une organisation non gouvernementale qui venait d'être créée, a adopté une déclaration en cinq points sur les droits de l'enfant, connue sous le nom de Déclaration de Genève, entérinée un an après par l'Assemblée de la Société des Nations. Cette Déclaration attirait davantage l'attention sur les devoirs des adultes envers les enfants, que sur les droits de l'enfant. Il apparaît dans ce contexte qu'il n'était pas question d'une formulation de droits. L'enfant était protégé comme titulaire de droits mais reste dépendant des adultes pour faire valoir ses droits.

Un an après la création des Nations Unies en 1945, le Conseil économique et social recommande de reprendre la Déclaration de Genève de manière à « engager les peuples d'aujourd'hui aussi fermement qu'elle l'avait fait en 1924 ». C'est ainsi qu'après plusieurs années de discussions et de compromis, La Convention sur les droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et est entrée en vigueur en un temps record le 2 septembre 1990, soit moins d'un an après. Cette convention confère en termes de droits subjectifs de nombreux droits en faveur des enfants tels que : le droit d'exprimer librement ses pensées, le droit de s'associer, le droit aux loisirs, le droit à la santé, le droit à l'éducation etc. Dans le cadre de ce travail, nous allons nous appesantir sur le droit de l'enfant à l'éducation.

En effet, avec l'entrée en vigueur de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en 1990, la communauté internationale a formellement matérialisé sa volonté de faire des droits de l'enfant en général et du droit de l'enfant à l'éducation, un droit à protéger en tout temps. Son article 4 met à la charge des parties, l'obligation de prendre des mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre des dispositions contenues dans la Convention¹¹.

La République Centrafricaine, à l'instar d'autres pays du monde a signé la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant le 30 Mai 1990 et est devenue partie après la ratification intervenue le 23 Avril 1991.

Au plan national, malgré la présence constatée de quelques mesures législatives et réglementaires, on note l'absence d'une loi spécifique en matière de protection des droits de l'enfant¹². A ce jour, l'essentiel d'instrument juridique en matière de protection des droits de l'enfant en République Centrafricaine reste la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989. Comme toute partie signataire de la CIDE, la République Centrafricaine est tenue de veiller à l'application des dispositions contenues dans cette convention, et plus particulièrement les dispositions de l'article 28 selon lequel :

1/ Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances : a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ; b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaires, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ; c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ; d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;

2/ Ils prennent des mesures pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente convention ;

¹¹ Article 4 de la CIDE « Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale ».

¹² D'après nos recherches, un projet de loi portant code de l'enfant centrafricain a été déposé à l'Assemblée nationale mais il n'a pas encore été adopté.

3/ Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et technique et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulières compte des besoins des pays en développement ».

Mais la question qui se pose est de savoir si **la mise en œuvre du droit de l'enfant à l'éducation est- elle effective en République Centrafricaine ?** C'est ce sur quoi nous voulons nous pencher.

En effet, l'effectivité de la norme se pose suivant « que l'on raisonne en termes de lacune du droit, de comportements des acteurs sociaux, ou de recherche d'une efficacité sociale »¹³. Par ailleurs, « *l'effectivité d'une loi fait référence au fait qu'elle atteint l'effet désiré par son auteur, ou à tout du moins, un effet qui se situe dans la direction souhaitée par l'auteur et non pas en contradiction avec elle* »¹⁴.

On comprend donc aisément, au regard de l'instabilité politique due aux multiples crises militaro politiques qu'avait connues le pays, qu'il y a bel et bien un écart entre la situation de droit et la situation réelle des enfants que la CIDE entend protéger.

Notre analyse permettra de montrer les causes profondes de l'inapplication des mesures qui permettent d'assurer la protection du droit de l'enfant centrafricain à l'éducation. Pour ce faire, nous adopterons une démarche binaire qui consiste à voir dans une première partie la mise en œuvre difficile des instruments juridiques en matière de protection du droit de l'enfant à l'éducation (2) puis dans une seconde partie, les solutions envisagées pour l'application effective et efficiente des instruments juridiques relatif à l'éducation des enfants (3).

2. Mise en œuvre difficile des instruments juridiques en matière de protection du droit de l'enfant l'éducation

La difficulté de la mise en œuvre des instruments juridiques en matière de protection du droit de l'enfant à l'éducation s'explique d'une part par le non-respect des textes de protection du droit de l'enfant à l'éducation (A) et d'autre part, par l'instabilité politique (B).

A. Non-respect des textes de protection en matière de l'éducation des enfants

En tant qu'Etat membre de l'Organisation des Nations Unies, la République Centrafricaine est partie adhérente ou partie signataire de nombreux textes tant internationaux que nationaux, qui régissent les droits de l'Homme en général et le droit de l'enfant à l'éducation en particulier. Ci-dessous un condensé des textes ratifiés et adoptés par la République Centrafricaine dans le cadre de la protection du droit de l'enfant à l'éducation.

1) Les instruments juridiques internationaux ratifiés par la République Centrafricaine en matière du droit de l'enfant à l'éducation

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies du 10 Décembre 1948 ;
- La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans l'enseignement, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la culture (UNESCO) le 14 Décembre 1960 ;
- Le Pacte International relatif aux droits économiques sociaux et culturels du 16 Décembre 1966 ;
- La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant du 20 Novembre 1989, ratifiée le 23 Avril 1991.
- La Convention sur l'enseignement technique et professionnel de Paris de 1989.
- La Charte de l'OUA de 1973 qui a précédé à celle de l'UA de 2002 ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 6 juin 1981, ratifiée le 26 Avril 1986 ;

¹³ Pierre LASCOUMES, Evelyne SERVERIN, « Théories et pratiques de l'effectivité du droit », Droit et société, 2, 1986, P.127.

¹⁴ Guy ROCHER, « L'effectivité du droit », dans Andrée LAJOIE, Théorie et émergence du droit: pluralisme, surdétermination et effectivité, Montréal, Edition Thémis, 1998, P.133.

- La Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;

Cette liste nous le rappelons, n'est pas exhaustive. Nous avons pensé dans le cadre de ce travail présenter une liste limitative par souci de ne pas s'écarter du sujet traité.

2) Les mesures prises par la République centrafricaine pour l'application des textes internationaux relatifs à la protection du droit à l'éducation

- La Constitution du 30 Mars 2016 qui consacre le droit à l'éducation au même titre que les autres lois fondamentales antérieures et en particulier la gratuité de l'éducation évoquée par l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (art.9 de la constitution).
- La loi n°62/316 du 09 mai 1962 et son Décret d'application n° 63/070 du 05 février 1963 portant unification de l'enseignement en République Centrafricaine ;
- La loi n°97 du 17 décembre 1997 portant orientation de l'éducation nationale ;
- L'Ordonnance n° 72/040 du 12 mai 1972 abrogeant la loi n° 62/316 et son Décret d'application n°63/070 portant unification de l'enseignement et qui rétablit l'enseignement privé et laïc en République Centrafricaine ;
- L'Ordonnance n° 84/031 du 14 mai 1984 portant organisation de l'enseignement en République Centrafricaine ;
- La Convention de partenariat conclu entre l'Etat et la Conférence Episcopale le 12 janvier 1997 portant Accord d'établissement de l'enseignement catholique sur toute l'étendue du territoire centrafricain ;
- Le Décret n° 72/147 du 12 mai 1972 portant organisation des établissements privés et laïcs en République Centrafricaine ;
- L'Arrêté n° 0026 du 23août 1997 fixant les conditions de l'ouverture des établissements privés et laïcs en République Centrafricaine.

Ces mesures législatives prises par la République Centrafricaine témoignent déjà de la part du pouvoir public la volonté de faire du droit à l'éducation une réalité. Cependant, dans la pratique on constate d'une part une carence des moyens d'accompagnement de ces mesures et d'autre part, le non-respect de ces mesures reste une réelle préoccupation.

En effet, l'insuffisance des structures d'accueil scolaires et le nombre limité des enseignants qualifiés sont autant de facteurs qui empêchent certains enfants de jouir de leur droit à l'éducation. Les établissements publics sur l'ensemble du territoire de par leur nombre et leur qualité, sont encore très loin de répondre aux conditions d'une meilleure éducation aux enfants centrafricains. On peut estimer un établissement public primaire à six bâtiments contenant chacun deux à trois salles de classe y compris les bureaux administratifs dans la capitale, Bangui¹⁵. La situation est encore plus alarmante dans l'arrière-pays. Une école primaire en province ne peut que compter trois à quatre salles de classe construites par l'Etat en fonction de la capacité démographique de la localité.

Les établissements d'enseignement secondaire ne sont pas épargnés de cette situation. A Bangui, les établissements publics ne sont plus en mesure d'accueillir les élèves dont le nombre ne cesse d'augmenter tous les ans. Dans les provinces, les quelques rares établissements secondaires publics éprouvent de sérieuses difficultés de bâtiments scolaires et des assises (tables-bancs).

Avec la conclusion de la convention entre l'Etat et la conférence épiscopale, on assiste aujourd'hui à la prolifération des établissements d'enseignement privés dans la ville de Bangui et à l'intérieur du pays qui essaient tant bien que mal d'accueillir une partie des enfants, mais l'exigence des frais de scolarité constitue un sérieux frein à l'inscription de certains enfants. On ne manque pas de signaler les efforts de certaines Organisations Non Gouvernementale qui prennent à bras-le-corps le problème de l'éducation des enfants en Centrafrique en construisant des bâtiments scolaires et en mettant en place des espaces temporaires d'apprentissage et de protection des enfants (ETAPE)¹ en période crise. Ci-dessous la statistique des établissements d'enseignement primaire et secondaire à Bangui et à l'intérieur du pays en 2017.

¹⁵ Le cas de l'école primaire publique de Galabadja dans le 8ème arrondissement de Bangui.

Tableau 1 : Statistique des établissements primaires et secondaires à Bangui et en province en 2017

Types d'établissements	Salles de classe	Elèves/salle	Tables-bancs/salles	Elèves/table-banc
Etablissement primaire à Bangui	36	230	30	06- 07
Etablissement secondaire à Bangui	58	210	48	04- 05
Etablissement primaire en province	06	150	27	05-06
Etablissement secondaire en province	10	170	36	04-05

Source : ICASEES.

Aussi, l'on constate aujourd'hui avec regret le non-respect de certaines dispositions des mesures prises par l'Etat pour l'application des instruments juridiques internationaux en matière de protection du droit de l'enfant à l'éducation. C'est le cas du principe de gratuité énoncé dans l'article 9 alinéas 6 de la Constitution du 30 mars 2016. Jusqu'à ce jour, les chefs d'établissements d'enseignement publics continuent d'exiger le paiement des frais d'inscription aux élèves malgré cette interdiction légale.

L'autre aspect crucial qui enfreint l'éducation en RCA est l'effectif du personnel enseignant. L'Ecole Normale des Instituteurs de Bambari est l'unique centre qui forme les instituteurs pleins. A côté, l'Etat a mis en place à Kaga-Bandoro un centre de formation dite « accélérée » des instituteurs dont l'accès est ouvert aux titulaires de Bac. Aujourd'hui l'Etat a décentralisé la formation des instituteurs adjoints dans les Centres Pédagogiques Régionaux de chaque Inspection Académique, le diplôme requis à l'entrée est le Brevet des collèges. Certes, ceci est une politique appréciable puisqu'il permet d'augmenter l'effectif du personnel enseignant dans le pays. Mais vu le niveau des élèves après quelques temps, on peut s'interroger sur la capacité de ces instituteurs adjoints à continuer à former les enfants. Il faudra que l'Etat redéfinisse les critères d'entrée à cette formation.

Bien qu'ils soient peu nombreux, l'Etat n'arrive pas à les prendre en charge. Les instituteurs doivent attendre dix à quinze ans avant d'être intégrés dans la fonction publique. Cette situation les décourage et les oblige parfois à abandonner l'enseignement au profit d'autres secteurs d'activités. C'est ce qui justifie le manque des enseignants qualifiés dans les écoles. C'est pourquoi aujourd'hui dans les écoles de province, on fait recours aux maître-parents pour encadrer les enfants, d'où la baisse de niveau des élèves est très élevée en RCA.

B. Instabilité politique : un obstacle majeur à l'éducation des enfants

La République Centrafricaine est l'un des pays au monde qui a connu de graves crises militaires et sociopolitiques. Les mobiles de ces crises sont entre autres le non-paiement des salaires, les injustices sociales, la mauvaise gouvernance, la haine ethnique et plus récemment le délaissement des régions du nord au profit de la seule capitale Bangui. Ces raisons ont été à l'origine de plusieurs mouvements de grèves, des soulèvements militaires, de la rébellion, des tentatives de coup d'Etat et de diverses manifestations populaires comme les marches de protestation, l'érection des barricades dans les quartiers, les concerts de casseroles etc. Ces types d'événements de trouble constituent un obstacle à l'éducation des enfants.

En effet, pendant les conflits armés, le droit de l'enfant à l'éducation est bafoué compte tenu des circonstances extrêmes. D'abord, les hommes armés occupent les bâtiments scolaires, vandalisent les documentations, enlèvent les toitures et parfois incendient les écoles. Toutes ces conditions rendent difficiles voire quasiment impossibles le déroulement de l'année scolaire. Ensuite, la présence des rebelles dans les villes, communes et villages occasionne la fuite de la population dans la brousse, dans des sites de déplacés ou pour se réfugier dans les pays limitrophes, puisqu'il y ait des affrontements réguliers entre les belligérants et des armes lourdes et légères crépitent régulièrement.

Cette situation rend la plupart du temps l'Etat inefficace et le met dans l'incapacité d'assurer ses pouvoirs régaliens et surtout d'appliquer ou de faire appliquer le droit de l'enfant à l'éducation contenu dans les traités ou conventions internationales que la République Centrafricaine a ratifiées et même les textes nationaux qui garantissent ce droit. Enfin, cette situation oblige souvent les parents à ne laisser leurs enfants aller à l'école de peur qu'ils soient enrôlés dans les groupes armés par force¹⁶. En République centrafricaine

¹⁶ Malgré l'interdiction des Nations-Unies, Résolution n° 611, 612 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

les enfants soldats sont de plus en plus nombreux puisqu'ils sont enrôlés de force ou volontairement pour venger leurs parents tués par les autres hommes armés.

Face aux crises militaro-politiques qui secouent la République Centrafricaine, l'éducation n'est pas la priorité du gouvernement. La part ou quota de l'éducation nationale dans le budget annuel est de 4% pendant longtemps et ce n'est que récemment que le quota est rehaussé à 22%¹⁷, tandis que les secteurs comme la défense nationale, l'économie, le plan et la coopération préoccupent de plus en plus le gouvernement. C'est l'exemple du Forum de Bangui en 2015 qui a mis beaucoup d'accent sur l'aspect sécuritaire, politique, économique et religieux tandis que le secteur éducatif est minimisé. Même récemment, l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) dit Accord de Khartoum du 6 février 2019 a beaucoup mis l'accent sur les mêmes aspects ci-haut mentionnés, sauf le désarmement et la réinsertion des enfants soldats.

L'analyse qui précède a mis en exergue les conséquences de l'instabilité politique en République Centrafricaine sur la mise en œuvre du droit de l'enfant à l'éducation. Or il est à regretter les nombreuses crises militaro-politiques qui tendent à devenir une routine ces deux dernières décennies dans la société centrafricaine et freinent l'application des mesures de protection du droit de l'enfant à l'éducation. C'est pourquoi dans la seconde partie de notre travail, nous allons proposer des solutions pour une application effective et efficiente des instruments juridiques relatifs à l'éducation des enfants.

3. Solutions envisagées pour l'application effective et efficiente des instruments juridiques relatifs à l'éducation des enfants

Deux conditions président à la mise en œuvre effective et efficiente des instruments juridiques relatifs à l'éducation des enfants en République Centrafricaine : une stabilité socio-politique durable (A) et la réforme du système éducatif (B).

A. Nécessité d'une stabilité sociopolitique durable : condition indispensable

Depuis son accession à l'indépendance le 13 août 1960 jusqu'à ce jour, la RCA a connu de nombreuses crises militaro-politiques qui débouchent parfois aux coups d'Etat armés, les rebellions ou les mutineries. La récente crise découlant de la rébellion dénommée SELEKA¹⁸ dirigée par Michel DJOTODJIA, avait réussi à prendre le pouvoir, le 24 mars 2013, renversant le Président François BOZIZE alors encore en plein exercice. Cette situation avait plongé la RCA dans le chaos, puis les populations avaient fui les exactions de la SELEKA et des miliciens ANTI-BALAKA pour se réfugier dans les pays limitrophes de la RCA. D'autres s'étaient massées sur les sites des déplacés internes (les églises, les mosquées) qui étaient parfois attaqués par les hommes armés en guise de représailles. Pendant ces périodes, de graves violations des Droits de l'Homme et du Droit international Humanitaire relevant des crimes internationaux selon le statut de Rome créant la Cour Pénale Internationale¹⁹, ont été commises par les hommes armés sur les populations civiles timidement protégées par les forces étrangères d'interposition²⁰.

Malgré le retour à l'ordre constitutionnel depuis le 30 mars 2016 suite aux élections démocratiques ayant porté le Professeur Faustin Archange TOUADERA au pouvoir, une partie du territoire est sous contrôle des groupes armés mais avec une amélioration de la situation sécuritaire due d'une part aux efforts des forces onusiennes de la Mission Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en Centrafrique (MINUSCA)²¹ et d'autre part au redéploiement progressif des Forces Armées Centrafricaines (FACA) dans certaines préfectures et sous-préfectures puis de la signature de l'Accord de paix de Khartoum.

Cette crise a créé sans doute une instabilité permanente dans le pays en rendant l'environnement défavorable pour une application affective du droit de l'enfant à l'éducation. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire voire urgent de faire asseoir une stabilité durable propice pour une bonne application des mesures de protection en faveur de l'éducation de l'enfant et permettre ainsi aux enfants de jouir pleinement de ce droit à eux conféré. La recherche de cette stabilité passe inéluctablement par le rétablissement de la paix et la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. En effet, la mise en œuvre du droit à l'éducation ne peut être rendue possible que s'il y a la paix, car quand il y a des crépitements d'armes, les

¹⁷ Discours du Président Faustin Archange TOUADERA lors de ses 100 jours au pouvoir.

¹⁸ SELEKA signifie alliance en langue nationale Sangö.

¹⁹ Article 7 et 8 du Statut de Rome créant la Cour Pénale Internationale.

²⁰ FOMAC, MISCA, SANGARIS et MINUSCA

²¹ Résolution 2127 et 2134 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

enseignants ne peuvent remplir leur tâche, les parents de leur côté ne peuvent non plus laisser leurs enfants aller à l'école.

Cette stabilité politique durable résulte également d'une bonne gouvernance étatique. Définie selon la Banque Mondiale comme la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement²², la bonne gouvernance présente certaines caractéristiques urgentes et primordiales pour le relèvement de la RCA et de la stabilité afin de lui permettre le respect du droit de l'enfant à l'éducation. Nous ne présenterons ici que trois de ces caractéristiques.

D'abord la PARTICIPATION. Elle signifie que tous les citoyens doivent avoir voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire d'institutions légitimes qui représentent leurs intérêts. Une participation aussi large est fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires pour participer de façon constructive à la prise de décision. La participation implique également la consultation populaire à la base, le referendum et les élections régulières. La participation est efficace si l'Etat est décentralisé et que les collectivités locales soient autonomes dans la gestion de leurs affaires et de l'élection des autorités municipales avec la tutelle administrative de l'Etat. Les autorités centrafricaines doivent donc respecter le principe de la décentralisation, car reconnu par les textes en vigueur, mais dans la pratique c'est encore la concentration du pouvoir. Les autorités municipales continuent d'être nommées et certaines régions éloignées de la capitale sont délaissées et manquent d'infrastructures routières, hospitalières, scolaires et bien d'autres.

Ensuite la TRANSPARENCE. Elle implique aussi la lutte contre la corruption et la gestion saine des affaires publiques. Le phénomène de la corruption prend de l'ampleur dans les administrations publiques et paraétatiques même au niveau de l'Assemblée Nationale qui est la représentation du peuple et de la Nation. Des bâtiments administratifs et autres domaines publics ont été vendus à Bangui et en provinces. L'Etat a mis en place des institutions en charge de la bonne gouvernance²³ mais elles sont limitées dans leurs actions, fautes des moyens. L'Etat doit alors doter davantage la Haute Autorité de Bonne Gouvernance avec des moyens conséquents pour son bon fonctionnement.

Enfin la LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ. L'une des causes des multiples crises militaro-politiques qu'a connues la RCA et qu'elle connaît en ce moment c'est l'impunité. C'est ce qui encourage même les détournements des deniers publics. Des mutineries, des rebellions, des coups d'Etat, des crimes contre l'humanité et crime de guerre sont commis, mais leurs présumés auteurs n'ont rarement été poursuivis devant les juridictions nationales. Parfois des poursuites sont lancées et par la suite annulées à cause des accords de paix, de l'amnistie ou de la réconciliation nationale etc., malgré que ce soient des crimes graves qui sont imprescriptibles et devraient être punis par les juridictions compétentes. Comme ils sont impunis, cela encourage les auteurs et bien d'autres à toujours créer des rebellions, faire des coups d'Etat afin d'occuper les plus hautes fonctions de l'Etat et de plonger le pays dans le chaos comme ce fut le cas en 2013. Même cas pour les auteurs des détournements massifs des deniers publics.

Pour lutter efficacement contre ce phénomène, l'Etat doit garantir la séparation des pouvoirs pour ne pas qu'il y ait empiètement de l'un sur les autres. En plus, cela va garantir l'indépendance de la justice vis-à-vis de l'influence du pouvoir exécutif. Tous ces exemples démontrent la place indispensable de la bonne gouvernance pour une stabilité avec une paix durable qui favorise l'application du droit de l'enfant à l'éducation. Une fois cette stabilité acquise, il faudra alors penser à reformer le secteur éducatif.

B. Réforme du secteur éducatif

Comme il a été déploré dans les séquences précédentes, le système éducatif centrafricain se confronte à de sérieux problèmes et ne répond pas aux conditions d'une éducation de qualité pour tous les enfants centrafricains sur l'ensemble du territoire. D'où la nécessité d'une réforme de ce secteur sur le plan infrastructurel et institutionnel qui prend en compte la gratuité de l'éducation conformément aux textes en vigueur.

L'une des principales difficultés auxquelles le système éducatif centrafricain se confronte est la question de l'insuffisance des structures d'accueils scolaires au niveau primaire et secondaire voire même universitaire.

²² Rapport de la Banque Mondiale paru en 1992 « Gouvernance et Développement ».

²³ Haute Autorité de la Bonne Gouvernance et le Comité National de Lutte contre la Corruption.

L'Etat en tant que garant de l'éducation, doit être en mesure d'apporter des réponses adéquates à cette question. Malheureusement, force est de constater que l'Etat centrafricain, dépassé par les multiples crises sociopolitiques, ne prête qu'une oreille timide à cette question.

Depuis les années 1990 à 2010, le budget alloué à l'éducation ne représentait que 4% à 10% des dépenses publiques de chaque année. Ce qui ne permet pas à couvrir tous les établissements publics, ne serait-ce qu'en équipements scolaires et ces établissements ne sont plus dans la capacité d'accueillir les élèves dont le nombre ne cesse d'augmenter tous les ans. Les établissements d'enseignement privés et notamment catholiques se substituent à l'Etat pour essayer d'apporter des palliatifs à l'insuffisance des infrastructures scolaires dans la capitale et les quelques villes du pays. Seulement, ce sont des établissements privés qui cherchent des profits de leurs investissements. Par conséquent, ils ne peuvent pas garantir la gratuité de l'éducation à tous les enfants. C'est donc l'Etat qui reste le garant de ce principe fondamental des droits de l'enfant.

S'il faut suggérer quelques pistes de solutions à ce problème, même si le budget de l'éducation est aujourd'hui un peu rehaussé, cela ne peut toujours pas encore permettre à construire sur tout le territoire, des bâtiments scolaires. L'Etat doit chercher à tisser des partenariats dans le domaine éducatif avec des pays amis qui soutiennent la RCA pour construire des nouvelles écoles publiques, des collèges et lycées. Par ailleurs, à travers une politique de décentralisation, l'Etat doit aussi faire impliquer les collectivités locales dans le processus de promotion de l'éducation. De ce fait, celles-ci doivent être dotées de compétences à tisser des liens de partenariats avec soit des entités privées qui peuvent leur venir en aide dans la construction des infrastructures scolaires dans leurs localités respectives. Aussi, l'Etat doit revoir la manière de doter le secteur éducatif du personnel enseignant. En effet, au lieu de recueillir les instituteurs adjoints au niveau du diplôme de Brevet des Collèges, il serait mieux que ceux-ci soient recrutés au niveau du Baccalauréat. Aussi convient-il d'encourager l'Etat à procéder au recyclage des enseignants et d'organiser de façon périodique les ateliers de renforcement des capacités des enseignants afin de rendre ces derniers plus performants à enseigner les élèves.

Au niveau du fondamental 1, il n'y a que l'Ecole Normale des Instituteurs (ENI) de Bambari qui forme les instituteurs pleins et les Centres Pédagogiques Régionales qui forment les instituteurs adjoints et l'unique Ecole Normale Supérieure qui forme les professeurs de collèges et de lycées.

S'agissant du principe de gratuité, c'est un principe fondamental proclamé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948 en son article 26 alinéa 1 selon lequel : « (...) L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental (...) »

La Constitution centrafricaine du 30 mars 2016 confirme ce principe à caractère universel comme une loi ayant une valeur constitutionnelle dont le respect s'impose à tous. Les autorités publiques doivent veiller à l'observation scrupuleuse de ce principe de manière à permettre aux enfants d'en jouir pleinement.

Références

Ouvrages Généraux et Spécialisées

Arnaud André-Jean., (al), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, 2e éd, Paris, LGDJ, 1993, 487p.

Erny Pierre, « L'enfant dans la pensée traditionnelle de l'Afrique noire », Paris, L'Harmattan, 1990, 200p.

Guilien Raymond, Vincent Jean, *Lexique des termes juridiques*, Paris, Dalloz, 18e éd., 2010, 407p.

Martinetti Françoise, « Les droits de l'enfant », Paris, Libro, 2002, 93p.

Meunier Guillemette, « L'application de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dans le droit interne des Etats parties », Paris, L'Harmattan, 2002, 254p.

Morin Jean-Yvan., Rigaldies Francis et Turp Donald, *Droit International Public, Notes et documents*, Tome 1, 3e éd., Montréal, Thémis, 1997, 1232p.

Moro Alfredo Carlo et Fellahian Corinne, « L'enfant sans droits », Paris, Fayard, 1992, 312p.

Mubiala Mutoy, « Le système régional africain de protection des droits de l'homme », Bruxelles, Bruylant, 2005, 400p.

Nguyen Duy Tan Joële, « Le droit des conflits armés : bilan et perspective », Paris, Edition Pedone, UNESCO, T. 2, 1995, 853p.

Pilloud Claude, Pictet Jean et Sandoz Yves, *Commentaire des Protocoles Additionnels du 08 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949*, Genève/La Haye, CICR, Nijhoff, 1986.

Rollet Catherine, « Les enfants au XIXe siècle, Paris », Hachette, 2001, 265p.

Royal Ségolène, « Les droits des enfants », Paris, Dalloz 11, 2007, 128p.

Touscoz Jean, « Le principe d'effectivité dans l'ordre international », Paris, LGDJ, 1964, 280p.

Veneman Ann, « La situation des enfants dans le monde », New York, UNICEF, 2005 & 2009.

Zani Mamoud, « La Convention internationale des droits de l'enfant : portée et limites », Paris, Published, 1996, 223p.

Textes internationaux

Déclaration de Genève sur les Droits de l'Enfant, adoptée par la SDN le 26 septembre 1924.

Les Conventions de l'OIT : sur le travail de nuit des enfants (1919), concernant l'âge d'admission des enfants au travail dans l'agriculture (Convention n°29 sur le travail forcé, 1930).

Les Conventions de l'UNESCO relatives à la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et sur l'enseignement technique et professionnel.

Charte des Nations Unies, San Francisco, 26 juin 1945.

Déclaration universelle des droits de l'homme, New York, 10 décembre 1948.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2200 A (XXI), 16 décembre 1966.

Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2200 A (XXI), 16 décembre 1966.

Convention de Vienne sur le droit des traités, Vienne, 23 mai 1969.

Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977.

Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), 8 juin 1977.

Convention des Nations unies relatives aux droits de l'enfant, New York, 20 novembre 1989.

Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégal par des groupes ou des forces armés, 1997.

Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 17 juillet 1998.

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, New York, 25 mai 2000.

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, 25 mai 2000.

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, New York, 25 mai 2000.

Engagement de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégal par des groupes ou des forces armées, Paris, février 2007.

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications & une procédure de plainte individuelle en cas violations de droits de l'enfant, New York, 19 décembre 2011.

Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, Addis-Abeba (Ethiopie), 10 septembre 1969.

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, Nairobi (Kenya), 27 juin 1981.

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, Addis-Abeba (Ethiopie), 11 juillet 1990.

Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes, 1 juillet 2003.

Charte Africaine de la Jeunesse, 2 juillet 2006.

Thèses et Mémoires

Assemboni Alida, *Droit International de l'Environnement*, Note de cours, 12 avril 2016.

Boigui Kouadjo, *La réglementation du travail des enfants en côte d'ivoire*, Mémoire de fin de cycle, Magistrature, ENA, Abidjan, 1996, 88p.

Goabin Chancoco Ginette, *La problématique de l'effectivité du droit de l'enfant à la santé et à l'éducation dans les situations de conflit armé interne en Afrique : réflexions à la lumière de la crise en Côte d'Ivoire*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université de Montréal, 2014, 147p.

Kane Ameth Fadel, *La protection des droits de l'enfant pendant les conflits armés en Droit International*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2014, 490 p.

Kazembe Ngongo Constantin, *La protection des enfants pendant les conflits armés, cas de l'est de la RDC, de 1996 à 2015*, Université de Kinshasa - Graduat, Mémoire 2014, 64 p.

Mumbala Abelungu Junior, *Le droit international humanitaire et la protection des enfants en situation de conflits armés en République démocratique du Congo*, Etudes, Édition Mémoire Collective, Kinshasa, 2006.

Législation nationale

Décret n° 160218 du 30 mars 2016 portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine.

Code de la Famille du 11 novembre 1997 révisé en 2010

Loi n°09.004 du 29 janvier 2009 portant Code du Travail de la République Centrafricaine.

Loi n°10.001 du 6 janvier 2010 portant Code Pénal Centrafricain.

Loi n°10.002 du 6 janvier 2010 portant Code de Procédure Pénale en République Centrafricaine.